

"AD

UTRUMQUE

# Chroniques Monistroliennes



ISSN 0761-7011

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE

*Directeurs de la publication : Madeleine MORET et Christian LAURANSON-ROSAZ*

N° 45 — 2011-2012 — 17 euros

## SOMMAIRE

*Pages*

*Le Mot de la Présidente*

Madeleine

Moret

2

**Collégiale Saint-Marcellin :**

*un an de travaux pour retrouver sa splendeur*

Lionel Ciochetto

4

**Le Pinet. Mémoires d'un village**

Christiane Petit

**Si un bouton pouvait parler...**

Madeleine Moret 15

**Le testament de Pierre Limousin, laboureur de Tranchard (1664)**

29Chr.Lauranson-

Rosaz

**Un bienfaiteur méconnu et le "Bon Edouard"**

Madeleine

Moret

*Regards sur le Groupe Loisirs et Culture populaire* Annie

Giraud

**Paul Bonche, l'homme sans frontières**

Paul Gomez

**L'année 1908 à Monistrol**

Christiane Petit

*In memoriam*

# Le Mot de la Présidente

Madeleine Moret

Une bonne nouvelle, la Société d'Histoire monte, à sa tour monte... C'est à la Tour de l'Arbret, vous l'avez compris. L'association a mené un patient combat de près de trente ans pour sauver cette Tour du portail de l'Arbret, reste de nos murailles médiévales. Finalement restaurée, en plusieurs étapes, elle est redevenue un point fort de l'entrée du vieux bourg et en ce début d'année 2013, nous avons la satisfaction de pouvoir y installer le siège de notre Société. Ce n'est pourtant pas encore dans ses murs qu'a pu être finalisée la mise en pages de cette Chronique : nous venons seulement de signer avec la commune de Monistrol la « convention relative à la mise à disposition des locaux » et nous l'en remercions.

Les Chroniques 2012 (2013) se sont fait attendre, mais les voici avec ce numéro 45 qui va, une fois encore, entraîner les curieux dans des ballades monistroliennes. De découvertes en redécouvertes, nous vous offrons la variété des époques et des sujets...

D'abord honneur à la sauvegarde du patrimoine, avec l'éclairage de l'architecte sur les travaux de rénovation de l'extérieur de l'église.

Ensuite nos auteurs ne se sont pas saisis de l'histoire de la même manière mais avec la même passion pour la faire vivre.

L'évocation des épisodes les plus anciens a été possible parce que nourrie d'explications et de précieux documents d'archives. Le passé est vu par le présent avec les différences qui les constituent, et nous vous faisons pénétrer dans l'intimité domestique d'un riche paysan sous le règne de Louis XIV, côtoyer la Garde nationale de 1789 à 1792, suivre une famille d'hommes de loi du XVIII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle, leur traversée de la Révolution, ainsi que plus de cent ans de la vie et

disparition de l'hospice du Bon Edouard au Monteil.

Mais c'est à la mémoire qu'une large place a été faite. Plusieurs textes ont justement la force et le charme de travaux de mémoire. Quête de souvenirs auprès des habitants du Pinet sur leur village, auprès des habitants de Paulin sur la Béate... Récits et témoignages rappelant l'animation culturelle des années 1946 à 1967 apportée par le Groupe de loisirs populaires, puis Loisirs et culture populaires , et la figure tutélaire de Paul Bonche.

Nous poursuivons enfin une rétrospective des délibérations municipales d'il y a cent ans, en fait cette fois cent cinq ans : notre étape est l'année 1908.

# Collégiale Saint-Marcellin :

## *un an de travaux pour retrouver sa splendeur*

Un an : c'est le temps qu'il aura fallu aux différentes entreprises qui se sont succédées au chevet de la collégiale Saint Marcellin pour lui redonner un peu d'éclat avec la réfection complète des enduits des façades extérieurs. L'occasion aussi de faire quelques découvertes sur la façade principale de l'entrée qui cachait encore sous son vieil enduit bien terne quelques secrets bien gardés...

Après la rénovation des enduits intérieurs (en 2001) et celle du clocher (en 2007, avec la rénovation de la toiture, le clocher ayant retrouvé une toiture identique à celle d'origine en 1984), cette dernière phase de travaux marquait ainsi la troisième et dernière phase de travaux qui auront permis, sur une décennie, de rénover entièrement et en profondeur, la collégiale Saint-Marcellin construite au XI<sup>e</sup> siècle.

### *Des travaux dans la continuité*

Le conseil municipal de Monistrol a approuvé en octobre 2010 le choix des entreprises qui ont travaillé pendant près d'un an — le chantier devait initialement durer de 6 à 8 mois — à la rénovation des façades extérieures de l'église. Les travaux ont débuté en novembre 2010 par la façade Nord (côté place de la Victoire) afin de ne pas gêner le bon déroulement des fêtes de fin d'année et les commerçants du centre-ville. Les travaux de la façade sud ont commencé plus tard, en début d'année 2011 avec en parallèle le rétablissement provisoire de la circulation devant le parvis de l'église pendant la durée des travaux. L'entreprise Demars de Marcilly-le-Châtel dans la Loire (qui avait déjà travaillé sur la rénovation de l'intérieur de l'église et du clocher) a été retenue pour les travaux des façades et l'entreprise *Atelier Thomas Vitraux* de Valence pour la réfection des vitraux pour un montant total de 264.752,06 euros HT. La qualité du travail réalisé à l'intérieur et sur le clocher par les ouvriers de l'entreprise Demars laissait alors présager du changement

qu'allait représenter cette réfection des façades pour tout le centre-ville. C'est l'architecte Monistrolien Jacques Varenne — il avait lui aussi déjà encadré les précédents travaux sur l'église — qui assurera la coordination et le suivi du chantier aux côtés de l'adjoint aux travaux Calogero Giunta.

Début novembre 2010, après la mise en place des échafaudages, les premiers travaux de piquage des anciens enduits (datant de la fin du 19<sup>e</sup>) ont été très intéressants à suivre. D'autant que d'anciennes ouvertures avaient été découvertes derrière ces vieux enduits quelques années auparavant, lors des premiers sondages réalisés sur la façade principale.

Très tôt, l'architecte des bâtiments de France, M. Brunon, avait émis le souhait de rendre fonctionnelles ces ouvertures trouvées, ainsi que celles qui seraient découvertes par la suite.

Quant aux moulures qui courrent le long des façades (un mètre en dessous du bord du toit), elles devaient être changées ou recréées, en pierres. De nouvelles moulures, juste sous le bord du toit, ont ainsi permis également de dissimuler les pannes de la charpente qui dépassaient auparavant.

### *Des pierres apparentes et le retour de la rosace*

Concernant la façade principal — là où la rénovation sera la plus visible vu la couleur noir des pierres et des enduits—, elle allait se retrouver en partie en pierres apparentes pour la portion centrale (avec la portion de toiture surélevée au 19<sup>e</sup>) et enduites sur les côtés. La seule inquiétude, avant même le début des travaux, concernait la nature des pierres sous cet enduit central... Seraient-elles assez belles pour devenir apparentes ? Nous verrons que la suite du chantier allait réservé d'agréables surprises...

Autre modification de taille pour les Monistroliens : la suppression de la pendule qui allait être enlevée et remplacée par la rosace qu'il y avait à l'origine et qui était dissimulée sous l'épaisse couche d'enduit... Un panneau lumineux installé sur la médiathèque a remplacé la pendule pour les passants en quête de la bonne heure !

Comme bien souvent sur ce type de chantier, du retard allait être pris dès les premières opérations.

Mais le début du chantier allait être marqué, dès le mois de mars 2011, par une découverte majeure sous les vieux enduits qui commençaient à céder sous les coups de burin des ouvriers de l'entreprise Demars. La façade principale de l'édifice dissimulait encore quelques secrets...

### ***Sous le ciment prompt : la porte romane !***

Ainsi, au-dessus de la porte d'entrée principale, plusieurs sondages ont été effectués en février et mars 2011, derrière le décor datant du 19<sup>e</sup> et réalisé avec du ciment prompt. Une technique très répandue à l'époque, et qui, avec le temps, offrait une patine proche de l'aspect de la pierre. À s'y méprendre, vu d'en bas. Grâce à ces sondages, les ouvriers ont alors mis au jour, derrière le remblais grossier, une immense voûte en pierre, dont on distingue parfaitement les deux montants latéraux et la clé centrale. Il s'agit de la porte romane, qui était la porte primitive de l'église construite au milieu du 12<sup>e</sup> siècle. De cette époque romane, l'église conserve encore aujourd'hui la nef de quatre travées et le chœur doté d'une coupole octogonale sur trompes et de deux chapelles latérales. L'église de Monistrol fut reconstruite en partie vers 1806 pour offrir l'aspect qu'on lui connaissait jusqu'alors. La porte romane avait donc été dissimulée depuis un peu plus de deux siècles !

Les énormes contreforts de chaque côté de la porte sont réalisés en grosses pierres de taille. Ils devaient donc logiquement être conservés en pierres apparentes.

Les côtés de la façade (avec des pierres aux faces bien dressées) bâtis lors de la reconstruction de 1806, devaient être à nouveau enduits. La partie centrale, au-dessus de la porte, avec des pierres de petites tailles, devait par contre rester en pierres apparentes.

### ***Deux pierres étranges***

Deux ouvertures cintrées ont été découvertes sous le vieil enduit, à droite de la porte d'entrée, l'une sous l'autre. Elles avaient sans doute été bouchées au 19<sup>e</sup>. Elles ont été rouvertes, et des vitraux seront installés pour leur rendre leur fonction première : apporter de la lumière.

Toujours sous les enduits de la façade orientale de l'entrée, deux pierres ont intrigué lorsqu'elles ont été mises à jour. L'une a été retrouvée à mi hauteur de l'édifice, sur la partie gauche. Il s'agit d'une croix sculptée, qui pourrait provenir d'un linteau brisé, comme le laisse penser l'une des faces de la pierre. Cette pierre pourrait dater du 6<sup>e</sup> ou du 7<sup>e</sup> siècle.



Cette croix pourrait provenir d'un linteau brisé comme le laisse penser l'inspection des différentes faces de cette très belle pierre. Elle pourrait dater du 6<sup>e</sup> ou du 7<sup>e</sup> siècle.

Au centre de la façade, une autre pierre intrigue les spécialistes : il s'agit d'une pierre de forme triangulaire, en granit rose, avec un décor sculpté qui laisse deviner une croix et une colombe. Le dimanche 20 mars 2011, deux spécialistes — un archéologue et une historienne de l'art —, requis par leur collègue Christian Lauranson-Rosaz, sont venus regarder de plus près ces différentes découvertes en présence du maître d'œuvre, l'architecte Jacques Varennes : Christian Sapin, ingénieur CNRS, archéologue réputé, directeur du *Centre d'études médiévales d'Auxerre* (ARTeHIS – UMR 5594) et Pascale Chevalier, archéologue et maître de conférences en histoire et histoire d'art à l'Université Blaise Pascal Clermont II. Concernant la pierre de forme triangulaire, « il pourrait s'agir d'une pierre provenant de mobilier liturgique comme un *ciborium* par exemple (objet liturgique en forme de dais, destiné à

mettre en valeur un autel). C'est une pierre de réemploi car ce type de pierre ne pouvait pas être utilisé n'importe où pour des questions de sacralité notamment. « C'est une sorte de recyclage très symbolique » explique Christian Sapin.



Christian Sapin, ingénieur au CNRS et archéologue réputé, examine avec attention cette magnifique pierre découverte en mars 2011. Elle pourrait être la symétrie parfaite d'une pierre exhumée au Puy sur la place du For près de la cathédrale par le dernier des évêques de Monistrol, Monseigneur de Galard. Il avait alors ramené cette pierre dans son «musée lapidaire» dans le parc du château à Monistrol dans lequel on retrouvait des sculptures gallo-romaines ainsi que des fragments de l'ancienne cathédrale du Puy.

Romain Lauranson-Rosaz et Jean Berger sont venus apporter un éclairage intéressant sur l'origine probable de cette pierre : « Philippe Moret, regretté président de la Société d'histoire de Monistrol, dans un article paru en 2005 (1), évoquait une pierre jadis exhumée au Puy par Monseigneur de Galard de la place du For, près de la cathédrale, avec un ensemble de bas-reliefs antiques... : « C'est un fronton triangulaire très surbaissé. Dans le triangle est couchée une croix. Sur le bras de celle-ci est posée une colombe ». La découverte avait été signalée dans les années 1920 par Albert Boudon-Lashermes (*Le Vieux Puy*, éd. 1989, p. 117). Cette pierre et d'autres, extraites du fronton de la première église construite au Puy/Anicum par saint Vozy, furent emportées à Monistrol, au « musée lapidaire » de l'évêque ! Albert Boudon-Lashermes rajoutait : « Notre vieil ami l'abbé Mourier ayant entrepris des fouilles dans le parc retrouva notre pierre... ». Il y a fort à parier qu'il s'agisse de l'exact « pendant » de cette pierre découverte dans la façade de l'église de

Monistrol, façade élaborée bien avant la trouvaille de l'abbé Mourier. Mais « qu'est devenue la pierre retrouvée par ce dernier ? » s'interroge Romain Lauranson-Rosaz.

La collégiale Saint-Marcellin, inscrite à l'inventaire des monuments historiques en 1926, allait ainsi retrouver un aspect digne de ce nom en conservant les facettes des différentes étapes de sa construction et des modifications subies avec les siècles, signes perceptibles des tumultes de la vie monistrolienne...

Le 11 avril 2011, l'architecte des bâtiments de France, M. Brunon, est venu constater l'ampleur de ces découvertes : et pour lui, comme pour Jacques Varenne et la Société d'Histoire de Monistrol, aucun doute : il fallait restituer la porte d'origine de l'église ! Les élus ont ensuite accepté de rallonger le budget prévisionnel et les paroissiens ont été avisés des nouveaux travaux à venir qui allaient quelque peu modifier la durée du chantier.

### ***Le mystérieux chevalier...***

Six mois se sont écoulés, et le chantier, entré dans une nouvelle phase avec la restitution de la porte romance d'origine, a pris une autre ampleur. De nombreuses pierres étaient abîmées et il fallait les changer complètement. Parfois même, des briques ont remplacé les pierres pour tenir certaines voûtes (comme le grand cintre de l'ouverture au-dessus de la porte d'entrée) et tous ces détails ont dû être corrigés en prévision d'un rendu en pierres apparentes. Mais il faudra attendre le 6 octobre 2011 pour réaliser une nouvelle découverte amusante sur la façade orientale : ce jour-là, les employés ont mis au jour sous, les décors en ciment prompt enlevés soigneusement, une pierre sculptée représentant un cavalier tenant une lance ! ... Un chevalier qui semble tout droit sorti du Moyen Âge... Une bien belle découverte... et même si la pierre reste de dimension modeste — un bloc de granit d'environ 50 cm de long —, elle atteste du réemploi des pierres pour la construction de la façade.



La pierre sculptée découverte en octobre 2011. Au départ, même s'il était visible, le motif du chevalier avec sa lance se distinguait assez mal. Mais une fois la pierre traitée avec une "sanguine", la coloration rouge tout autour du motif permet de le faire ressortir pour en apprécier au mieux les contours. Notez aussi le travail sur les joints entre les pierres qui ont été soigneusement sablées.

Le reste du chantier, à l'automne 2011, était bien avancé. Les enduits étaient presque terminés et l'essentiel des travaux allaient pouvoir se concentrer autour de la porte romane, objet de toutes les attentions depuis le début des travaux. Mais la porte romane — désormais reculée de près d'un mètre par rapport à l'ancienne ouverture plus en avant, comme l'énorme pierre de seuil, enlevée puis reculée — avait été bien abîmée par les travaux des siècles précédents. Les pierres de jambage de la porte devaient donc être complètement reprises. Le travail réalisé par les ouvriers fut d'ailleurs bleuffant ! Certaines pierres, fortement endommagées, avaient dû subir un ragréage : elles furent traitées pour leur donner un effet patiné proche de l'aspect d'une pierre ancienne. Tout un art, que maîtrise à la perfection Henri Jeanpierre, le chef d'équipe de l'entreprise Demars.



Les décors réalisés sous le premier Empire (1806) en ciment prompt, une fois patinés, étaient étonnantes de réalisme. Ils ont été minutieusement enlevés.

### ***Les finitions***

Quant aux trois belles pierres de réemploi, découvertes sous les enduits en mars et octobre 2011, elles ont fait l'objet d'un traitement particulier. Les ouvriers ont en effet réalisé sur elles une « sanguine » : une technique qui consiste à faire ressortir le fond du motif sculpté avec une couleur rouge — issue d'un pigment naturel qui n'endommage pas la pierre. Une couleur qui s'estompera progressivement avec les années, mais qui permettra de bien repérer ces pierres dans la façade. L'ensemble des murs conservés en pierres apparentes a été rejoignoyé à la chaux. Avec cette tonalité claire, ces nouveaux joints sont un régal pour les yeux. Une nouvelle fois, la qualité du travail réalisé mérite d'être soulignée.

En décembre 2011, les travaux des façades touchent à leur fin. Lundi 19 décembre 2011, les ouvriers de l'entreprise Clément sont venus installer la nouvelle porte de la collégiale Saint Marcellin : de couleur rouge, avec de grosses pentures massives, l'ensemble a plutôt fière allure, même si pour de nombreux fidèles, il faudra sans doute quelque temps pour se familiariser au nouveau visage de la façade principale et à cette couleur rouge de la porte d'entrée. La porte en bois est surmontée elle-même d'un vitrail aux motifs épurés qui épouse parfaitement la forme du cintré.

Devant la nouvelle porte, comme la pierre de seuil a été reculée, de nouveaux pavés ont été posés autour d'un éclairage au sol. Disposés tout autour de l'édifice, de nombreux spots enterrés viennent en effet mettre

en valeur l'édifice la nuit tombée. Aucun détail n'a été laissé au hasard, comme les descentes des chenaux en cuivre — l'aspect brillant s'étant très vite patiné. Les vitraux réalisés par l'atelier *Thomas Vitraux* de Valence, et installés dans les ouvertures trouvées sous les enduits, donnent une nouvelle dimension : avec des tonalités très chaudes (rouge, jaune...), ces vitraux aux dessins contemporains permettent de laisser rentrer une douce lumière à l'intérieur de l'édifice — au niveau de la verrière et de la tribune — proche de celle d'un coucher de soleil.



L'architecte Jacques Varenne dans l'une des trois ouvertures découvertes sous l'enduit. Toutes ont été conservées et des vitraux installés.



À gauche, la voûte de la porte romane primitive au moment de sa découverte en mars 2011, complètement masquée et obstruée par les décors reconstruits par dessus au 19ème. — À droite, la voûte de la porte en cours de finition. Plusieurs pierres abîmées ont été changées, d'où la présence d'étais pour les maintenir pendant la réfection des joints.



Les deux piliers bâtis comme des contreforts sur la façade étaient composés de gros blocs de pierres. Certains étaient particulièrement détériorés. Un ragréage à base de pierre reconstituée leur a redonné leur aspect d'origine. Les ouvriers se sont employés à leur redonner un aspect patiné pour masquer les réparations.



Les vitraux installés dans les nouvelles ouvertures sont d'une tonalité très chaude. Ils offrent une lumière douce rappelant celle d'un coucher de soleil.

### ***L'inauguration en janvier 2012***

Ces travaux auront duré en tout un an. Bien loin des six à huit mois initialement prévus. Mais le désagrément occasionné — surtout pour les commerçants et les riverains de la collégiale — a été vite oublié devant le rendu flatteur des nouvelles façades.

Les travaux sont complètement terminés pour les derniers jours de l'année 2011. L'inauguration a lieu un mois plus tard : le samedi 28 janvier 2012. Ce jour là, une effervescence inhabituelle avait gagné le parvis de l'église Saint-Marcellin. En présence de très nombreux membres du conseil municipal, dont le maire Robert Valour, de

l'architecte Jacques Varenne, du curé Jo. Valentin, des membres du conseil économique paroissial, de la Société d'Histoire de Monistrol, des représentants des entreprises qui ont réalisé les travaux, et de nombreux paroissiens, le moment était enfin venu de contempler les nouvelles façades ! Au total, ce sont trois nouvelles ouvertures qui ont été découvertes sous l'enduit. Elles ont toutes été débouchées.



La nouvelle façade de la collégiale Saint-Marcellin telle que les Monistroliens ont pu l'apprécier à partir de décembre 2011, dès que les derniers échafaudages ont été démontés. Notez la rosace qui a retrouvé la lumière, une fois enlevée la vieille horloge.

Un dernier mot enfin sur le coût de ces travaux : 367.000 euros environ, subventionnés à 42 % par la DRAC (51.000 euros), le Conseil général (79.000 euros) et le Conseil régional (26.000 euros). Le montant total a dépassé de plus de 100 000 euros l'enveloppe initiale, notamment en raison des travaux supplémentaires réalisés autour de la porte romane. Mais la collégiale Saint-Marcellin le méritait bien. Une nouvelle page de son histoire mouvementée vient de s'écrire.

Lionel Ciochetto

---

(1) « Le musée perdu de Monseigneur de Galard ou le père Colhargue à Monistrol » dans Bulletin historique de la Société académique du Puy, tome LXXXI, p. 181-205, à la p. 196.

---

### ***La collégiale Saint-Marcellin en quelques dates***

Milieu XII<sup>e</sup> siècle : construction de l'église primitive, dont il subsiste aujourd'hui la colonnade de la nef et le chœur avec sa coupole. Les éléments romans de la façade sont aujourd'hui restitués.

1309 : l'église est érigée en collégiale.

XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle : six chapelles sont percées dans les murs romans.

1657 : un nouveau clocher est construit et porte toujours cette date.

1794 : sous la Révolution, l'église est transformée en halle. Les chapelles des bas côtés sont démolies, le chevet aussi.

1807-1809 : l'église est entièrement reconstruite. De larges bas côtés sont construits.

1882 : le clocher en forme de dôme est démolи pour un clocher à 4 pans.

1984 : le clocher retrouve sa forme initiale en dôme et ses tuiles en « écailles ».

2001-2002 : l'intérieur de l'église est entièrement rénové et fait ressortir le contraste entre la partie romane — au centre de l'église — et le reste. La partie centrale de la tribune est supprimée. Une grande verrière est mise en place. Le maître autel est déplacé et remplacé.

2007 : les toitures sont entièrement refaites. Un chantier passé presque inaperçu (excepté pour le clocher rejointoyé), mais d'une importance vitale pour l'édifice.

2010-2011 : rénovation des façades extérieures de l'église.

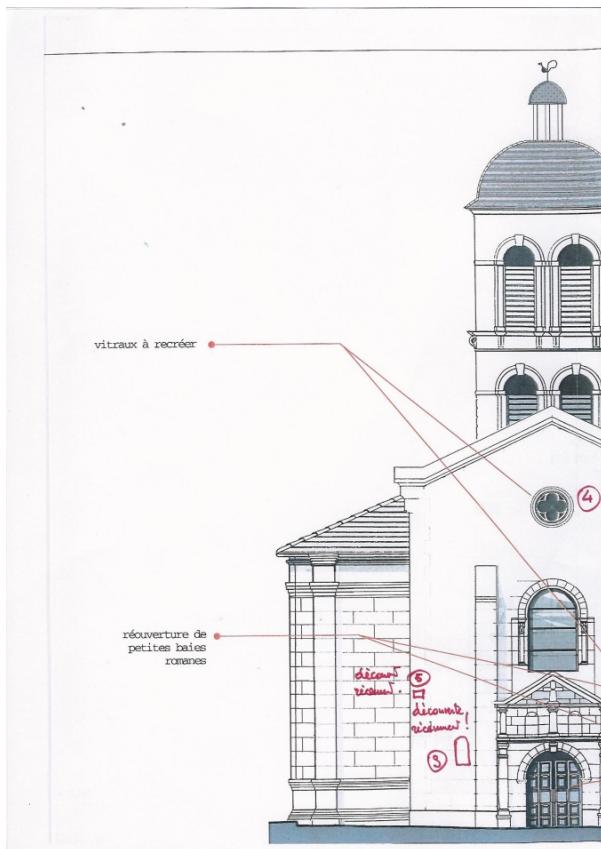
### **La façade de l'église collégiale Saint-**

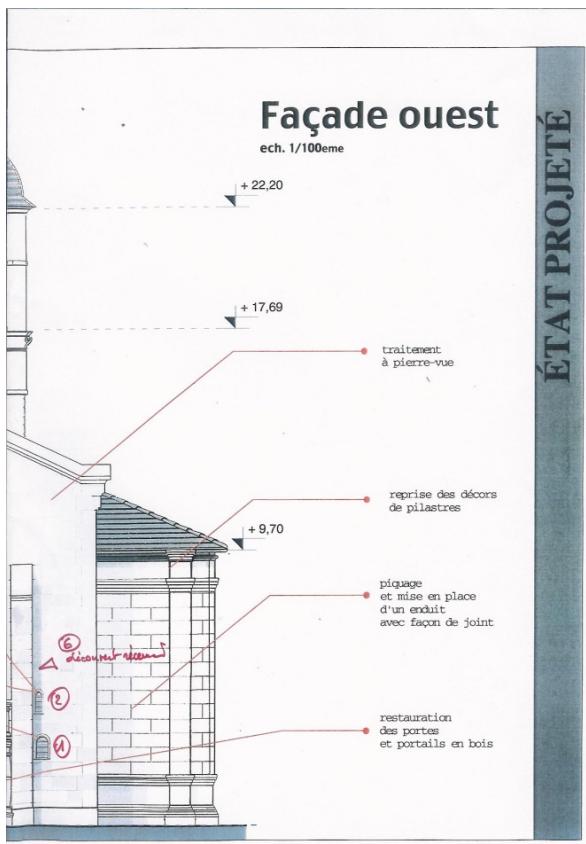
## Marcellin



Avant et depuis









### Durant les travaux



### Dégagement de belles ouvertures...



Elles avaient été déjà repérées lors de sondages préalables et révélées au décrépiissage.

### Derrière la façade, découverte de la porte romane primitive



Ce fut la surprise... Bien que fort endommagée, la porte romane primitive est apparue derrière et en retrait de la façade 19<sup>e</sup>.

### De bien étranges pierres...





Eglise collégiale de Monistrol-Sur-Loire (XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle). Clocher au VIII<sup>e</sup> état ancien  
Armoiries de la Ville, de la Paroisse et de la Collégiale. (Reconstitution par l'AG)





Voici ce qu'en écrivait Romain Lauranson, archéologue INRAP de Clermont-Ferrand<sup>1</sup>, le février 2011, peu avant la découverte du cavalier :

« Des parties importantes de parement roman sont préservées de part et d'autre des contreforts, exempts eux aussi de perturbations. Mêlant grand (env. 35 cm) et moyen appareil, les assises se prolongent sans discontinuité jusqu'aux chainages d'angle, dont on ne doute pas qu'ils sont bien en place et permettent de restituer les gouttereaux de l'état roman. Pour Bernard Galland, les sondages dans les enduits à l'Est donnaient l'impression que ce chaînage avait été remanié ; le coup de sabre est en fait lié à un mouvement du mur, manifeste à cet endroit puisque la césure traverse en sa moitié un bloc allongé du chaînage roman.

Je n'ai pas pu observer jusqu'à quelle hauteur ce parement roman est conservé. Un ressaut vertical, au niveau des tailloirs de la baie centrale, en marque peut-être le sommet, mais le moyen appareil régulier semble se prolonger au-delà.

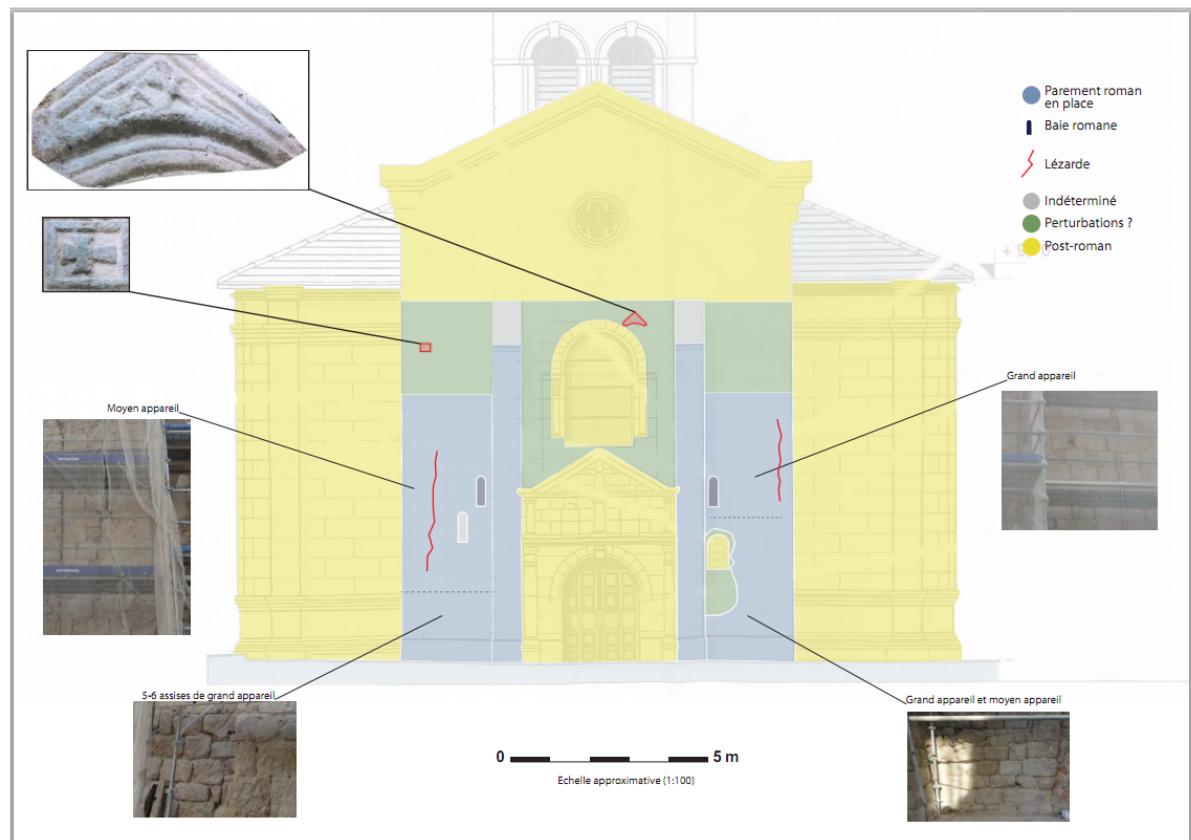
La partie centrale (et porte ancienne ?) est occultée par le porche néoclassique. L'arc de la baie centrale, à claveaux allongés, ne paraît pas ancien, et il semble que cette partie a été bien perturbée.

À la petite baie à arc clavée, déjà révélée par les sondages côté Sud, une autre semble répondre au Nord, elle aussi logée tout contre le contrefort, mais est construite toute différemment (linteau monolithique « ajouré » d'un arc). On n'a pu observer sur place la petite baie rebouchée logée juste en dessous de cette dernière.

Sur le croquis joint, sont relocalisés approximativement les 2 remplois. Si mes observations sont exactes, le tympan avec oiseau (?) et croix pattée (crosse ?), logé contre l'extrados de l'arc de la baie centrale, a été remployé bien après l'époque romane. Les deux remplois ont un air de famille : sculpture en réserve, moulures, motif de la croix pattée. Une bonne photo + une mesure au moins permettraient de réaliser un dessin correct.

---

<sup>1</sup> R. L. a déjà travaillé sur le Donjon...



# *Si un bouton pouvait parler...*

## **La Garde nationale à Monistrol au début de la Révolution.**

Madeleine Moret



Un élégant bouton de cuivre doré portant une devise révolutionnaire et la mention « District de Monistrol » nous a été prêté par un collectionneur monistrolien qui en est le chanceux découvreur.

Il est fait d'un moule en bois à peine bombé recouvert de cuivre estampé, présentant des restes d'attache en catgut au verso. Son diamètre est de 29 mm. L'inscription DISTRICT DE MONISTROL tourne autour d'une couronne de feuilles de chêne encadrant elle-même une réserve centrale portant la devise :

LA  
NATION  
LA LOI

## LE ROI

Le tout imprimé en léger relief. Sur la partie inférieure du disque se détache aussi le chiffre romain I. Le tour du bouton est enfin cerné d'une fine cordelette également en relief.

Que pouvons-nous apprendre de ce petit accessoire vestimentaire ? À la fonction utilitaire des boutons qui est de boutonner, il peut s'en ajouter une autre... Ses inscriptions montrent que c'était un élément d'un costume officiel : un insigne de métal, à la manière des boutons d'uniformes militaires, qui par son éclat avertissait le public de l'autorité du personnage qui le portait. Ici, à y regarder de plus près, il servait de support à une identité très lisible : sa légende circulaire signait l'appartenance au « District de Monistrol ».

### **Le District de Monistrol**

Qu'est donc cette institution et qui pouvait en dépendre ? Le district n'apparaît qu'en 1790 avec les balbutiements du département de la Haute-Loire.

Dès le début de la Révolution, afin d'organiser les multiples circonscriptions administratives d'Ancien régime, l'Assemblée

constituante a travaillé à un nouveau découpage territorial de la France. Il est adopté le 22 décembre 1789, date de la création du département, subdivisé en districts (qui deviendront plus tard nos arrondissements), eux-mêmes l'étant en cantons, et les cantons en communes.

Le département de la Haute-Loire fut défini par décret du 15 janvier 1790 et divisé le 27 février en trois districts : Brioude, Le Puy, et... « Monistrol-Yssingeaux-Montfaucon ». Le choix du chef-lieu alla de soi pour Le Puy et Brioude. Mais il posa problème pour Yssingeaux qui fut retenu en attendant de savoir si le conseil du département suivrait la clause de l'arrêté constitutif qui préconisait d'établir une alternance entre les trois villes orientales<sup>2</sup>.

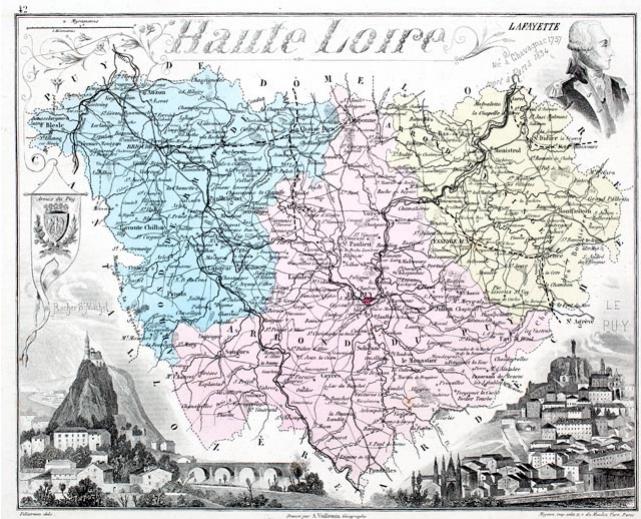
De fait, le 27 juin, une délibération de la municipalité de Monistrol, relative à un citoyen député par le district, porte bien la mention de « district provisoirement établi à Yssingeaux ».

C'est dans sa séance du 4 juillet que l'assemblée électorale du département se demanda « si le district Monistrol-Yssingeaux-

---

<sup>2</sup> Maxime Rioufol, *La Révolution de 1789 dans le Velay*, pp.141-143, pp.160 et 165.

Montfaucon aurait définitivement Yssingeaux pour chef-lieu ». À la majorité des voix, on décida que non et on décréta que « ce chef-lieu alternerait entre tous les cantons du district, à commencer toutefois par Yssingeaux ».



Dans un climat de rivalité, de disputes et de pétitions, survint le 27 août l'arbitrage de l'Assemblée nationale qui choisit Monistrol pour « siège définitif » de l'administration du district.

Ces hésitations et ces lenteurs expliquent qu'il existe aussi des boutons frappés « District d'Yssingeaux », portant la même devise. Mais ils n'auront fleuri qu'un seul été...

Qui donc, à partir de la fin d'août 1790

(le temps de fabriquer les boutons...), pouvait porter dans la mouvance du district de Monistrol un uniforme aux



boutons portant ce nom ? Il n'a jamais été question d'uniforme pour les administrateurs du district.

En revanche, n'y en avait-il pas un

pour la Garde nationale ?

L'Assemblée nationale avait

récemment décrété, le 19 juillet 1790,

**Le citoyen Naudeville  
en uniforme de la Garde Nationale,  
par J.F.M. Bellier (Musée Carnavalet).**

Les différents types de boutons

*« qu'il n'y aura qu'un seul et même uniforme pour toutes les Gardes nationales du royaume : habit bleu de roi,*

*doublure blanche, parements et revers*

*écarlates et passepoil blanc ; collet blanc*

*et passepoil écarlate ; épaulettes jaunes ou*

*en or ; la manche ouverte à trois petits*

*boutons ; la poche en dehors à trois*

*pointes et trois boutons, avec passepoil*

*rouge. Sur le bouton, il sera inscrit :*

*« District de ... ».*

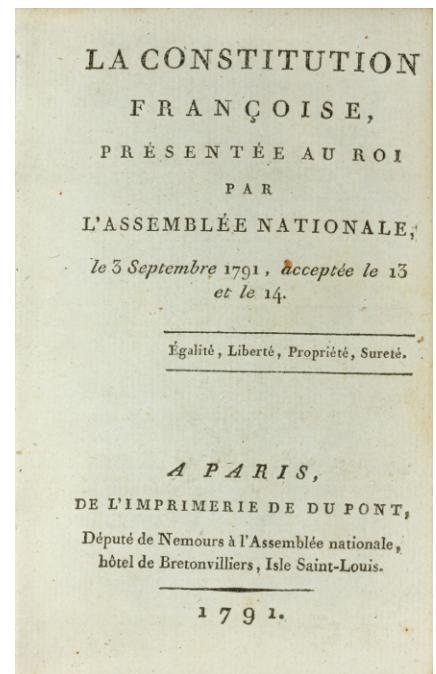
Notre bouton correspond parfaitement à cette disposition réglementaire, et apporte une première réponse à l'énigme. Compte tenu de sa taille, il devait s'agir d'un bouton de poche ; on connaît d'autres boutons plus petits, de 18 mm de diamètre, qui devaient être des boutons de manche.



**Exemple de deux boutons de la Garde nationale de Toulouse,**  
Le premier de la même taille que celui de Monistrol, le deuxième plus petit pour la manche.

### Le serment civique

Le deuxième texte inscrit sur le bouton, la maxime de sa partie centrale, nous présente une formule ramassée de serment. La protestation



de fidélité « La Nation - La Loi - Le Roi » (sous-entendu « je jure d'être fidèle à ») est la devise du début de la Révolution. La nation, c'est à dire l'ensemble des citoyens, exprime ainsi sa souveraineté par la loi que fait exécuter le roi.

C'est le début de la formule du serment civique, née à l'Assemblée nationale le 4 février 1790 dans un grand élan d'enthousiasme, celle du serment de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, celle encore qui sera inscrite dans la Constitution de 1791.

Et le décret du 5 septembre 1790 confirme que devaient être inscrits sur les boutons des Gardes nationaux, en cuivre jaune ou doré, le nom du district ainsi que l'inscription « La Nation, La Loi, Le Roi. »<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Georges Carrot, *La Garde Nationale (1789-1871)*, p.114

Nous retrouvons le serment que les Gardes devaient prêter devant le maire et ses officiers municipaux, en jurant « d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir, sur la réquisition des corps administratifs et municipaux, la Constitution du royaume décrétée par l'Assemblée nationale constituante ».



**Un officier de la Garde nationale prêtant serment.**

Peinture anonyme, 1790.

La devise du bouton rappelait et proclamait bien l'engagement de chaque Garde vis-à-vis de la Constitution de 1791 symbolisée par l'association de la Loi et du Roi.

Mais cet engagement allait évoluer avec la Révolution. 1790, 1791, et le début de 1792 voient la situation se modifier jusqu'à la chute du Roi. Notre bouton a été arboré à la mi-1790, mais avec



l'avènement de la République, à la fin de l'été 1792, s'achève sa vie réglementaire. Quand tout lien avec le roi fut rompu (le 21 septembre 1792 « la royauté est abolie en France »), il n'y eut plus lieu de lui être fidèle et la seule mention de son nom fut condamnée et dût disparaître.

### **Le chiffre I.**

Que signifie-t-il ? Ne nous méprenons pas : il ne s'agit pas d'une date abrégée, comme I pour l'An I. L'An I est la première année de la République. Elle ouvre le calendrier républicain en commençant le 24 septembre 1792, trois jours après l'abolition de la royauté. Or, nous venons de voir que notre bouton est antérieur... En fait, ce chiffre n'est autre que le numéro d'un des bataillons de la Garde nationale du district.

Avec ces réponses à nos interrogations, il n'y a plus de doute. Dans le district de Monistrol, un officier ou un soldat a porté un

uniforme orné de ce bouton marqué des attributs de la Garde nationale : le district d'origine, la formule du serment de fidélité propre à la période de monarchie constitutionnelle, et le rattachement à un bataillon précis.

Exemple d'un bouton portant le chiffre 3, pour le 3<sup>e</sup> bataillon de la Garde nationale du Var.



### **La Garde nationale**

Qu'est-ce que cette Garde nationale et quel rôle a-t-elle joué dans notre histoire locale ?

Pour la connaître, remontons à ses origines. La « Garde nationale » était apparue dès juillet 1789 dans un Paris de désordres et de pillages où les électeurs décidèrent de créer une milice bourgeoise armée. Le 16 juillet, La Fayette en devint le commandant en chef, en imagina le nom et en présenta le premier règlement à l'Assemblée. Elle devait « assurer la défense intérieure et agir sur les perturbateurs de l'ordre et de la

tranquillité publique ». Elle était composée de tous les citoyens valides de 25 à 50 ans, formés en seize légions, divisées elles-mêmes en seize bataillons. L'originalité profonde était l'élection de l'encadrement : officiers et gradés étaient élus pour un an et redevenaient ensuite simples fusiliers. « Fidèle à la Nation », elle est intimement imbriquée dans l'histoire même de la Révolution.

En province, on suivit l'initiative. Partout il fallait répondre à l'inquiétude liée aux rumeurs de violence, ou à la crainte de réactions séditieuses devant un nouvel ordre politique et social. Partout il fallait assurer l'approvisionnement et la libre circulation des blés et des farines. Ainsi, plusieurs communes du département de la Haute-Loire en gestation se constituèrent des Gardes nationales et Monistrol ne fut pas en reste. Nous avons un témoignage de son existence à la date du 10 octobre 1789 : « Moret de La Chapelle, capitaine de la Garde nationale, le plumet sur la tête, les armes à la main » arrêta ce jour-là le citoyen Sabot de Sainte-Sigolène entrant dans Monistrol.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Mémoire Sabot contre les citoyens Moret dit Lachapelle et Lagrevol, p. 9.

Peu de mentions de maintien de l'ordre nous sont conservées pour la période de l'été 1789 à l'été 1790. En revanche nous avons des traces des missions de représentation patriotique.



Garde national protégeant une cargaison de sucre pendant les émeutes parisiennes de janvier 91

Peinture de Bizard, Musée de la Révolution, château de Vizille.

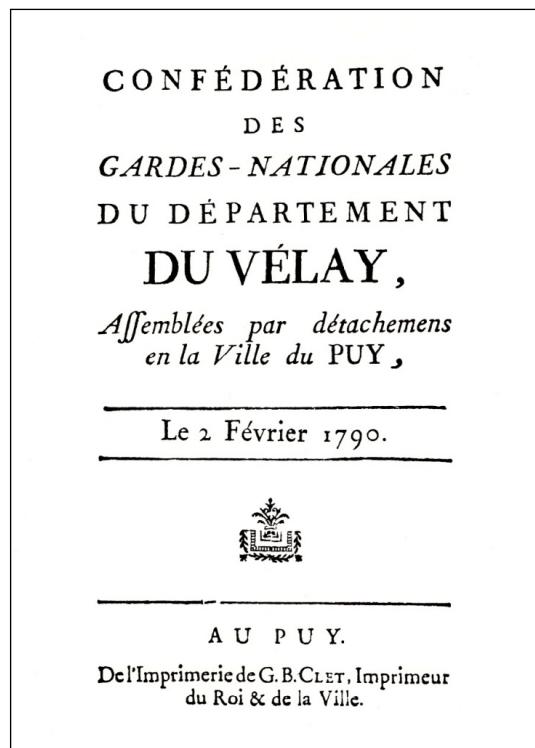
En effet, pour ne pas rester isolées, plusieurs localités, représentées par leurs Gardes nationales, songèrent à se fédérer à l'exemple des « Confédérés » américains. Nombre de fédérations

apparurent au début de 1790. Dès le 2 février, nous découvrons au Puy l'organisation dans l'enthousiasme d'une grande fête de la « Confédération des Gardes-nationales du département du Velay, assemblées par détachements en la ville du Puy »<sup>5</sup>. Monistrol était représenté sur la place du Breuil par une députation en armes, ayant à sa tête son capitaine Lagrevol. On défila avec les drapeaux, il y eut une messe, des discours et la prestation de serment. Puis La Fayette fut proclamé généralissime des Gardes nationales du département.

La municipalité de Monistrol défraiera, le 7 mai, les hommes qui s'étaient rendus au Puy de leurs frais d'équipement en leur versant une somme de cent livres.

---

<sup>5</sup> « Confédération des gardes nationales du département du Velay », Le Puy, 1790, 24 p.



Autre cérémonie de fédération, cette fois régionale, à Lyon le 30 mai. L'état-major de la ville de Lyon avait invité la Garde de Monistrol à y participer. Consultée, notre municipalité décide qu'« un détachement de la Garde nationale de cette ville se rendra à celle de Lyon pour fédérer ». Il y rejoindra les cinquante mille délégués de l'Est et du Midi.

Ces rassemblements connurent leur point d'orgue à l'échelle nationale, le 14 juillet 1790, lors de la Fête de la Fédération. Le Champ de Mars, à Paris, accueillit les Gardes nationales de toutes

les provinces. Le moment le plus solennel fut le serment prêté d'abord par La Fayette et repris par la foule : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi ». A la même heure de midi, simultanément dans toutes les villes, dans un grand élan, on prêta le même serment civique... Le district d'« Yssingeaux-Monistrol-Montfaucon » avait désigné le capitaine Jean-Louis Moret de la Chapelle pour le représenter à Paris. C'est justement la formule de ce serment civique ramassée en trois mots : la Nation, la Loi, le Roi, que nous lisons au centre de notre bouton.

Remarquons aussi que le décret du 19 juillet 1790 réglementant leur uniforme précisait « que les Gardes nationales qui ont adopté un uniforme autre que celui qui est prescrit ci-dessus, ne pourront continuer de le porter que jusqu'au 14 juillet prochain (1791) jour anniversaire de la Fédération ».

Ce petit paragraphe nous fait comprendre qu'une certaine confusion avait régné dans la tenue des Gardes



pendant cette première année  
de leur existence.

L'achat d'un uniforme était  
coûteux, de quatre-vingt à cent  
livres. Et seuls les officiers et  
les gradés devaient pouvoir  
l'acquérir facilement.

Des Gardes nationaux aux uniformes dépareillés  
dans une aquarelle de Le Sueur (Musée Carnavalet).

Les moins aisés se contentaient d'uniformes réadaptés, de boutons militaires dépareillés, ou trouvaient des détails pour donner à leur habit civil une touche martiale. La cocarde tricolore était alors de mise, mais elle ne leur était pas propre : tous les patriotes devaient l'arburer...

L'histoire de ces élans patriotiques et de ces commencements révolutionnaires, notre bouton doré ne l'a pas vécue, mais il en est en quelque sorte l'aboutissement, au moment où l'Assemblée

nationale décide d'unifier les Gardes nationales du royaume et de les doter d'un seul et même uniforme.

C'est alors, à la fin de l'été 1790, que le bouton doré entre en scène sur un uniforme réglementaire porté dans le district de Monistrol, peut-être à Monistrol même, et dans ce cas, il a pu être témoin des faits qui sont relatés dans les délibérations municipales de la période qui va de septembre 1790 à juillet 1792. Ces événements de la vie locale émergent du quotidien des patrouilles, du maintien de l'ordre, des exercices d'entraînement et des concours de tir...

Ainsi, nous découvrons que le 26 septembre 1790 Monistrol est solidaire des Gardes nationaux de Nancy qui avaient fraternisé avec des soldats lors d'une mutinerie de régiments suisses vivement réprimée. La municipalité « *arrête qu'il sera célébré dans l'église paroissiale un office pour le repos des âmes des braves citoyens qui ont péri dans la malheureuse affaire de Nancy pour maintenir la Constitution et la loi. La municipalité et la Garde nationale assisteront*

*au dit office en ordre ».*

Les officiers étaient élus chaque année par les citoyens actifs.

Voici qui sont les neuf gradés à qui la municipalité confie la distribution de fusils, le 4 mai 1791 : M. Antoine Dutreuil (aubergiste), capitaine, et Messieurs Chibolon (marchand), Soulier (géomètre), Fraisse (maréchal-ferrant), Monnier, Cottier, Bayon, Peyrol (marchands) et Dutreuil cadet (boulanger). Tous ceux-ci ont signé le registre. Leur commandant, absent en cette circonstance, était M. de Charbonnel-Jussac, ancien officier d'artillerie.

Le 6 mai 1791, la municipalité arrête que l'officier municipal Miramand irait au Puy à la tête d'un détachement de quinze à vingt hommes de la Garde pour représenter Monistrol à l'installation du nouvel évêque constitutionnel, Delcher.

Le commandant Charbonnel-Jussac démissionne le 14 mai 1791 et nous savons qu'il va émigrer.

Le 29 mai, le commandement de la Garde est renouvelé pour

un an : M. de Colombet est élu commandant et « prête le serment d'être fidèle à la loi, à la nation, au roy ». Sont élus lieutenant-colonel Jean Chometton (homme de loi), capitaine Pierre Chambonnet de Beau (laboureur), lieutenant Barthélémy Héritier (laboureur), quartier-maître Laurent Peyrol et porte-enseigne Benoît Bayon (marchands).

Il nous est rapporté aussi que la discipline ne régnait pas toujours au sein de la Garde ! Le 31 mai 1791, « *ses officiers se sont plaints* (auprès de la municipalité) *de soldats de ladite Garde qui se refusaient au service, ajoutant qu'il était à propos de prendre les moyens de s'assurer de l'obéissance et réveiller le zèle des soldats.* En conséquence, la municipalité a délibéré que M. le commandant de la Garde nationale serait prié de faire incessamment la revue générale de ladite Garde et l'exhorter au zèle de la chose publique et (...) a arrêté que les délinquants seraient d'après cette exhortation condamnés à l'amende de vingt quatre sols pour la première fois (...) et même de la prison. »

Heureusement, les cérémonies révolutionnaires sont là pour stimuler le zèle patriotique. Le 14 juillet 1791, grandes festivités pour commémorer la grande fête de la Fédération des Gardes nationales à Paris : cent vingt hommes de la Garde monistrolienne en uniforme, accompagnés d'un détachement de celle de Beauzac, se placèrent sur deux rangs avec leurs drapeaux.

Ils accompagnèrent les administrateurs municipaux et du district, les musiciens et une véritable procession de deux cents jeunes filles et femmes habillées de blanc et d'une écharpe tricolore jusqu'à la place du vieux marché où s'élevait l'autel de la patrie. Une salve d'artillerie annonça, à midi, la messe célébrée par le curé Ollier. Les cloches sonnèrent à toute volée, puis il y eut les discours du curé et... du commandant de la Garde nationale. Ensuite les soldats, les corps constitués et toute la population présente prêtèrent serment. Grandiose mise en scène de la fraternité où la Garde nationale tient la première place.



Le 24 juillet, la municipalité recourut aux services d'un armurier de la ville, Jean Royet, pour l'entretien des 51 fusils de la commune, nos apprentis Gardes n'ayant pas tous cette compétence, et ce moyennant 40 £ par an.

Les tensions entre conservateurs et patriotes n'épargnaient pas cette institution. On voit ainsi le chanoine Marc Bouthéon traiter publiquement la municipalité et les membres de la Garde nationale « de porcs et de cochons », le 31 juillet 1791... ce qui entraîne son arrestation immédiate !

Le 9 avril 1792, renouvellement annuel de la Garde : 377 citoyens actifs, en état de porter les armes, inscrits sur son registre, se répartissaient en quatre compagnies. Dans chacune, vingt hommes furent tirés au sort pour constituer une compagnie

de grenadiers de quatre-vingt soldats. Le commandant élu pour l'année fut Duornel du Roure de Paulin.

Très vite, au lendemain de Pâques 1792, des troubles éclatent à Yssingeaux. Les paysans, très attachés à leurs prêtres qu'ils protègent quand ils se mettent dans l'illégalité en refusant la Constitution civile du clergé, et mécontents de la mauvaise situation économique, s'allient aux contre-révolutionnaires dans des affrontements sanglants contre les « patriotes » minoritaires. La Garde nationale de Monistrol prête main forte à sa voisine contre « les ennemis de la Révolution » entre le 9 et le 12 avril 1792. Le 17 juin, des officiers de la Garde d'Yssingeaux viendront remercier la Garde monistrolienne.

Dans ces moments de troubles, le 25 juin 1792, le directoire du district décida que pour célébrer le 14 juillet, chaque compagnie ne détacherait que vingt hommes à Monistrol tandis que les autres resteraient dans leurs communes d'origine avec des officiers pour y assurer l'ordre.

Et le 8 juillet 1792, le district demande à la municipalité de réquisitionner la Garde nationale en permanence pour dissiper tous attroupements séditieux. Il redoute des complots partout et recommande même la surveillance des moissons.

En écho aux évènements parisiens, le 23 septembre 1792, le conseil de la commune, les administrateurs du district, la Garde nationale et les autres corps constitués se réunirent à l'église paroissiale pour y prêter tous serment de « défendre la liberté et l'égalité ». La Convention venait de proclamer la République...

Que pouvons-nous retenir de tout cela ?

Ce qui frappe d'abord, c'est le vocabulaire employé qui est complètement militaire : on parle d'officiers dans tous leurs grades, de la troupe ou des soldats réunis en compagnies, en légions et en bataillons. Les hommes sont armés mais seulement sur réquisition de la municipalité qui ne souhaitait pas avoir un

groupe constamment armé en face d'elle. Et surtout ils portent un uniforme... L'élévation du niveau d'instruction de la bourgeoisie même modeste lui permet, à côté des élites « patriotes » d'encadrer les compagnies de la Garde. Pourtant le commandement revint, lors de chacune de ces années, à des aristocrates libéraux, anciens officiers, dont l'un au moins finira par émigrer. Les grades intermédiaires et la « troupe » sont formés d'hommes de loi, de marchands, d'artisans et de paysans propriétaires. En sont exclus tous les « citoyens passifs », c'est-à-dire ceux, nombreux, qui ne paient pas l'impôt ou qui paient un impôt direct inférieur à trois jours de salaire d'un manœuvre.

C'est bien le caractère ambigu de cet organisme tel que la Constitution de 1790 le définissait : « Les Gardes nationales ne forment ni un corps militaire, ni une institution dans l'Etat ; ce sont les citoyens eux-mêmes appelés au service de la force publique. » De fait, l'Assemblée constituante a tenu à subordonner la Garde nationale au pouvoir civil local et ainsi à limiter son rôle dans la vie politique.

Le bouton doré d'un uniforme de la Garde nationale du District de Monistrol traduit ce compromis entre le militaire et le politique.

Après septembre 1792 d'autres boutons porteront une autre devise qui légitimera une nouvelle autorité dans l'exercice de la force publique. Plus tard, en 1795, les districts seront supprimés. Ils renaîtront en 1800 sous la forme qui nous est familière de l'arrondissement. Mais le chef-lieu aura changé... Ce ne sera plus Monistrol...

De cet éphémère district de Monistrol, et des temps troublés qu'il a vécus, ce modeste bouton est un témoin précieux.



### Sources

- Délibérations municipales à leur date, Archives municipales de Monistrol-sur-Loire.
- Délibérations du district de Monistrol, Archives départementales de la Haute-Loire.
- *Confédération des Gardes nationales du département du Velay*, Le Puy, 1790, 24 pages, brochure conservée à la Bibliothèque municipale du Puy (Fonds Cortial A.1058).
- *Réplique du Citoyen Sabot, homme de loi à Monistrol, contre les citoyens Moret di*

*Lachapelle*, etc., Lyon, an XI, 19 pages, collection particulière.

### Bibliographie

- CARROT, Georges, *La Garde nationale (1789-1871), une force publique ambiguë*, Paris, 2001.
- DUPUY, Roger, *La Garde nationale, 1789-1872*, Paris, 2010.
- FALLOU, Louis, *Le bouton d'uniforme français*, Paris, 1915.
- OZOUF, Mona, article « Fédération » dans *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, 1988, pp. 96-104.
- RIOUFOL, Maxime, *La Révolution de 1789 dans le Velay*, Le Puy, 1904.
- SAUMET, Paul, « Monistrol dans la Révolution », *Chroniques monistroliennes* n° 23, 1991.

# L'année 1908 à Monistrol

Christiane Petit



Monistrol dix ans plus tôt (1898, gravure de Marc Bouchacourt)

## 16 février

### ***Crédits alloués pour chemin vicinaux***

La commission départementale a alloué à la commune de Monistrol une somme de 500 frs pour les chemins vicinaux ordinaires à la suite des inondations, mais sous la condition que la commune dépensera en travaux de réparations au moins pour les chemins vicinaux ordinaires la somme de 720 frs. Le conseil décide de prélever sur les ressources disponibles du service vicinal pour 1908, ou à défaut sur tout autre crédit disponible du budget communal, la somme nécessaire pour couvrir la différence entre la somme à dépenser et le secours alloué soit une somme de 220 frs.

### ***Assistance médicale gratuite***

Le conseil arrête au chiffre de cent soixante onze, le nombre des personnes admises à bénéficier des dits secours à domicile à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1908. « Les demandes de ce genres n'étant dorénavant admissible que par trimestre suivant indications fournies par la préfecture ».

## 17 mai

### ***Résultats des élections municipales : élections des conseillers***

Les membres du conseil municipal de la commune de Monistrol proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 3 mai 1908 se sont réunis dans la salle de la justice de paix, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 76-77 et 80 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents MM. les conseillers municipaux: Royet Vitalis – Villesèche Joseph - Néron Edouard – Gallet Pierre – Juge Louis – Mourier Cyprien – Berger Gabriel – Néron-Bancel Emile – Cornillon Jean – Hivert André – Monnier Casimir – Faure Barthélémy – Tavaud Jean Marie – Louyon Claude – Chaumarat Jean Marie – Sabot Jean Marie - Déléage Edouard – Faure Victor – Mogier Benoit – Souvignet Pierre – Chapeland Jean – Franc Pierre- Déléage Charles.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Néron-Bancel, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés

aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les MM. précités dans leur fonction de conseillers municipaux.

M. Déléage Charles le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire M. Néron-Bancel Emile. M. Néron Edouard ayant obtenu la majorité absolue 22 voix sur 23 (1 à Vitalis Royet) a été proclamé Maire.

1<sup>er</sup> adjoint: Royet Vitalis 22 voix sur 23

2<sup>ème</sup> adjoint : Déléage Édouard 15 voix sur 23

### ***Allocution de M. Édouard NERON***

« Mes chers amis,

« Pour la quatrième fois vous venez de me confier le grand honneur d'administrer et de défendre les intérêts de notre chère commune. Les mots me font défaut pour vous exprimer les sentiments de gratitude que m'inspire ce nouveau témoignage de notre affection et de votre sympathie. Soyez assurés du moins, que je consacrera tout mon zèle et tout mon dévouement pour maintenir dans notre cité l'ordre, la concorde et la paix qui sont les conditions essentielles de sa prospérité.

« Vous me permettrez aussi, tout en mon nom personnel qu'en votre nom à tous, d'envoyer aux habitants de Monistrol l'expression émue de notre vive reconnaissance pour la marque d'éclatante confiance qu'ils nous ont donné le 3 mai dernier. Qu'ils soient sûrs de notre dévouement le plus absolu pour la défense de leurs intérêts et de leurs droits.

« Messieurs, j'adresse mes très affectueuses félicitations à mes deux adjoints messieurs Royet et Déléage au sujet de leur élection et d'avance je les remercie de leur précieuse et affectueuse collaboration.

« Plusieurs membres de l'ancien conseil n'ont pas voulu, pour des raisons personnelles, solliciter des électeurs le renouvellement de leur mandat.

« Ce sont MM. Franc - Tardy - Cornillon frères et Vérot, à tous j'envoie l'expression de nos regrets et aussi de notre fidèles attachement, mais je suis sûre d'être votre interprète à tous, mes chers collègues, en offrant d'une manière toute particulière à M. Jean Franc, le témoignage de notre sympathie et de notre reconnaissance. Pendant 27 ans M. Franc a rempli à la satisfaction générale, les fonctions de premier adjoint, en ce qui me concerne j'ai eu le bonheur d'avoir en lui pendant 12 ans le

collaborateur le plus dévoué et le plus empressé, j'assure que nous n'oublierons pas les services qu'il a rendu à notre petite patrie qui malgré l'éloignement lui conservera toujours le souvenir le plus fidèle.

« Nos anciens collègues ont été remplacés par MM. Cyprien Mourier, Chapelard, Sabot et Pierre Franc, à tous quatre je souhaite très affectueusement la bienvenue parmi nous.

« Messieurs,

« Pendant la période qui a précédé les élections du 3 mai dernier j'ai résumé dans une brochure l'œuvre municipale accomplie par nous pendant les 12 dernières années. Je rappelais que nous avions réalisé le programme suivant :

*Construction de la route de Monistrol à Aurec par la bordure de la Loire et qui sera ouverte cette année même à la circulation*

*Solution de la question des eaux par la conclusion du traité avec St Etienne.*

*Installation de fontaines, abreuvoirs, dans les villages.*

*Construction d'égouts à la Chaussade, Grand-rue, le Monteil, rue du Coutelier.*

*Création d'un concours et d'un marché de chevaux à l'occasion de la foire du 25 octobre 1907*

*Création d'un dépôt d'étalon de l'état.*

*Plantation de nos places et de nos routes*

*Mise en valeur et embellissement des promenades du château*

*Installation au clocher d'une nouvelle horloge*

*Construction d'une école à Prailes*

*Classement et rectification des chemins de Paulin et du Regard.*

*Classement des chemins de Chazelles et de Chaponas, de Pouzols par Grangevallat et Verne.*

*Demande de classement de tous les autres chemins ruraux de la commune.*

*Pavage de la place de l'église de la mairie et de la rue de l'Herbret.*

*Construction d'un marché couvert, d'une hale aux grains et de leurs annexes etc.*

« Et je conclurai :

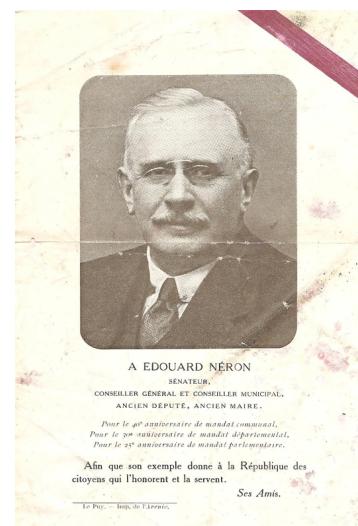
« Malgré cette œuvre importante, la commune se trouve dans une situation financière prospère, et si pour réaliser tous ces travaux, elle a

dû contracter, comme toutes les communes du département des emprunts, elle possède un patrimoine important qu'a considérablement augmenté le legs de R. Alphonse Néron, legs dont seuls les étrangers à notre cité peuvent ignorer l'importance.

« Nous avons protesté de toutes nos forces contre la fermeture du petit séminaire qui constituait pour notre pays un élément important de prospérité, et nous avons vu avec douleur triompher les efforts de nos adversaires pour empêcher l'ouverture de l'externat secondaire libre qui aurait renforcé provisoirement l'ancien établissement.

« Nous avons en un mot fait toujours ce qui dépendait de nous pour aider au développement de la prospérité de notre chère commune de Monistrol, dont nous avons conscience d'avoir géré les intérêts avec désintéressement et probité. Nous nous sommes toujours efforcés enfin de maintenir intactes ces belles traditions de liberté, de mutuelle tolérance qui avaient fait jusqu'à ce jour l'honneur et le charme de notre cité. Ce n'est pas à nous qu'on peut reprocher d'y avoir porté atteinte.

« Je n'ai rien à ajouter en ce qui concerne la passé. Pour ce qui est de l'avenir, nous allons avoir à réaliser immédiatement le règlement actuel des eaux, à exécuter les travaux nécessaires pour utiliser sans retard les 250 mètres cubes d'eau que nous assure le traité du 15 octobre 1899 sur le débit quotidien dérivé du Lignon au profit de St Etienne – à fournir et àachever le programme d'installation de fontaines dans tous les villages – à réaliser le programme scolaire qu'impose à la commune le vote des lois de 1901 et 1904 contre la liberté d'enseignement, à étudier et à résoudre la question de l'établissement d'un abattoir etc.



« L'œuvre à accomplir est importante et délicate, pour la mener à bien je n'aurai pas trop de votre concours le plus absolu, je sais mes chers

amis que je puis y compter sans réserve, je sais aussi que vous aurez tous à cœur de maintenir au sein de cette assemblée ces belles traditions de concorde et d'union qui ont toujours fait de ce conseil une grande famille pour le plus grand bien des intérêts de notre chère commune de Monistrol. »

### ***Vote des délégués pour la commission administrative des hospices et du bureau de bienfaisance***

MM. Sabatier, curé, et Déléage Charles ont été proclamés délégués pour la commission administrative des hospices et bureau de bienfaisance.

### ***Transformation de l'école de garçons du Monteil***

Les trois classes de garçons qui fonctionnent actuellement au quartier du Monteil et qui seront transformées la première en école de garçons la deuxième en école de filles, la troisième en classe enfantine annexée à l'école de filles.

Le conseil met à la charge de la commune pour une période d'au moins dix années les dépenses qui lui incomberont pour l'entretien de la classe enfantine, dépenses qui d'ailleurs ne sont pas différentes de celles qui sont relatives à une classe ordinaire.

### ***La fête patronale est fixée au 14 juin 1908***

Le 5 juillet doivent avoir lieu au Puy des fêtes à l'occasion d'un congrès intéressant le petit commerce et l'industrie, ce qui amènera certainement dans cette ville un grand nombre de personnes de la région.

La fête patronale annuelle qui est fixée au 1<sup>er</sup> dimanche suivant l'octave de la fête Dieu, coïncide le 5 juillet à Monistrol pourrait être compromise par l'absence des personnes qui se rendront au Puy.

Pour ce motif le Maire propose au conseil de modifier pour cette année la date de notre fête et de l'avancer au 14 juin, époque qui conviendrait le mieux avant les grands travaux de la moisson; cette date ne coïnciderait pas non plus avec la fête patronale d'Yssingeaux qui pour la même raison est modifiée et fixée au juin.

### ***Concession d'eaux. Nouveaux règlement à étudier désignation***

### ***d'une commission***

Le maire fait connaître au conseil que le règlement actuel pour les concessions d'eaux potables aux particuliers à robinet de jauge, laisse beaucoup à désirer en raison du gaspillage des eaux concédées et surtout au moment de la sécheresse.

La ville de St Etienne conformément au traité existant avec la ville de Monistrol et à la suite de pourparlers récents avec MM. les ingénieurs devant nous céder incessamment une dérivation d'eau du canal du Oignon, il importe en ce moment de s'occuper d'un nouveau règlement prescrivant l'usage de compteurs qui d'après l'essai ordonné depuis 2 ans par M. le Maire a donné de très bons résultats. Le conseil adopte la proposition de M. le Maire concernant l'établissement d'un nouveau règlement prescrivant l'usage de compteurs au fur et à mesure de l'expiration des concessions existantes et pour les nouvelles concessions et non l'usage de robinets de jauge. Il désigne une commission spéciale pour s'occuper de ce nouveau règlement et de la question de l'adduction des eaux du Lignon.

### ***Installation d'une boîte aux lettres au Pont de Lignon***

Pour satisfaire au désir des habitants de Pont de Oignon et de Nantet il allait être installé une boîte aux lettres à Pont de Lignon. Les maisons Gourdon et Michin sont les emplacements les plus favorables aux intérêts de cette région.

### ***Demande de classement du chemin du Mas***

Les habitants du Mas et du Peyron demandent le classement comme chemin vicinal ordinaire du chemin dit du Mas, prenant l'engagement de coopérer par prestations spéciales aux réparations nécessaires pour la mise en état du dit chemin et ils consentent à ce qu'une coupe d'arbres existant dans le communal du Mas soit effectuée pour entretien aux dépenses de réparations du dit chemin. Le conseil propose de faire procéder à une enquête afin de savoir s'il n'y aurait pas avantage à classer le chemin du Mas à Tranchard.

### ***Demande de plantation d'arbres sur le côté Nord de la route de la***

*gare.*

Le conseil décide d'inviter M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à planter sur le parcours de la route de la gare du côté Nord de la dite route, afin de l'abriter contre les amoncellements de neige qui bien souvent la rende impraticable pendant la saison d'hiver.



Le « chemin » de la Gare, avec sa seule rangée d'arbres  
(dessin de Marc Bouchacourt)

### *Subvention de la commune pour indemnité de voyage de la c<sup>ie</sup> des pompiers au Puy*

Sur la demande de M. Cyprien Mourier conseiller et officier de la cie des sapeurs-pompiers, le conseil vote une subvention de deux francs par homme soit la somme 64 francs en faveur de la dite c<sup>ie</sup> pour les frais de déplacement pour se rendre au Puy le 31 mai à l'occasion d'un congrès des c<sup>iés</sup> de sapeurs-pompiers du département.

### *Le 21 juin 1908 Interdiction au sieur Blanchard Alexandre d'installer sa fabrication de cordes aux allées du château*

Par lettre du 10 juin 1908 M. Blanchard, cordier, demande au conseil de revenir sur une décision antérieure tendant à lui interdire l'occupation d'une des allées du château pour l'exercice de la profession et en cas de rejet de cette demande de l'autoriser à s'installer pour la fabrication des cordes sous le mur de la propriété de M. le Colonel Blanc au château.

M. le Maire rappelle au conseil que dans deux séances antérieures l'occupation des promenades publiques a été interdites à M. Blanchard à

qui autorisation et précaire est donné de s'installer le long des murs de la propriété Gattet, sur le chemin reliant la place du marché sur le chemin conduisant au cimetière ? Il ajoute que la commission des travaux s'est rendue la veille sur les lieux pour examiner la nouvelle proposition de M. Blanchard et qu'elle a donné à ce sujet un avis défavorable. L'emplacement demandé par M. Blanchard étant une promenade, le conseil décide de maintenir sa décision antérieure et invite M. le maire à la notifier à M. Blanchard par voie d'arrêté.

***Autorisation de M. le Maire de Saint-Étienne pour capter les eaux du Lignon par lettre du 10 juin 1908***

La réponse à votre lettre du 5 courant, j'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir pris l'avis des ingénieurs chargés des travaux, je ne fais aucune opposition à l'installation d'un appareil provisoire permettant de prélever dès maintenant sur les débits de la conduite du Lignon, le volume d'eau que la ville de St Etienne doit fournir d'après le traité de 1899, à la commune de Monistrol.

Cet appareil pourrait être celui que vous proposez et qui a déjà servi le 19 octobre.

J'ai en conséquence, donné des ordres à un agent de la ville qui se rendra sur les lieux lundi prochain 15 courant à huit heure du matin pour assister la personne que vous aurez chargée de procéder à cette installation.

Il est bien entendu que cet engagement provisoire devra être remplacé le plus tôt possible, par un travail définitif dont le service des eaux étudie les dispositions pour permettre d'activer cette étude, je vous prie de faire donner lundi à l'agent de la ville de St Etienne tous les renseignements qui pourront lui être utiles.

Installation du dit appareil le 15 juin 1908.



Conduites d'eau du « Canal du Lignon »

***Désignation de M. Drogo, ingénieur à Saint-Étienne, pour les études d'un appareil définitif et de la distribution d'eaux concédées.***

M. le Maire expose au conseil que conformément aux déclarations contenues dans cette lettre, l'appareil de prise installé en 1906 a été replacé lundi dernier, mais que son maintien est purement provisoire, il importe donc dès lors de faire étudier sans retard de quelle façon devra être installé l'appareil définitif de prise et comment devra être établie la distribution de l'eau concédée, le tout dans les meilleures conditions de rapidité, de solidité et d'économie.

Cette étude technique ne pouvant être faite que par un ingénieur, M. le Maire invite le conseil à procéder à la désignation d'un homme de l'art. Le conseil désigne pour ce travail M. Drogo, ingénieur civil, qui avait été donné dans ce but en 1900.

***Projet d'installation d'un lavoir sur le communal du Pinet au bord du ruisseau de Chouveau***

À la suite d'une demande faite par les habitants du Pinet, le conseil considère combien est utile et nécessaire la construction de ce lavoir en

raison du grand nombre d'habitants résidant au Pinet. Il vote le principe et à l'unanimité l'établissement du dit lavoir.

***Lettre du 2 juin 1908 de la C<sup>ie</sup> électrique pour la construction d'un poste transformateur sur la place du Pré-Evescal.***

« Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'emplacement nécessaire pour construire un poste transformateur de 12 mètres carrés environ à l'angle de la place publique de Monistrol désignée Pré-Evescal.

« Nous nous permettons, Monsieur le Maire, d'attirer votre attention sur le fait que la ville de Monistrol prenant de jour en jour une certaine extension, le poste transformateur unique actuellement n'est plus suffisant pour assurer une bonne distribution de force motrice et d'éclairage dans toute l'étendue de la ville. Il nous a paru intéressant, dans l'intérêt de la population et de votre clientèle d'améliorer cette distribution.

« Vous pensez que vous verrez là une prise de bonne volonté de notre part et nous vous prions de recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée ».

Après lecture M. le maire expose au conseil qu'il a demandé à la C<sup>ie</sup> quelles compensations seraient accordées à la ville en échange de ce droit d'occupation qui serait donné à la C<sup>ie</sup> jusqu'à la prise de concession actuelle. La C<sup>ie</sup> a répondu qu'elle installerait deux lampes gratuites un sur le transformateur lui-même, l'autre dans un point à choisir par le conseil. M. Cyprien Mourier propose de demander en outre à la C<sup>ie</sup> une troisième lampe qui serait destinée à éclairer à la fois le dépôt de pompes à incendie et les cabinets publics.

Le conseil décide de répondre favorablement à la demande précitée de la C<sup>ie</sup> Electrique qui pourra occuper jusqu'à l'expiration de son traité actuel sur la commune de Monistrol une surface de 22 mètres carrés au Pré Évescal dans l'angle opposé à celui qui est occupé actuellement par le bâtiment du poids public. Cette conception est accordée à la C<sup>ie</sup> sous réserve par elle de donner gratuitement à la commune jusqu'à l'expiration dudit traité trois lampes électriques dont une destinée à éclairer à la fois et à l'intérieur le dépôt de pompes à incendie et les cabinets publics.

## 12 juin

***Remboursement des 15000 frs à M. Sabatier curé (achat du presbytère). Lettre de M. le receveur.***

« Monsieur le Maire,

« Comme suite à notre conversation de ce jour j'ai l'honneur de vous confirmer qu'il m'est absolument impossible de remettre à M. le curé Sabatier les 15000 frs qui lui sont dus par suite de la vente du presbytère par la commune, sans qu'une quittance notariée me soit remise.

« Vous savez en effets qu'au-delà de trois cents francs un acte sujet à l'enregistrement doit être délivré. Je ne puis, malgré toute ma bonne volonté faire infraction à cette règle formelle de nos règlements ».

## 17 juin

***Exposé des démarches faites par Mr le Maire auprès de M. le ministre des finances pour obtenir l'exonération des droits de donation sur le remboursement des dits 15000 frs à M. Sabatier***

M. le maire expose au conseil qu'il a rendu visite à M. le Directeur Général de l'enregistrement du ministère des finances qui lui a confirmé de tous points la thèse de M. le receveur municipal: obligation pour ce dernier d'exiger de la commune

M. le Maire s'est rendu ensuite chez M. le Ministre des finances à qui il a laissé, après l'avoir entendu de cette question délicate, la note suivante :

« Monsieur le Ministre,

« La commune de Monistrol acquis en 1900 au prix de 50.000 francs un immeuble destiné à servir de presbytère. Toutefois, M. le curé Sabatier avait offert de contribuer au paiement de cette somme pour 15.000 frs à la condition expresse que les curés et les vicaires seraient toujours logés gratuitement par la commune de Monistrol. Cette condition n'étant pas contraire à la législation sous le régime concordataire, la délibération pour laquelle conseil municipal accepta cette proposition fut approuvé par le préfet et M. Sabatier versa dans la

caisse du receveur municipal la somme de 15.000 francs sous forme de «souscription volontaire». À la suite du vote de la loi de séparation la condition ci-dessus rappelée ne pourrait plus être maintenu, M. Sabatier se refuse à louer cet immeuble et demande le remboursement des 15.000 francs ».

Le conseil municipal décide la mise en vente de l'immeuble aux enchères publiques et adopte un cahier des charges qui stipulerait notamment le remboursement des 15.000 francs en question à M. Sabatier. Ce cahier des charges fut approuvé par le préfet.

La vente a eu lieu en novembre 1907 et l'acquéreur a versé son prix le 24 mai dernier entre les mains du receveur municipal et le maire autorisé par une délibération approuvée par le Préfet délivra à M. Sabatier un mandat de 15.000 francs à titre de remboursement de cette avance. Mais le perceuteur receveur municipal ne veut pas payer cette somme estimant qu'une quittance notariée doit être remise, or l'enregistrement réclame à ce sujet le droit de donation :

« C'est pour la commune une perte de 2.000 francs environ.

« J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre de vouloir bien accorder à commune dont les charges sont particulièrement lourdes, remise de cette somme importante ».

*Autorisation de M. Villesèche notaire de produire la quittance notariée réclamée pour les 15.000 frs*



### Place Néron

À gauche le presbytère détruit : sur son emplacement, on va construire la halle.

À droite le nouveau presbytère.

### *Installation d'une triperie au pont Chouveau par M. Dupré-Maintien des tueries particulières des bouchers et charcutiers*

#### *Avis du conseil sur l'enquête du 9 juin 1908*

Lettre de Mr le Préfet : la date du 8 mai 1908 vise d'une manière toute particulière les tueries non autorisées, elle prescrit à leur propriétaires un ensemble de formalités ayant pour objet de régulariser la situation illégale dans laquelle ils se trouvent.

Comme suite à la circulaire MM. les bouchers de Monistrol ont été avisés des mesures qui leur sont imposées par l'administration, et une enquête d'une durée de dix jours a eu lieu du 9 au 18 juin inclus sous la présidence de M. Moret commissaire enquêteur. Aucune opposition n'a été faite contre les demandes des bouchers de Monistrol tendant au maintien de leurs tueries particulières.

Voici la conclusion de M. le commissaire enquêteur : « Personne ne s'étant présenté pendant les dix jours de l'enquête, l'avons clos définitivement le 18 Juin 1908 à midi et donnons un avis favorable en attendant la création d'un abattoir public ».

M. Dupré demande l'ouverture d'une triperie au Pont de Chouveau. Une enquête a été prescrite conformément à la loi. Elle a eu lieu du 9 au 18 juin inclus sous la présidence de M. Moret commissaire enquêteur. Aucune disposition n'a été faite en faveur de ce projet, par contre 28 protestations ont été formulées contre cette demande.

L'avis de M. le commissaire enquêteur est ainsi libellé : « Le dit jour 18 juin à midi avons clos définitivement l'enquête contenant vingt-huit déclarations défavorables au projet d'établissement d'une triperie et disons qu'il serait utile de désigner un expert ». Le conseil se range à l'avis de M. Moret sur la convocation de la deuxième commission sanitaire au sujet de l'enquête concernant la création d'une triperie.

### *Projet d'études pour la création d'un pont sur le ruisseau de Foletier. Demande de règlementation pour le nettoyage des fosses*

### *d'aisances et des écuries.*

Sur la proposition de MM. Villesèche et Sabot à nouveau de concert avec la commission des travaux la question de l'établissement d'un chemin et d'un pont sur le Foletier pour relier avec la gare le village de Cheucle.

Sur la proposition de Mr Villesèche le conseil est d'avis d'étudier la question de la règlementation du nettoyage des fosse d'aisance et des écuries; Il est important que ce travail ne soit pas effectué à n'importe quelle heure de la journée; La commission des travaux se charge de l'examen de cette question.

### **19 juillet**

#### ***Vœu pour le classement du chemin de Nant à la route nationale 88 et le chemin de Chaponas***

Le conseil émet le vœu que l'administration des ponts et chaussées veuille bien classer comme chemin vicinaux ordinaires le chemin reliant le village de Nant à la route nationale 88 et le chemin de Chaponas.

Sur la proposition de M. Chaumarat, le conseil émet le vœu que l'administration des ponts et chaussées veuille bien classer la portion du chemin de Paulin entre le village des Mûrots et l'extrémité de la commune.

#### ***Remise des droits et enregistrement relatifs à la quittance notariée des 15.000frs rendus à Mr le Curé Sabatier - Lavoirs du Pra Dessous et de Brunelles***

Suite à la demande de M. Néron, M. le Ministre des Finances autorise à la commune la remise du droit d'enregistrement réclamé pour la quittance notariée du remboursement des 15.000 frs à M. le curé Sabatier soit 2.025 francs.

Etablissement d'un dallage en ciment le long des lavoirs du Pra-Dessous et à faire effectuer les réparations nécessaires au lavoir de Brunelles

#### ***Dérivation des eaux du canal du Lignon pour l'alimentation de la ville à Monistrol - Projet de captation***

M. Drojo a exposé à la commission des eaux dans sa demande du 18 juillet l'économie du projet dressé par lui. La commission des eaux a donné à ce projet très intéressant et très pratique un avis unanimement favorable.

M. le Maire soumet au conseil les plans et devis concernant le projet puis donne lecture du rapport suivant par lequel M. l'ingénieur Drojo l'explique et la commente :

1° Adduction des eaux du Lignon, dans un regard du réseau du drainage existant.

2° Raccordement de la cuve de rupture de charge à la conduite de distribution après le réservoir.

Rapport :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'examen et à l'approbation de l'administration municipale de Monistrol le projet d'utilisation de volume journalier de 250 mètres cube d'eau du Lignon, concédé par la ville de St Etienne se combinant avec un nouveau système d'alimentation du réseau de distribution en ville, en vue d'améliorer son fonctionnement.

Ce projet dont nous faisons connaître ci-dessous le principe et les dispositions essentielles, comprend deux ouvrages distincts savoir :

1° L'adduction des eaux du Lignon ou réseau de drainage existant.

2° Le raccordement au réseau de distribution de la conduite d'aménée des eaux de drainage et du Lignon.



### a) Prise et adduction des eaux du Lignon

La prise d'eau s'effectuera dans le regard de visite du canal du Lignon, voisin du chemin G<sup>de</sup> Con n° 228 au moyen d'une conduite en fonte 0.150 de diamètre, munie à son orifice d'un obturateur à vis. Cet orifice est placé assez long pour utiliser les eaux naturelles du canal, dans les périodes de non fonctionnement normal de celui-ci.

Cette conduite de prise d'eau, débouchera à 15 mètres plus loin, dans un bâtiment en maçonnerie clos et couvert, comportant les eaux de réception des eaux, un robinet vanne pour le réglage du débit et enfin un déversoir à mince paroi destiné au jaugeage de l'eau concédée.

Nous ajoutons que ces dispositions intéressant soit le système de prise d'eau, soit l'appareil de jaugeage, ont été acceptée par le service des eaux du Lignon.

C'est dans cette chambre que sera branchée la conduite d'amenée des eaux au regard du réseau de drainage, distant de 183 mètres. Les dessins de la pièce n° 2 donnant toutes indications utiles au sujet de ce travail.

Comme il ne s'agit que de l'adduction de trois litres d'eau à la seconde, le diamètre de 0.120 prévu pour cette canalisation aurait pu être fortement diminué, si nous n'avions pas considéré d'une part que le développement industriel de Monistrol pourra mettre un jour cette ville dans la nécessité d'emprunter un supplément notable d'eau au canal du Lignon et d'autre part que cette canalisation servira d'amorce à une nouvelle conduite d'amenée vers le plateau du Moulin à vent, lorsque en raison de l'état de vétusté des canalisations actuelles et de leur fonctionnement précaire, se posera la question d'un projet général de réfection et d'extension du réseau de distribution commandé pour un nouveau réservoir dont la capacité et l'altitude procureront l'eau en abondance et sous pression.

### b) Raccordement de la conduite d'amenée actuelle au réseau de distribution.

La 2<sup>ème</sup> partie du projet se rapporte à une amélioration du régime actuel des conduites de distribution moyennant un travail d'importance relativement faible dont nous allons exposer le principe et les dispositions:

Les eaux du Lignon réunies à celles du drainage, se rendent au réservoir au moyen d'une conduite en poterie.

Cette canalisation n'ayant pas paru capable de supporter l'entièvre pression on a rompu la charge à 220 mètres avant le réservoir par un petit bassin présentant avec le plan d'eau de ce réservoir, une différence du niveau de 18 m environ. Etant donné qu'aujourd'hui même pendant la saison estivale, la ville disposera d'un débit existant de 3 à 4 litres par seconde, on, conçoit que le réservoir actuel de faible capacité et desservant d'ailleurs très mal certains quartiers deviendra dorénavant sans utilité appréciable.

Dès lors, nous avons été amenés à étudier un projet de nature à améliorer sensiblement le régime de la distribution d'eau, sans le recours du réservoir en question;

À cet effet, nous avons projeté une canalisation en fonte de 1.20 de diamètre et de 265 mètres de longueurs, ayant son origine dans le petit bassin précité et se raccordant avec la conduite de distribution, à une faible distance du réservoir.

Les vannes de prise d'eau dans ce réservoir, seront naturellement fermées, afin que la pression du plan d'eau du bassin s'exerce exclusivement sur la conduite de distribution. Lorsque pendant la nuit, la consommation d'eau sera faible ou nulle, le trop plein dans la cuve s'effectuera dans le réservoir, au moyen de la conduite actuelle. De cette façon ce réservoir sera toujours plein et pourra être utilisée dans un cas fortuit.

Le calcul de la ligne piézométrique de la canalisation projetée indique que pour un débit de 6 litres par seconde, la pression actuelle, au point de fonction avec la conduite de distribution, sera augmenté de 16 mètres. Cela constitue une amélioration très importante au profit des quartiers mal desservis jusqu'ici.

Un robinet vanne placé sous la canalisation en question permettra le cas échéant, d'isoler celle-ci du réseau de distribution.

3° Exécution des travaux. Les travaux qui nous occupent seront exécutés à l'entreprise par voie d'adjudication au rabais et soumis aux clauses, conditions de prix et du cahier des charges et de la série des prix joints au projet.

Le délai d'exécution est fixé à trois mois et le cautionnement à verser par l'entrepreneur sera de cinq cent francs.

4° Evaluation des travaux. D'après l'estimation accompagnant le projet, le coût général des travaux, y compris la somme à valoir s'élèvera à 6.200 frs se décomposera comme suit:

- Travaux à l'entreprise : Prise d'eaux et adduction des eaux du Lignon .....	3
505.25 frs	
- Raccordement avec la conduite la distribution .....	2
431.00 frs	
- Travaux en régie (sommes à valoir pour imprévus).....	
263.75 frs	
- Montant total du projet.....	6
200.00 frs	

5° Conclusion - Telles sont les explications et justifications que nous avions à fournir au Conseil Municipal concernant le projet dont il a bien voulu nous confier l'étude. En conséquence nous avons l'honneur de lui proposer d'en approuver les dispositions.

Le conseil, après examen approfondi de ce projet et de toutes les pièces qui l'accompagnent et le bien approuver dans le plus bref délai possible et autoriser la commission à réduire à 20 jours le justifient, en vote l'adoption à l'unanimité. Il décide que la somme de 6200frs prévue pour son exécution, sera soldés au moyen des fonds disponibles provenant de la vente du presbytère et figurera dans un article spécial du chapitre des dépenses du budget additionnel de 1908, émet le vœu que vu l'urgence de l'exécution de ce projet intéressant au plus haut point la population.



Mr le Préfet veuille signer le cahier des charges dressé pour l'adjudication les délais de publicité.

Sur la proposition de M. Cyprien Mourier, M. le Maire donne lecture au conseil d'une lettre circulaire de M. le commandant Geyssant président de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France invitant le conseil de s'affilier au service d'assurance. Le montant de la prime fixe par sapeur-pompier est de 0.30frs par an pour un maximum de garantie fixé à 20 000frs par accident et 50000frs maximum par catastrophe quel que soit le nombre des victimes.

L'engagement de la commune aurait lieu pour 5 ans.

Le conseil adopte la proposition mais le montant de la prime annuelle devant être imputée sur l'allocation fournie chaque année à la commune pour les sapeurs-pompiers.

## 26 juillet

### *Pétition des passementiers*

M. le Maire donne lecture au conseil d'une pétition qu'un grand nombre de passementiers abonnés à l'énergie électrique adressent à la C<sup>ie</sup> Electrique de la Loire pour obtenir d'elle que comme par le passé la force soutenue leur soit donnée pendant onze heures. Cette pétition est soumise par les passementiers au conseil municipal en le priant de l'adresser à la C<sup>ie</sup> Electrique en l'appuyant aussi chaleureusement que possible.

Comme la requête des ouvriers passementiers est absolument justifiée, le conseil émet le vœu pensant

## 28 août

### *École de Prailes : Travaux en régie et dégâts causés à la propriété Descellière*

Le conseil approuve l'exécution en régie des travaux supplémentaires de l'école de Prailes s'élevant à la somme de 988frs plus l'indemnité de 16frs pour dégâts à la propriété Descellière.



L'école de Prailes et son préau. Vue aérienne en 1963

***Vote pour dépenses obligatoires des garde champêtres : insuffisance de revenus.***

- 1° Pour le traitement 2,75frs produisant 890 frs
- 2° Pour insuffisance de revenus 2 centimes produisant 648 frs.

***Budget des chemins vicinaux***

Contingent des chemins de grande communication - dépenses à faire sur chemin vicinal ordinaires - remboursement d'intérêts d'emprunt - frais généraux personnel 9.492,77frs.

Ces dépenses pourront être couvertes au moyen des ressources ci-après : 3 journées de prestation - 4centimes spéciaux ordinaires - Impôts de 2,77centimes (déjà voté) soit 9.492,77frs.

***Projet de créations à savoir :***

Cabinet d'aisance au coutelier - Adduction d'eau potable à Beau - Chaponas – Nantet - Prailes - Déversement de l'égout collecteur à Brunelles après le lavoir.

***Empierrement partiel***

Rempierrage partiel de la rue des Fossés - rue du Général de Chabron - Chaussade - Grande rue du Monteil - Allée du Château. La quantité de pierre prévue est de 50 mètres cube ce qui, à 7 francs le mètre cube représente une somme totale de 350 francs. Le conseil autorise le maire à faire procéder à la remise en état de la petite rue qui se trouve derrière

l'école des frères et qui descend vers la grande rue.

### ***Empiètement sur le communal de Nantet par M. Aurel***

Une pétition signée de cinq habitants de Nantet et de Pont de Lignon reconnaît que la partie communale sur lequel M. Aurel a fait construire un escalier et une partie de sa maison soit 32m40 ne porte aucun préjudice et ne peut être évalué à plus de 0,25 centimes le mètre carré. Le rapport de l'expert estime que le terrain en dehors de l'agglomération de Nantet ne se compose que de rochers et est sans valeur au point de vue culture et peut être évalué à 0.15c le mètre carré. Le commissaire enquêteur M. Moret conclut au maintien de l'escalier et à l'évaluation de 0.15 centimes le mètre carré. Soit une somme de 4,86 francs à payer par M. Aurel pour une surface de 32,40 m<sup>2</sup>.

### ***Subvention de la commune pour rectification de la route nationale n° 88***

M. le Préfet communique une lettre du 22 juillet 1908 de M. le Président du conseil ministre de l'intérieur relative à l'engagement pris par le conseil de contribuer aux travaux de rectification de la route nationale n° 88 pour une somme de 3000Frs ainsi que le montant des frais d'acquisition de terrains évalués à 14 000Frs.

Le conseil décide de créer les ressources au moyen d'un emprunt qui sera réalisé ultérieurement par le maintien de l'imposition de 2c31 pour chemin dont l'expiration arrive en 1910 soit par d'autres ressources.

### ***Bail de chasse entre les hospices et la commune représentée par M. Édouard Néron, Maire, et M. Néron Bancel***

Le conseil ratifie le bail de chasse pour une durée de 13 mois et 15 jours prenant cours le 15 août 1908 pour finir au 1<sup>er</sup> octobre 1909 passé entre M. Néron Bancel et la commune de Monistrol représentée par M. Édouard Néron, Maire, pour le droit de chasse sur tous les immeubles situés sur la commune de Monistrol et dépendant de la donation Bonnet, moyennant le prix total de 10 francs.

### ***Résiliation de la concession d'eau de M. Victor Faure***

Sur la demande de M. Victor Faure le conseil est d'avis de ne lui

maintenir sa concession d'eau de 5 hectolitres que pour l'année courante, devant ensuite se soumettre au nouveau règlement en préparation.

### ***Réparation à l'école maternelle communale***

Les réparations à l'école maternelle communale, réclamés par l'institutrice et dont le devis approximatif établi par M. Goyo, plâtrier, s'élève à la somme de 158,75 francs.

### ***Réparation à la place du Monteil***

Exécution des travaux pour la création d'un aqueduc devant les maisons Cheucle et Méasson s'élevant approximativement à la somme de 200,43 francs d'après l'estimation faite par M. Bay architecte communal et vérifié par la commission des travaux.



La place du Monteil

### ***Projet de création de cabinets dans la rue du coutelier - Installation de bouches d'égout***

Sur la proposition de M. Louyon le conseil invite M. le Maire à faire étudier le projet d'installation de cabinets dans la rue du coutelier, et à faire procéder au plus tôt à la pose des bouches d'égout projetées dans certains quartiers.

**20 septembre**

### ***Vœu pour la création de tramways électriques de la gare de Bas à Monistrol et Saint Didier-La Séauve***

Une demande de concession pour l'établissement d'une ligne de tramways électriques devant desservir le canton de Monistrol et de St Didier-La Séauve a été déposée l'an dernier sur le bureau du Conseil Général par MM. Giros et Loucheur, ingénieurs à Paris. Cette question qui intéresse au plus haut point Monistrol devant être discutée lors de sa prochaine session par le conseil général, M. le Président propose au conseil municipal d'émettre le vœu que l'assemblée départementale veuille bien donner à cette proposition une suite favorable et l'invite à délibérer à ce sujet.

Le conseil considère que le réseau projeté comprend une ligne destinée à relier Monistrol d'une part avec la gare de Bas-Monistrol d'une part et d'autre part avec Ste Sigolène et les Villettes et que la distance de près de 4 kms qui sépare Monistrol et la gare est un obstacle considérable à son développement et à la prospérité, obstacle qui serait supprimé par l'établissement de ce moyen de communication qui est impérieusement réclamé par la population toute entière.

Par ces motifs le conseil émet le vœu pressant que le conseil Général veuille bien prendre en considération la demande de MM. Giros et Loucheur afin que l'exécution de ce projet qui doit rendre de si grands services aux populations agricoles et industrielles de notre commune, ait lieu dans le plus bref délai possible.



Depuis 1889, Clermont-Ferrand à son tramway électrique

### ***Protestation contre les auteurs des faux bruits d'épidémie répandus et qui ont empêché le séjour à Monistrol du 38<sup>e</sup> régiment d'infanterie***

Par lettre du 11 septembre le colonel Le Gros commandant le 38<sup>e</sup> régiment d'infanterie informe M. le maire que par suite de l'épidémie de fièvre typhoïde qui lui est signalée comme sévissant dans cette commune où devait cantonner le régiment le 17 septembre, afin d'éviter la

contagion, il n'y a pas lieu de préparer le logement pour cette date, le régiment cantonnera probablement à Aurec et Saint-Paul en Cornillon. Le conseil, au nom de la population et spécialement des commerçants de Monistrol vivement lésés dans leurs intérêts par le contrordre désigné ci-dessus, proteste avec la plus grande énergie contre les auteurs malveillants de ces faux-bruits d'épidémie qui n'existent aucunement, les docteurs Gire et Decroix n'ayant signalés aucun cas d'épidémie et ne sont répandus que par des personnes hostiles aux intérêts de Monistrol.

## 16 Novembre

### *Refus d'installation d'une triperie aux abords du pont Chouveau par M. Dupré*

Dans un but uniquement hygiénique sans s'opposer à l'installation d'une triperie sur le territoire de la commune. Se référant à la délibération du 21 février 1908 le conseil décide à l'unanimité de s'opposer à la création de la triperie aux abords du pont Chouveau conformément à l'avis du commissaire enquêteur et de la commission précitée.

### *Rectification de la route nationale n° 88*

À la suite de la dépêche de M. le ministre de l'intérieur au 22 juillet 1908, invitant le conseil à voter d'urgence les ressources nécessaires pour faire face à l'engorgement de la commune pour le payement de la somme de 1.700 frs pour la rectification de la route nationale n° 88 soit 3 000frs pour part dans les travaux et 14.000frs pour frais d'acquisition de terrains est d'avis d'affecter à l'emprunt à réaliser les 2,31 centimes approuvés par décrets des 7 septembre et 4 octobre 1880 et 18 juin 1881 et 1 centime provenant de l'imposition pour l'école de Prailes, qui vont devenir libres en 1908 et fin décembre 1911...

Et en attendant vote l'imposition de 3,31 centimes qui comprendront avec les centimes précités dans la réalisation du dit emprunt, mais sans faire double emploi.

### *Emplacement pour pose de lampes électriques*

La commission des travaux a examiné les



emplacements les plus nécessaires pour l'installation de nouvelles lampes électriques publiques et les a classés dans l'ordre de priorité suivant :

1° Coutelier angle intérieur de la maison Ravel

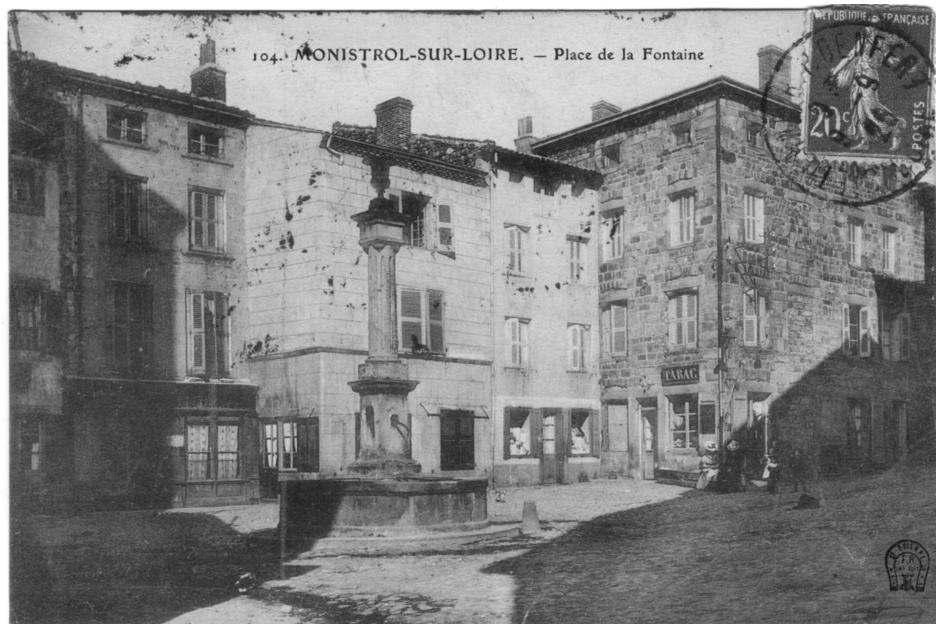
2° Pra-dessous

3° Dépôt de la pompe incendie

Exemple d'éclairage rue de Chabron (4° Condamine et 5° Vieille Charra réservés)

### *Travaux arriérés aux fontaines publiques*

Le mémoire des travaux exécutés pour le Sieur Jourda Antoine ferblantier à Monistrol, s'élèverait à la somme de 2.929,35 francs prévu à l'article 21 du budget additionnel des dépenses de 1908, comme arriéré des années précédentes pour entretien et réparations aux fontaines publiques, n'ayant pu effectuer le payement par année et demande d'être autorisé à mandatée cette somme bien que dépassant 300 francs.



Place de la fontaine, derrière l'église

**13 décembre**

### ***Rectification de la route nationale 88 (côte de Nant)***

Vu la délibération du 20 août 1908 votant en principe la prise en charge par la commune de Monistrol des frais d'acquisition des terrains destinés à l'assiette de la nouvelle route, frais évalué à 14.000 francs plus une subvention en espèces de 3.000 francs. M. le préfet de la Haute Loire considérant l'intérêt évident pour la commune de voir s'effectuer cette rectification qui étant données les pentes actuelles de la côte de Nant rend cette partie de la route nationale 88 impraticable.

Par ces motifs le conseil vote un emprunt de 17.000 francs et donne tous les pouvoirs à Mr le Maire pour traiter à ce sujet avec un établissement financier public aux conditions les meilleurs pour les intérêts de la commune, étant entendu que l'amortissement du dit emprunt devra être achevé dans le délai maximum de 30 ans, vote 3 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pour trente ans à partir de 1909;

### ***Tramway: Vote de crédits pour études.***

Vu la délibération du conseil général de la Haute Loire dans la session de Septembre 1908 en partie de laquelle les frais des études de tramway (gare de Bas-Monistrol, Monistrol, Les Villettes, Sainte-Sigolène, Saint-Pal de Mons, La Séauve, Saint-Didier, Saint-Just-Malmont et Fiminy dont la concession est demandée au département par MM. Giros et Loucheur devront être supportés par les communes intéressées dans le cas où cette concession ne leur serait pas accordée.

M. le Préfet considérant l'intérêt capital pour la commune de Monistrol de voir se créer le tramway qui réunira son chef-lieu avec la gare de Bas-Monistrol d'un côté, avec Sainte-Sigolène de l'autre est d'avis d'accepter la proposition qui lui est faite et de décider que les frais indiqués pour la commune de Monistrol seront éventuellement à sa charge.

M. Édouard Néron donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Royet 1<sup>er</sup> adjoint :

« Mon cher collègue et ami,

« Vous savez que le conseil général, lors de sa session de septembre 1908 a autorisé MM. Giros et Loucheur à procéder aux études définitives du projet de tramway dont ils ont demandé la concession au

département. Les études en question devront être faites aux frais de ces MM. ; toutefois il a été décidé qu'au cas où la concession de ce tramway serait refusée à ces MM., ou si la concession était accordée à d'autres demandeurs, ces frais devront être supportés par les communes visées dans la demande de concession du premier réseau au prorata du chiffre de leur population net de la valeur de leur centime.

« Je ne me suis jamais dissimulé que cette condition n'avait été adoptée par le conseil général uniquement que parce que ce projet de tramway avait été suggéré par moi. Je ne veux donc pas que par suite de l'animosité de mes adversaires, notre chère commune puisse être un jour contrainte à payer des frais qui, normalement devraient échoir au département. Je viens donc vous prier de faire savoir au conseil municipal que s'il vote, comme je l'espère, la prise en charge éventuelle de ces frais par la commune, c'est moi qui me substituerai à elle au cas où ces frais viendraient à lui incomber... »

### ***Distribution d'énergie électrique***

Suivant la loi du 15 juin 1906, vu le rapport de l'ingénieur en chef du contrôle des distributions d'énergie électrique transmis par M. le Préfet, le conseil donne tous pouvoirs à l'administration des ponts et chaussées pour effectuer le service du contrôle moyennant une rétribution ne devant pas dépasser 5fr par kilomètre de ligne par an.

### ***Invitation au sieur Dupré de choisir un nouvel emplacement pour installer sa triperie***

Son nouveau choix devra être soumis à la commission sanitaire après enquête.



### **20 décembre**

#### ***Assistance médicale gratuite des MM. les D<sup>r</sup>s Gire et Rebaud***

Par lettre du 4 décembre 1908 le D<sup>r</sup> Demurger annonce qu'il quitte la

commune le 15 décembre 1908.

Il est décidé que le service de l'assistance médicale gratuite sera assuré par les Dr<sup>s</sup> Gire et Rebaud comme il l'était par le Dr Demurger. Il leur sera alloué par parties égales le montant du traitement payé M. le Dr Demurger. Il est entendu que cette organisation sera mise à l'essai pendant une année.

### ***Éclairage et chemins ruraux.***

M. Berger fait observer que la fontaine de Chabanes ne fonctionne pas depuis longtemps que ce quartier est dépourvu d'eau potable. Le Maire fait connaître que la captation des eaux du Lignon va être terminée et que par suite de la pression beaucoup plus grande qui aura lieu, satisfaction sera donnée aux habitants de Chabanes.

M. Chapeland demande l'installation d'une borne fontaine aux abords du grand chemin près des maisons nouvellement construites sur l'avenue de la Gare entre le pont du Monteil et la fabrique de velours (maison Royet).

M. le Maire promet de faire étudier par l'ingénieur Drogo, l'installation de cette fontaine et d'autres qui lui sont demandées, notamment pour le quartier du Pras-Dessous et du Marché vieux, dès que les eaux du Lignon desserviraient la ville et le Monteil.

M. Berger demande aussi l'installation d'une lampe électrique au quartier de Chabanes, lampe d'autant plus nécessaire que la caserne de gendarmerie vient d'être créée dans ce quartier.

M. le Maire estime que si comme il l'espère le département fournit la lampe intérieure de la caserne, autrefois payée par la commune dans l'ancien local, une lampe électrique serait fournie par la commune sur la voie publique au point le plus propice.

M. Faure demande l'étude de création de cabinets au Monteil, derrière l'école de garçons ; il demande aussi à M. le Maire quelle suite, la préfecture a soumise à la demande de création du chemin de Chabanes votée depuis 1908.

Le Maire fait savoir qu'à plusieurs reprises il s'est adressé vainement à la préfecture et notamment après les élections municipales dernières, mais qu'il réclamerait à nouveau la solution de cette affaire.



Sur la demande de M. Benoit Mogier de Nant, M. le Maire déclare qu'il va donner des ordres à M. Debayle chef cantonnier communal pour s'occuper de la répartition du chemin de Nant avec la participation des frais par la commune et des habitants de ce village.

***Cession par M. Charles Déléage aux hospices de Monistrol des propriétés qu'il possède bâties ou non bâties***

Propriétés figurant exclusivement à la section B de la matrice cadastrale de ladite commune et situées aux lieux dits Brunelles-Beau-le Betz-les Bruyères, moyennant les conditions suivantes à la charge des hospices.

1° Versement immédiat de 4.500 francs à M. Charles Déléage.

2° Remboursement sans intérêts de 2.000 francs à M. Rey Pierre, fermier de M. Déléage à la date du 25 mars 1916.

3° Jouissance gratuite leur vie durant, tant pour M. Déléage Charles que par son fils du logement qu'ils habitent actuellement et du jardin attenant.

4° Service d'une rente viagère de 800 francs à M. Charles Déléage réversible pour 600 francs après son décès, à son fils Jérôme

Après avoir entendu lecture également d'une consultation juridique de M. Antoine de Lagrevol, avocat à Yssingeaux, touchant le susdit projet de laquelle il résulte que cette opération peut être considérée en tous points comme légale et opportune, déclare émettre un avis très favorable au projet et prie M. le Maire d'en faire hâter la réalisation.

Toutefois M. le Maire et le conseil se rangeant à son avis décide que la rédaction de la promesse de vente établie par MM. les notaires donne lieu aux rectifications ou modifications suivantes dont il devra être tenu compte dans l'acte final de la réalisation de la vente.

1° Que M. Royet n'étant pas membre de la commission administrative de l'hospice ne saurait intervenir dans l'acte à ce titre, mais seulement comme premier adjoint remplaçant M. le Maire absent et autorisé à cet effet par la commission.

2° Que les propriétés vendues bâties ou non bâties sont celles portées au nom du vendeur sur la matrice cadastrale, figurant exclusivement à la section B sous différents numéros et situés aux lieux dits des Brunelles - Beau - Le Betz - Les Bruyères avec mention de contenance de 7

hectares, 69 ares, 79 centiares.

3° Après observation, le conseil constate que les propriétés vendues sont affermées en totalité à Rey Pierre à l'acceptation

1° de la maison d'habitation et jardin contigu réservés au vendeur

2° d'une maisonnette occupée par Moulin Auguste, ancien facteur, moyennant un loyer de 60 francs dont il est fait état dans la consultation de M. de Lagrevol.

Le Maire fait remarquer au conseil que sur la promesse de vente, la base d'évaluation pour la perception des droits d'enregistrement n'est que de 13.500 francs, tandis que l'enregistrement ajoutera d'office les 65.500 francs de charge et taxera la totalité soit 13 500 frs + 6.500 = 2.000 francs.

## Un bienfaiteur de Monistrol méconnu...

### Moret de la Chapelle et le *Bon Édouard*

Madeleine MORET

*Cette « saga » n'aurait pas vu le jour sans les recherches menées par Philippe Moret sur la Terreur à Monistrol dans les archives du Tribunal révolutionnaire à Paris. Pourtant, il ne s'agit pas d'un retour sur une histoire familiale : les ancêtres de Philippe étaient des cousins lointains et discrets de ces Moret de la Chapelle qui, on va le voir, ont marqué l'histoire de Monistrol.*



Une grande maison à fronton élégant a dominé pendant quelque trois siècles la butte du Monteil. Fleuron d'une belle fortune foncière, elle a connu une histoire mouvementée qui entrelace le destin tragique d'une famille, les Moret du Monteil et les Moret de la Chapelle, et celui d'une ville.

Les Monistroliens d'aujourd'hui les ont oubliés, et pourtant nous allons découvrir que c'est sur leur patrimoine foncier, à Pierre Blanche, à Cazeneuve ou au Bon Edouard, que s'est construite une partie du développement de Monistrol durant les trente Glorieuses, à partir des années 1960...



Le bâtiment vu de côté, bâti sur son rocher.  
La photographie précédente le montrait de face, avec son félicant ronton.

Mais commençons par le commencement. La situation privilégiée de cette propriété était déjà décrite dans un acte de 1553, « entre le chemin de Monistrol au Monteil et celui du Monteil au chemin des Costes »<sup>6</sup>. Cet emplacement était alors occupé par un logis des Béget du Monteil, qui leur venait par dot, vers 1520, des Chazelet, anciens seigneurs du Monteil. Cette branche des Béget s'éteignit vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le domaine et le titre furent transmis par les femmes aux Valicon, puis de la même façon à un certain Pierre Moret, époux d'Antoinette Valicon. A la mort de celui-ci, en 1723, le domaine revint à son neveu Louis Moret qui épousa la même année Catherine Warner, du quartier du Monteil.

Louis Moret ouvre la branche des Moret du Monteil qui va nous occuper ici sur trois générations. Fils aîné de Jacques Moret de Cazeneuve, il devient à la mort de ce dernier, en 1716, propriétaire de Cazeneuve, et hérite en 1723, comme on vient de le voir, des terrains et de la maison du Monteil. Pour la première fois sont réunies entre les mêmes mains ces deux domaines, et c'est ce noyau de patrimoine qui sera transmit intact à travers les turbulences historiques des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Louis Moret, « bourgeois du Monteil », y réside et c'est lui qui agrandit la maison, en partie édifiée sur le rocher. Sa réputation d'honnête homme est restée longtemps vivace. On a même conservé une curieuse image, quelque peu rousseauiste, de ce bourgeois « paysan », à la fin de sa vie. « La modestie de ce respectable grand-père qui, quoique couvert de haillons et ceint d'un cordon de paille en gardant sa chèvre, le faisait estimer »<sup>7</sup>. Il meurt en 1745.

Moins modestes seront ses héritiers... Entraînés dans les vicissitudes du siècle, ils seront hommes de loi et notables de leur cité.

Né en 1724, Jean, fils aîné de Louis, fait des études de droit. Bachelier en droit, il devient « notaire royal gradué » en 1749. Il exercera sa charge pendant 44 ans. Mais les juristes étaient nombreux à Monistrol dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme beaucoup, il exerça d'autres fonctions qui devaient compléter ses revenus, et asseoir sa notoriété. Nous

<sup>6</sup> ADHL, 3E 173, Minutier de Me Basset, acte du 20-IX-1553 signalé dans une note de Marc Bouchacourt des années 1900 (archives privées).

<sup>7</sup> ADL, Fonds Chaleyer 1570 et archives privées, Sabot : « Réplique du cit. Sabot contre les cit. Moret dit Lachapelle et Lagrevol », Lyon an XI, p. 15.

avons les traces d'actes successifs entre Jean Moret et M<sup>lle</sup> de Chevrier, comtesse de Maisonseule, seigneur du Chambon et de La Chapelle et autres lieux. Résidant à Paris, elle louait à bail la perception de ses droits et impositions seigneuriales. Ce fut Jean Moret du Monteil qui la représenta au Chambon pour un temps, et à la Chapelle d'Aurec jusqu'en 1789.

D'autre part, capitaine châtelain de la juridiction de la Chapelle d'Aurec, il y assure la justice seigneuriale.<sup>8</sup> C'est à 51 ans, en 1775, qu'il devient lieutenant de juge à Monistrol. Très impliqué dans la vie de la cité, on le trouve syndic de l'hospice et membre et administrateur de la confrérie des Pénitents de Monistrol.

Tel est à grands traits le tableau de la vie professionnelle et publique de Jean Moret du Monteil jusqu'à la veille de la Révolution. Il a épousé vers 1750 Catherine Blanc, fille de Louis Blanc, notaire à Saint-Didier. Ils auront cinq enfants, une fille aînée et quatre fils. Trois mourront sans descendance. Seul Jean-Louis, né le 27 avril 1756 à Saint-Didier, marchera sur les traces de son père et l'histoire particulière de sa postérité est le sujet de cet article.

### ***Jean-Louis Moret de la Chapelle, un homme de son temps au siècle des Lumières***

Après des études de droit, Jean-Louis Moret devient « avocat au parlement »<sup>9</sup> à 25 ans, en 1781. Son portrait ? Nous en avons un vrai, précieux : un profil austère, altier même, à la mine de plomb... Mais il est daté de 1816 quand le modèle a 60 ans. Contentons-nous de ce témoignage contemporain du début de sa carrière, qui nous fait voir un jeune homme coquet, à la mode de la fin du



<sup>8</sup> AMM, Registres paroissiaux, 23 avril 1776, où il est cité avec ce titre pour le mariage de sa fille.

<sup>9</sup> Maxime Rioufol, *La Révolution de 1789 dans le Velay*, Le Puy, 1904, p. 30 : « Avocat accrédité au parlement de Toulouse ».

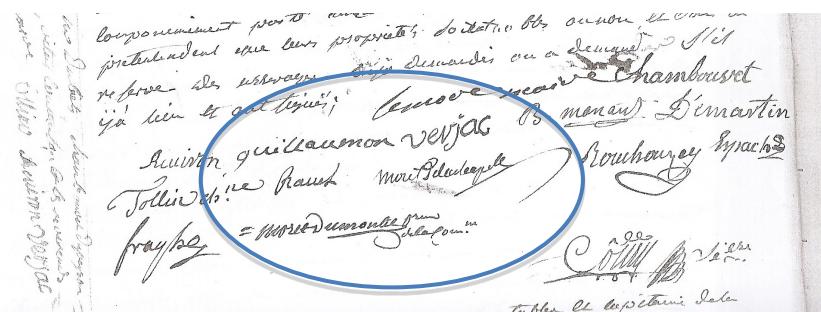
règne de Louis XVI, « toujours bien poudré et frisé ».<sup>10</sup>

Ce trait plutôt moqueur a le mérite de nous transmettre une image très suggestive de ce personnage.

Tentons d'en savoir un peu plus. Grâce à ses nombreuses apparitions comme témoin ou parrain dans les registres paroissiaux, nous devinons une personnalité qui très jeune s'affirme dans la sociabilité et cherche à se singulariser avec quelque assurance.

La lecture des simples mentions de son nom et de ses signatures<sup>11</sup> montre qu'il souhaite associer à son patronyme le nom d'une propriété familiale. En 1775, à 19 ans, il est dit « Jean Louis Moret du Monteil » et signe « Dumonteil ». En 1776, sur l'acte de mariage de sa sœur, il est dit « Jean Louis du Monteil et Cazeneuve frère de la susdite épouse ». Jusque-là il reste dans la tradition suivie par son père et son grand-père : il est l'héritier de la branche des Moret dits du Monteil qui se distinguent ainsi de leurs nombreux cousins de la ville.

Mais il ne tarde pas à marquer sa différence : dans un acte du 9 juillet 1783, à 27 ans, il est « présent, Me Jean-Louis Moret avocat en parlement seigneur de la Chapelle », empruntant le nom de la terre de La Chapelle, propriété de la marquise de Chevrier, dont il fut « fermier ».<sup>12</sup> Ce n'était donc qu'un titre de courtoisie... Certains s'en gaussèrent, mais ce nom passa dans l'usage et ne le quitta plus.



Les signatures du père Moret ("du Monteil") et de son fils ("de la Chapelle"), en 1790

Avec ce petit signe de prétention, nous restons dans le portrait des apparences. Attachons-nous plutôt aux intérêts, goûts et curiosités de ce

10 Sabot, *op.cit.*, p. 15.

11 AMM, Registres paroissiaux aux dates qui suivent.

12 Sabot, *op.cit.*, p. 1, note.

jeune homme des Lumières, et lisons-les sur les rayons de sa bibliothèque.<sup>13</sup> Y dominent naturellement les ouvrages de droit et de procédure qui étaient indispensables à sa pratique professionnelle. Mais à côté de deux grands dictionnaires de la langue française, la littérature, la philosophie et l'histoire ont aussi leur place.

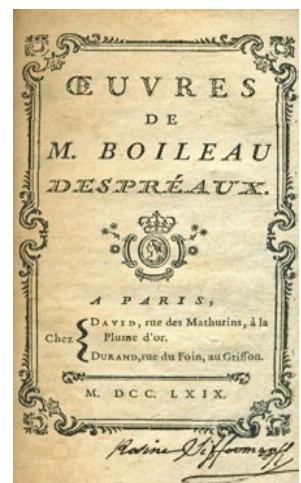
Deux représentants du classicisme de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : Boileau, chantre de la raison dans ses *Épîtres* et son *Art poétique* ; et Fénelon, politique libéral dans *Les aventures de Télémaque* où il utilise le truchement d'une épopée romanesque pour proposer une satire détournée du gouvernement de Louis XIV.

Ce monde de l'allusion pour faire passer des messages de liberté, c'est le choix original d'un amateur éclairé qui s'est nourri de plusieurs ouvrage du domaine du conte et de la fable. Les *Entretiens sur les contes de fées* de l'abbé Pierre de Villiers, le *Dictionnaire de la fable*, les *Contes moraux* de l'encyclopédiste Marmontel, pâles héritiers des contes de fées, ou *Numa Pompilius* du fabuliste Florian....

Enfin, la présence des œuvres de Jean-Jacques Rousseau, notamment son livre-manifeste *Le contrat social* et même *Les confessions*, au fur et à mesure de leur parution posthume (1782-1789), témoigne de la diffusion des idées nouvelles et préjuge de leur influence.

### **1788-1791 : acteurs de la Révolution à Monistrol**

Les « philosophes » n'ont effectivement cessé d'étendre leur influence. Ils remettent en cause le principe d'autorité, contestent nombre de traditions. Rousseau critique la société : le bien vient de la nature, et le mal de la société qui a corrompu l'homme. La contestation ébranle les institutions. C'est un engouement entretenu par les pamphlets, les discussions dans les sociétés de pensée.



13 ADHL, 1 Q 274, « Inventaire des meubles et effets du Sr Moret Lachapelle émigré », le 8 germinal an II (22 mars 1794).

Jean-Louis Moret de la Chapelle a cette conscience politique qu'il partage avec d'autres avocats ou juristes de Monistrol et du Puy. Sous ses airs de dandy avant la lettre, il est déterminé et il a l'ambition de la jeunesse.

En 1788, devant l'ampleur de la crise économique et politique, le besoin de réformes se cristallise et décide Louis XVI à convoquer les Etats Généraux. Au Puy, les Trois Ordres se réunissent pour l'élection des députés dès le 22 décembre, et Moret de la Chapelle est présent<sup>14</sup>. Avec son père, Jean Moret du Monteil, il a été signataire de toutes les pétitions des Monistroliens. Leur ami, Chavanon du Peyron, avocat de Monistrol, a fait un discours remarqué : « Nous n'avons que trop gémi sous le poids de l'oppression ; il est temps enfin que nous redevenions libres et Français »<sup>15</sup>. Voilà ce que pensaient nos notables monistroliens.

On sait peu de choses des grandes heures de la Révolution en 1789 à Monistrol, pourtant il apparaît que Moret de la Chapelle s'est engagé dans la Garde nationale dont il est officier.

On rapporte qu'en uniforme, « le plumet sur la tête » et « les armes à la main », il faisait exécuter avec autorité des décisions municipales et notre témoin critique ajoute qu'« à cette époque, il intimidait si fort les habitants, que ceux-ci barricadaient les portes lorsqu'il allait et venait »<sup>16</sup> — allusion aux patrouilles de maintien de l'ordre de la Garde.



C'est une vue caricaturale de l'activisme de ce jeune serviteur de la Révolution. Ce que nous constatons, c'est qu'à partir de 1790, et de l'installation des nouveaux pouvoirs élus de Monistrol, il eut à plusieurs reprises la confiance et les suffrages de ses concitoyens.

Dès février 1790, il entre dans la composition de la nouvelle municipalité, élu second des dix-huit notables, tandis que son père, Jean Moret, en est élu procureur syndic. Au printemps, il est élu capitaine de la Garde nationale. En juin, il est élu grand électeur de la commune pour le district (actuel arrondissement). Peu après, c'est au titre de capitaine de la

14 M. Rioufol, *op. cit.*, pp. 502-503 : liste des adhérents à l'arrêté des Trois Ordres pris le 22 décembre 1788.

15 Paul Saumet, « Monistrol dans la Révolution », I , *Chroniques monistroliennes* 23 .1 (1991), p.10.

16 Sabot, *op.cit.*, p. 9.

Garde que le district le désigne comme son député pour la grande fête de la Fédération nationale à Paris, le 14 juillet 1790.<sup>17</sup> Par concours de circonstances, c'est la municipalité, profitant de ce séjour, qui lui confie une mission supplémentaire : en compagnie des députés de la Haute-Loire, plaider à l'Assemblée nationale la cause de Monistrol pour l'obtention du tribunal de district<sup>18</sup>. En vain, car c'est Yssingeaux qui obtient le siège du tribunal.



A Monistrol, l'état-major de la Garde nationale doit se renouveler en 1791. Moret de la Chapelle n'en est donc plus officier.

Il semble qu'il ait saisi cette occasion pour une reconversion. Sans doute pense-t-il qu'à Monistrol, toutes les positions clé sont occupées ; il préfère se porter candidat à un poste de juge au tribunal de district, et est élu pour six ans<sup>19</sup>. Un nouveau costume de juge venait d'être fixé par les constituants : habit et manteau noirs, chapeau et panache de même couleur, médaille à devise.

Elégant même dans cette austérité, Moret de la Chapelle « fait les honneurs du Tribunal »<sup>20</sup>, dont il est président en juin 1791.

Ajoutons que le tribunal criminel du département fut élu au chef-lieu, au Puy, le premier septembre 1791. « Ses juges étaient pris tour à tour, de trois mois en trois mois, parmi les juges de district. »<sup>21</sup> Moret de la Chapelle participe ainsi à plusieurs activités judiciaires du moment.

Il habite le plus souvent à Yssingeaux, dans une chambre qu'il loue dans la maison du citoyen Laroze, quand il ne séjourne pas chez ses parents au Monteil. Il peut toujours suivre la vie monistrolienne dans tous ses états. Son père, procureur de la commune sans discontinuité pendant cette période, est un rouage incontournable de la vie municipale, omniprésent, et

17 AMM, Délibération municipale, 27 juin 1790.

18 P. Saumet, *op. cit.*, I, p. 26.

19 AMM, Registre des actes de baptême et de mariage, année 1791 : la 1<sup>ère</sup> page est cotée, signée et paraphée le 18 janvier 1791 par « Jean-louis Moret Lachapelle juge au tribunal du district de Monistrol séant à Yssingeaux », « Moret Lachapelle juge ».

20 Sabot, *op. cit.*, p. 15.

21 M. Rioufol, *op. cit.*, p. 199.

très rigoureux dans l'application des lois, y compris pour la proscription des prêtres réfractaires.

### ***1792-1799 : Epreuves et revirements***

Après la réunion de la nouvelle assemblée constituante, la Convention, Moret de la Chapelle est officiellement à Monistrol le 23 septembre 1792<sup>22</sup>, où il représente le tribunal de district aux côtés du conseil général de la commune, des fonctionnaires publics, de la Garde nationale, des administrateurs du district, des prêtres constitutionnels, tous rassemblés dans l'église pour prêter le nouveau serment de « défendre la Liberté et l'Egalité ».

Janvier 1793 : la Patrie est en danger face à la coalition de toute l'Europe. Ne restaient neutres que le Danemark, la Suisse, Gênes, et Venise ! Le 9 mars 1793, la Convention envoie des représentants en mission dans les départements pour activer la levée de 300. 000 hommes. En tant que chef-lieu de district, Monistrol doit s'occuper d'équiper et d'armer les volontaires de la circonscription. Le 29 mars, c'est Moret de la Chapelle qui est désigné par le district comme « commissaire cantonal »<sup>23</sup> chargé de l'équipement des recrues. Son autorité et sa connaissance du service armé justifiaient ce choix.

Les positions se radicalisent dans le contexte passionné de cette levée en masse. Face à la montée de nombreuses résistances, les lois de la Convention se durcissent.

En ce début de Terreur, Moret de la Chapelle est un jacobin parmi les jacobins : à l'audience du 30 mars 1793, au tribunal criminel du Puy, il signe comme « juge de tour » la condamnation à mort dans les vingt-quatre heures du « contrerévolutionnaire » Mathieu Sanial, coupable d'avoir pris part à des émeutes et attroupements qui s'opposaient à l'enrôlement de « volontaires » dans les armées républicaines<sup>24</sup>. Avec cet exemple et d'autres, le souvenir nous a été conservé d'un magistrat d'une grande rigidité de principes et d'une vraie rigueur à l'égard de tous ceux qui ne se soumettaient pas aux lois de la Révolution, les « ennemis de la Constitution ».

---

22 AMM, Délibération municipale, 23 septembre 1792.

23 P. Saumet, *op. cit.*, II, p. 133.

24 M. Rioufol, *op. cit.*, pp. 206-207.

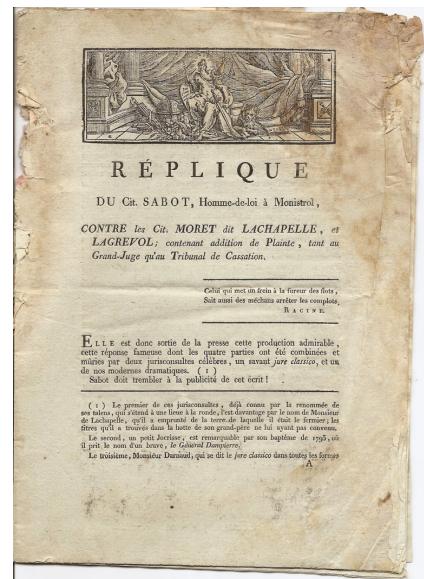
Le libelle de son ennemi irréductible, l'avocat Sabot, publié dix ans plus tard, ose contre lui des accusations que l'on voudrait moins outrancières, dénonçant en Moret de la Chapelle un « fonctionnaire public [qui] maltraite à coups de pieds des malheureux prêtres capturés à raison de leurs opinions religieuses pour les précipiter dans des cachots ; flagelle des dévotes pour la même cause ; menace les témoins, dénature leurs dépositions, (...) dénonce jusqu'à deux de ses confrères et un ami »<sup>25</sup>.

Peut-on le suivre à la lettre ? Si l'on gomme la boursouflure haineuse de ce témoignage, Moret de la Chapelle apparaît comme un ardent patriote que rien ne semblait pouvoir arrêter.

Le destin allait en décider autrement : en fait, c'est le sort du père de Moret de la Chapelle, Jean Moret du Monteil, qui va bouleverser cette famille.

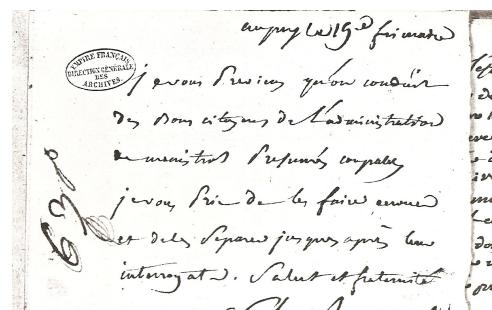
Le printemps et l'été 1793 sont marqués par les tensions et les soupçons que les « sans-culottes » monistroliens nourrissent à l'égard d'autres patriotes –ceux qui dans la municipalité étaient partisans de l'ordre, le procureur Jean Moret en particulier. Cette municipalité en partie modérée tient encore tête à la « société populaire » et, le 26 août 1793, trouve l'occasion de laver Jean Moret d'une première accusation étonnante (pour un homme aisé) d'accapareur de grains<sup>26</sup>.

Notons qu'au même moment, sur le plan privé, le 6 fructidor an II (23 août 1793), Jean Moret fait donation entre vifs de tous ses biens à son fils Jean-Louis Moret de la Chapelle, parce qu'il est inquiet de la tournure des événements, ou pour de simples considérations familiales après la mort de sa fille aînée.



25 Sabot, *op. cit.*, p. 12.

26 AMM, Délibération municipale, 26 août 1793.



Ce même 23 août 1793, un nouveau représentant en mission en Haute-Loire est désigné par la Convention : Solon Reynaud, qui vient en grand épurateur pour mettre en place une administration plus révolutionnaire et la tenir sous sa coupe.

#### La signature de Solon Reynaud

C'est alors qu'un coup de théâtre éclate au district de Monistrol : des administrateurs sont dénoncés pour dilapidation de biens nationaux (il faut en effet se rappeler que la gestion des biens nationaux était du ressort du district). Une commission extraordinaire est formée par le citoyen Reynaud pour enquêter et recueillir de nombreuses dépositions.

Les auditions commencent le 1<sup>er</sup> frimaire An II (21 novembre 1793) et, par un arrêté du 22 frimaire (12 décembre), Solon Reynaud destitue six membres du district<sup>27</sup>. Jean Moret du Monteil, procureur de la municipalité, qui était aussi administrateur des biens nationaux, est entraîné dans leur chute pour complicité. Il avait eu la charge de plusieurs inventaires, parmi lesquels celui du château de Maubourg, bien d'émigré, la charge aussi de consigner les résultats des enchères publiques des ventes qui eurent lieu. Jean Moret est interrogé par la commission le 9 frimaire (29 novembre). Dès le 2 (22 novembre), des scellés ont été posés dans sa maison du Monteil. Le 18 (8 décembre), un mandat d'arrêt est émis contre les suspects, dont « Moret père », qui sont conduits dans les prisons de la ville du Puy<sup>28</sup>.

Au cours de ces interrogatoires, Jean-Louis Moret de la Chapelle est cité, puis rapidement accusé lui aussi de complicité. On lui reproche d'avoir reçu en dépôt des meubles et effets du château de Maubourg pour les vendre, et d'avoir remis au régisseur du château une somme de 1.200 livres, qui aurait été le produit de la vente.

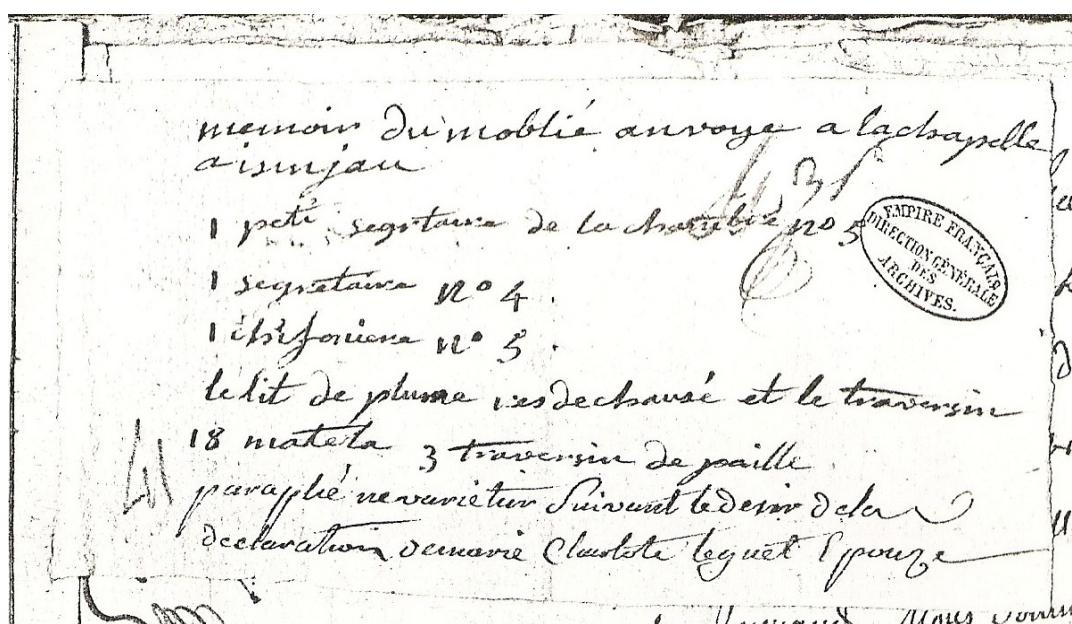
---

27 ADHL, Délibération du district, 22 frimaire an II.

28 Les auditions et tous les actes consultés pour les épisodes cités sont conservés comme pièces à conviction dans les dossiers du Tribunal révolutionnaire aux Archives nationales : AN, W 417/953.



Le château de Maubourg. Carte postale ancienne



Déclaration de la concierge de Maubourg

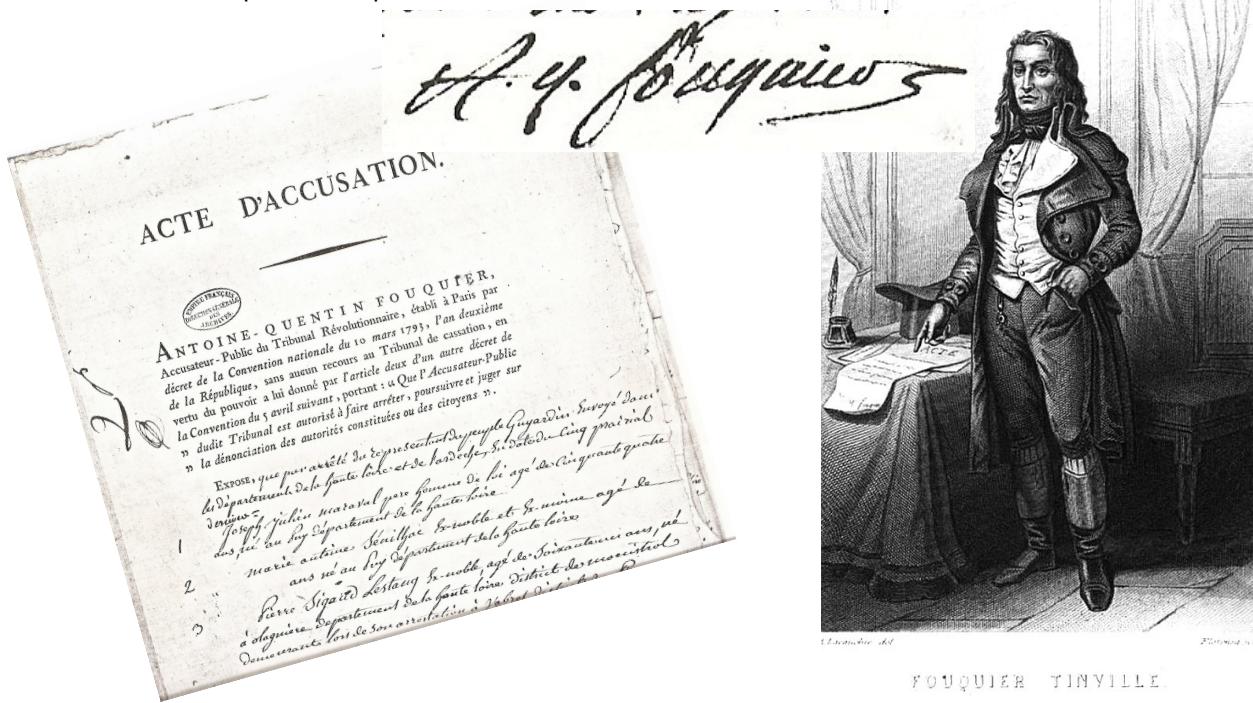
Le 11 nivôse an II (le 31 décembre), on ne le trouve pas à son domicile à Yssingeaux, et on appose des scellés à sa chambre chez le citoyen Laroze. Un mandat d'arrêt est établi contre lui le 13 nivôse par l'accusateur public du Puy. Il est en fuite en ce mois de décembre 1793. On le recherche activement et il y aura trois vaines tentatives d'arrestation. Le 19 nivôse (8 janvier 1794), perquisition à son domicile à Yssingeaux, puis dans la maison de ses parents à Monistrol. Le 5 pluviôse (24 janvier 1794), sur

dénonciation, trois gendarmes et l'huissier du tribunal du Puy se mettent à l'aube en embuscade à Chaudrac, dans le domaine du citoyen Souteyron, sans succès...

Mais la justice révolutionnaire est inexorablement en marche : « par arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention nationale en date du premier prairial (20 mai 1794), Jean Moret père, notaire, et Moret fils, juge du tribunal d'Yssingeaux, ont été traduits au tribunal révolutionnaire » à Paris. Moret de la Chapelle ne sera plus cité dans le reste du dossier, et pour cause : il est toujours en fuite et fait donc l'objet d'une procédure par contumace. Tous deux sont accusés d'avoir « abusé des fonctions publiques qui leur étaient confiées en commettant des infidélités dans différents ventes de mobilier ayant appartenu aux émigrés », et d'avoir été « complices de dilapidation des biens de la République », mais seul le père va subir toute la charge de l'accusation jusqu'à son dénouement fatal.

L'accusateur Fouquier-Tinville soutient que Jean Moret, dans ses allées et venues entre Monistrol et le Château de Maubourg, pendant les longues semaines d'inventaire et de ventes, a détourné chaque soir des effets précieux appartenant à l'émigré en les dissimulant dans un « portemanteau » (un sac de voyage), apporté vide le matin.

#### L'accusateur public Fouquier Tinville et son acte d'accusation

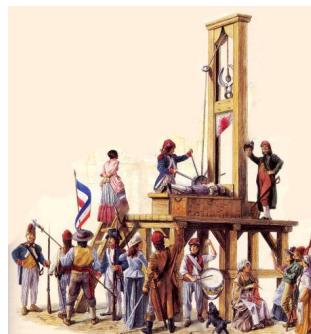


Au tribunal, Jean Moret s'est récrié que c'était « calomnie », qu'on avait « confondu avec une serviette dont il se servait pour envelopper les viandes, petit salé et chandelles, qu'il apportait chaque semaine de chez lui – il défiait les séquestrés dénonciateurs »... Il est vrai que personne n'a témoigné avoir vu ces contenus. Il n'y a donc pas de preuves, seulement des soupçons entretenus autour du mystérieux « portemanteau ». Qui croire ? C'est la parole de l'implacable Fouquier-Tinville contre celle d'un notaire de province inconnu.

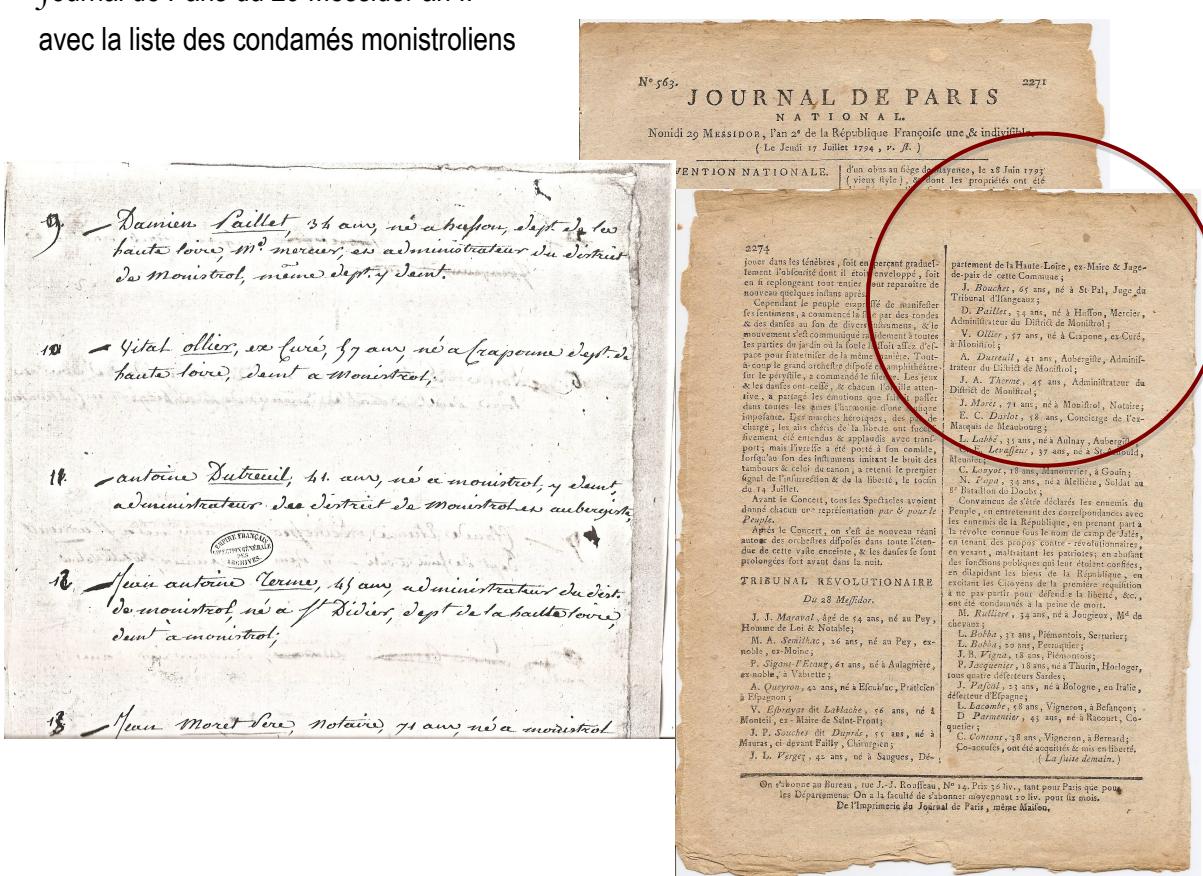
L'autre grief de l'acte d'accusation est que le notaire avait omis dans plusieurs procès-verbaux de vente de biens nationaux d'indiquer les noms des acquéreurs (par exemple lors de la vente du mobilier des Ursulines). Peut-être ces adjudicataires n'y tenaient-ils pas trop. Par ailleurs, la consigne orale du directoire du district, un peu débordé, aurait été « que cela n'était pas nécessaire, que ça allongerait trop les ventes ».

La répétition de cette pratique parut troublante. Pour autant, suffit-elle à démontrer que Jean Moret a sciemment facilité les supposées prévarications de certains administrateurs du district, ou permis des rachats en sous-main ? On sait qu'il ne s'est pas personnellement enrichi. En d'autres circonstances, l'exploitation politique de ces omissions n'aurait eu que de légères conséquences. Mais c'était la Terreur, et la sanction fut terrible : elle conduisit à l'échafaud, à l'âge de 71 ans, ce patriote de la première heure, pilier de la vie municipale depuis 1789.

En effet, le 28 messidor an II (16 juillet 1794) – onze jours avant la chute de Robespierre –, le jury du tribunal révolutionnaire envoie à la guillotine Jean Moret, avec une charrette monistrolienne, le curé constitutionnel Ollier, Paillet, Dutreuil, et Terme membres du district ainsi que Darlot concierge de Maubourg.



Journal de Paris du 29 Messidor an II  
avec la liste des condamnés monistroliens



La même liste dans le jugement du tribunal révolutionnaire

Que savons-nous du sort de la famille dans ce moment ?

La femme de Jean Moret a été arrêtée au cours d'une grande rafle de suspects, le 17 prairial (5 juin 1794)<sup>29</sup>, et sera recluse à Montfranc (Saint-Didier) quelques mois. Quant au fils, Jean-Louis Moret de la Chapelle, il est alors considéré comme émigré. Pourtant – et nous le reconnaissions bien là – ce ne fut pas un émigré ordinaire : il parvint à rejoindre l'Armée d'Italie et à s'engager dans un régiment de chasseurs. Il y servit la patrie pendant plusieurs mois sous le nom de Jean Blanc (le patronyme de sa mère), avant d'être reconnu par un jeune Monistrolien, le sous-lieutenant Terme.

29 ADHL, L 655, Délibération du comité de surveillance, 17 prairial an II.

L'indiscrétion de ce compatriote, qui révéla son identité dans une lettre adressée à sa mère, l'obligea à quitter prématurément l'armée<sup>30</sup>.

Les biens de Moret de la Chapelle, à Yssingeaux, furent inventoriés et évalués le 8 germinal an II (28 mars 1794). C'est cet inventaire, conservé aux ADHL<sup>31</sup>, qui a permis de connaître le contenu de sa bibliothèque, évoquée plus haut. A Monistrol, dans la maison du « Mont républicain, cydevant Monteil », les biens du condamné à mort Jean Moret sont rapidement confisqués et mis sous scellés le 4 fructidor an II (21 août 1794), puis inventoriés le 8 (25 août). La vente de « ses meubles et effets » dure du 12 au 21 vendémiaire an III (3 au 12 octobre 1794). On constate sur le procès-verbal de cette vente, que cette fois-ci les noms de la centaine d'acquéreurs ont été bien mentionnés. Tout est vendu, meubles, habits, linge, tissus, outils et divers... L'inventaire est très instructif sur l'état d'une maison de notables à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le produit de la vente s'éleva à 8 349 livres et revint à l'agence nationale des Domaines<sup>32</sup>.

## Inventaire

La veuve de Jean Moret est libérée de prison à la fin d'août 1794, peu après l'inventaire de la maison mais avant la vente des biens. Retour difficile à

---

30 ADHL, L 655, Délibération du comité de surveillance, 2 thermidor an II (20 juillet 1794).

31 ADHL, 1Q 274.

32 ADHL, 1C 1442.

Monistrol pour la veuve d'un guillotiné et la mère d'un proscrit : dans quelques semaines, elle va se retrouver entre les murs nus d'une demeure familiale vidée de tout son mobilier. Sur sa requête, le district prend un arrêté pour lui résERVER « un lit en berline et son équipement »<sup>33</sup> que l'on a distrait des effets mobiliers au moment de la vente. Mais c'est tout, c'est la loi. On peut se demander si les voisins Reviron qui l'avaient recueillie au début de l'affaire, n'ont pas acquis pour elle certains objets de première nécessité, comme les quatre lots de vaisselle attribués à « la femme Reviron » ?

Elle attendra encore huit mois avant de revoir son fils, et peut-être retrouver un peu de considération. Moret de la Chapelle revient d'exil quand les modérés ont repris le pouvoir. Décidé à se faire disculper, il va plaider sa cause devant le comité de législation à Paris, pour obtenir d'être rayé de la liste des émigrés. C'est chose faite le 27 germinal an III (16 avril 1795), par arrêté du représentant en mission Pierret, le conciliateur qui libéra la Haute-Loire de la Terreur<sup>34</sup>.

Il reprend sa vie d'homme de loi, mais doit remettre de l'ordre dans ses affaires et celles de son père. La ferme de Béraud a été vendue le 28 pluviôse an III (16 février 1795)<sup>35</sup>. Mais Cazeneuve, le « domaine » du Monteil et la maison du Monteil qui ont été évalués fin 1794 ne sont pas encore vendus à son retour. Trois semaines après, il bénéficie d'un décret du 14 floréal an III (3 mai 1795) qui restitue les biens des condamnés. L'acte de donation entre vifs par Jean Moret de tous ses biens à son fils du 23 août 1793 le rend propriétaire. En 1826, il recevra même une indemnité de 15.202 francs vingt cinq, en dédommagement de la vente de la ferme de Béraud : soit 17% du prix de vente réel en assignats.<sup>36</sup>

---

33 ADHL, 1Q 274, arrêté du district du 13 vendémiaire.

34 ADHL, 1Q 384.

35 ADHL, 1Q 274 et André Brochier, « La vente des biens nationaux dans le département de la Haute-Loire », II, *Les Cahiers de la Haute-Loire*, 1993, II, pp. 634-635.

36 ADHL, 1Q 274.



Pour ses meubles et effets personnels d'Yssingeaux, il n'y a pas de trace d'acte de vente comme biens d'émigré. En revanche, il a perdu sa jument vendue à un marchand de cette ville, 294 livres, selon le procès-verbal du 4 germinal an II qui nous a été conservé<sup>37</sup>...

La vie de fugitif de Jean-Louis Moret de la Chapelle, accusé de l'assassinat de son père, sous la suspicion, a profondément changé sa vision du monde. « faisant une pirouette à droite, il tombe dans l'excès de tout prix tous les principaux patriotes de son pays et des environs soient mathevonnés<sup>38</sup> et égorgés »<sup>39</sup>. Le libelliste va très loin en l'associant, avec ces termes très parlants pour les contemporains, aux contrerévolutionnaires de la Compagnie de Jésus. Ceux-ci s'étaient illustrés à Lyon par des exécutions sommaires, au cri de « c'est un Mathevon » avant d'égorger des « républicains » dont ils se vengeaient, usant à leur tour de listes de



37 ADHL, 1Q 274.

38 Adjectif dérivé de « Mathevon », terme très rarement attesté qui fut utilisé pendant la Révolution dans la région lyonnaise, d'après un article du *Journal de Lyon* du 6 vendémiaire an IV, reproduit dans A. Balleydier, *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française (1789-1795)*, Lyon, 1816, p. CXLV. L'auteur anonyme de ce curieux article, propose une étymologie dérivée de l'argot parisien « mate », signifiant voleur. Une autre étymologie est avancée par M. Rioufol, *op. cit.*, p.354 note 1 : « Le nom de Mathevon est un nom de famille extrêmement répandu dans la région stéphanoise et lyonnaise... le nom d'un dénonciateur a dû devenir un terme générique pour les désigner tous ».

39 Sabot, *op. cit.*, p. 12.

proscription... Au procès des Compagnons de Jésus, en mars 1799, « Mathevon » apparaît dans une dizaine de dépositions, dont une où il est clairement défini comme synonyme de « dénonciateur » et/ou « voleur de séquestre ».<sup>40</sup> « Mathevonnés », ici, est donc à interpréter comme « accusés d'avoir été dénonciateur ou voleur de biens mis sous séquestre ».

On comprend bien que ces allusions fortes prétendaient évoquer le ressentiment de l'émigré amer, mais aucunement le passage à l'acte. Moret de la Chapelle a changé de camp et aurait présenté des excuses à plusieurs concitoyens qu'il aurait malmenés dans les premières années de la Révolution<sup>41</sup>. Il se détourne de la vie politique qu'il n'envisage plus de la même façon.

Le Directoire, qui débute à cette période, fin 1795, connaît une grande instabilité des institutions locales, tenues tantôt par les modérés, tantôt reprises par des « patriotes zélés » et activistes. Le culte réfractaire devient moteur de la contre-révolution dans le département gagné par la violence et l'anarchie.

Les convictions religieuses que Moret de la Chapelle affiche désormais, et son soutien au culte insermenté, attirent de nouveau l'attention sur lui. Il apparaît le 29 prairial an VI (17 juin 1798)<sup>42</sup> dans une liste de citoyens qui avaient ouvert leur maison aux offices prohibés et permis la vie clandestine des prêtres réfractaires. Il est encore surveillé l'année suivante comme contre-révolutionnaire notoire. Le mot est lâché. Le coup d'état de Bonaparte, dix ans après le début de la Révolution, va apporter, avec le Consulat, un espoir d'apaisement.

Jean-Louis Moret de la Chapelle s'est marié avec Eléonore Girie et ils ont un fils, Edouard, né le 20 frimaire an VI (10 décembre 1797). Tenté un moment par la place de juge de paix à Monistrol, il n'a pas été élu. C'est au

---

40 Ces conspirateurs royalistes, ou prétendus tels, se sont reconstitués en Haute-Loire où ils ont commis de nombreux attentats et arrestations de diligences et de courriers pour voler les caisses d'argent public. Leur procès fut instruit par le jury d'accusation d'Yssingeaux, puis ils furent jugés au Puy. Maxime Rioufol, *op. cit.*, pp. 347-408, publie des documents et l'acte d'accusation extrait du Registre des jugements du Tribunal criminel du Puy : Cf. les citations de « Mathevon » pp. 355, 369, 374, 377, 381, 385, 388 etc., mais spécialement p. 378 avec la traduction-explication de « dénonciateur » et p. 383 avec celle de « dénonciateur, voleur de séquestre ».

41 P. Saumet, *op. cit.*, III, p. 150.

42 ADHL, L 1206, 29 prairial et 1<sup>er</sup> messidor an VI.

tribunal d'Yssingeaux qu'il revient et que se déroulera toute sa carrière de magistrat. Longue carrière sans histoire mais couronnée par sa désignation comme président de ce tribunal de l'arrondissement d'Yssingeaux.

De son fils Edouard, nous connaissons le talent de dessinateur, grâce à des portraits de ses parents datés de 1816, à un autoportrait et à une vue de l'arrière du château de Monistrol.



En 1822, alors qu'il poursuit probablement ses études à Paris, il meurt dans un duel à l'âge de 25 ans, laissant ses parents inconsolables.

Le sort s'est acharné sur eux comme sur des personnages de Balzac. Un père qui a renié la Révolution qu'il avait appelée de ses voeux et dont il avait été un des premiers leaders à Monistrol, un fils qui est entré dans l'époque romantique en sacrifiant sa courte destinée.

C'est dans une démarche qui fait penser à une sorte d'expiation, que Jean-Louis Moret de la Chapelle va vouloir faire des dons charitables. En 1823, « voulant être pour quelque chose dans les heureux établissements formés par le zèle des missionnaires que Monistrol a le bonheur de posséder »... il fait donation à M. A. Coindre, supérieur des Missions à Monistrol, de la

portion consistant en un neuvième des bâtiments et jardins des ci-devant Capucins de Monistrol...<sup>43</sup>

Sans héritier direct désormais, c'est dans cette intention et pour perpétuer le souvenir de son fils qu'il prévoit ses dispositions testamentaires. Par testament olographe du 22 avril 1834<sup>44</sup>, il décide : « Je donne aux pauvres de la commune de Monistrol, pour l'établissement d'une maison de charité qui portera le nom de Bon Edouard :

1) ma maison, bâtiment, cour, jardin, verger, que j'ai situés au hameau du Monteil et autour d'ycelui se composant d'un enclos au cuerq de la vigne, d'un enclos et d'un pré au cuerq de Sonney.

2) \_\_\_\_\_ le domaine de Pierre Blanche avec les pièces de bois à côté que j'ai autour de Gournier.....

3) \_\_\_\_\_ une vigne et petite maison que j'ai au vignoble de Gournier.....

4) \_\_\_\_\_ l'entier domaine de Caseneuve près de la ville de Monistrol sans réserve aucune.

... Hospice dans lequel mon intention est qu'on reçoive en aussi grand nombre que la dotation le permettra, les pauvres, infirmes ou malades des deux sexes, les militaires invalides, les enfants orphelins de la paroisse exclusivement de Monistrol, un seul cependant de la paroisse de la Chapelle...J'entends par orphelins, ceux qui ne peuvent être reçus dans les hôpitaux à la charge du Gouvernement.

... Je lègue aussi au dit Hospice tous mes meubles, effets dont je n'ai pas disposé, recommandant particulièrement les pauvres du village du Monteil.

... S'il était question de transférer ailleurs l'hospice du Bon Edouard, dès ce moment je révoque la présente donation et tous dons faits audit hospice...

... Je demande que les portraits de Madame (La Chapelle) et le mien qui sont l'ouvrage de notre fils soient placés à côté du sien dans la salle de l'hospice.<sup>45</sup> »

43 AMM, Délibération municipale, 9 août 1791. Ce jour-là, 9 membres de la municipalité, dont Jean Moret, s'engagèrent à acheter le couvent des Capucins au nom de la municipalité et à lui rétrocéder leurs parts quand elle le réclamerait. La commune se ménageait, en tournant la loi, la possibilité d'installer plus tard, dans ce vaste bâtiment, de grands services publics. Le district gardait la partie des locaux qu'il utilisait déjà. Ces 9 propriétaires le restèrent faute de réactivation de la convention. Et A. Brochier, *op. cit.*, p. 624.

44 Copie conservée en archives privées.

45 Les portraits sont maintenant exposés au Château, avec d'autres, en souvenir des bienfaiteurs des Hospices.



Les portraits ...

La transmission des propriétés a été menacée et s'est faite dans la douleur. Le capital qu'elles représentent sera maintenant consacré à un service social avant l'heure.

Il meurt le 25 avril 1835 et sa veuve le 20 septembre 1838. Un monument émouvant est élevé à sa mémoire au cimetière de Monistrol, socle pyramidal de quartz blancs de Pierre Blanche, surmonté d'une urne sculptée ornée d'une draperie.



## LE BON EDOUARD ET SA POSTERITÉ MUNICIPALE

Le testament de Jean-Louis Moret de la Chapelle est enregistré le 6 octobre 1835. C'est par une ordonnance du roi Louis-Philippe du 27 septembre 1838, que « le maire de Monistrol est autorisé à accepter ce legs de divers immeubles produisant 1.802 francs 80 centimes de revenus fait à cette ville pour l'établissement d'un hospice sous le nom de Bon Edouard »<sup>46</sup>.

Des lenteurs administratives inévitables accompagnent la mise en place de ce projet qu'il fallait organiser de toutes pièces. Les exécuteurs testamentaires que sont le curé Bonnet, le maire Bertrand Chabron de Jussac et M. Desfontaines (beau-père du testateur), se retrouvent dans la commission administrative de l'hospice. Comme son nom l'indique, c'est elle qui administre désormais les deux hospices de Monistrol, celui du Monteil comme celui de la ville au Prévescal. L'accueil et le service des indigents sont réglementés dans une circulaire préfectorale de mai 1840. Il y est même détaillé une rubrique « Régime alimentaire » qui fixe la composition des rations quotidiennes<sup>47</sup>.

Le Bon Edouard recueille, depuis mars 1841, tous les pauvres âgés ou handicapés qui se présentent, et ce sont d'abord ceux du Monteil. Le sous-préfet en compte vingt en novembre 1841. Mais on s'est contenté de les installer dans le domaine en l'état. Le maire regrette que l'ouverture se soit faite « malgré que les bâtiments nécessitassent des réparations urgentes ». Et le sous-préfet précise, toujours dans son rapport de novembre 1841, que « ce mode d'exécution a été commandé par l'enormité des frais qu'aurait entraîné l'érection d'un nouveau bâtiment.

En effet les dépenses de construction se seraient élevées à la moitié du legs ; l'achat d'un mobilier convenable aurait absorbé une autre partie des ressources; enfin la nécessité d'amener de l'eau dans l'établissement devait entraîner une dépense de 6.000 francs au moins, d'où il serait résulté que les pauvres n'auraient à peu près rien conservé »<sup>48</sup>.

46 Copie en archives privées.

47 ADHL, 2X / 14 A.

48 ADHL, 2X / 14 A.



Arrière du bâtiment

Nous découvrons un état des lieux qui laisse à désirer, nous découvrons surtout qu'on formule déjà le rêve d'une nouvelle construction fonctionnelle...

Il fallut choisir les soeurs hospitalières qui allaient avoir la charge du Bon Edouard. Après quelques tâtonnements, c'est la Congrégation des soeurs de Saint Joseph qui signe une convention avec la commission administrative des hospices de Monistrol le 15 octobre 1843<sup>49</sup>.

Quatre religieuses sont chargées du service intérieur des hospices, deux en ville et deux au Monteil, soumises à l'autorité administrative de la commission. Pendant un siècle, elles gèrent la « maison » du Bon Edouard. Elles accueillent d'abord des vieillards indigents, puis bientôt surtout des orphelins ou des enfants abandonnés.

Le petit orphelinat voit même ses ressources augmentées grâce au travail des enfants. En 1861, la moitié du budget (1.600 francs sur 3.200) vient du « produit du travail de la maison », pour reprendre la formule comptable de l'époque...

49 *Idem.*

Les deux domaines agricoles de Cazeneuve et de Pierre Blanche apportent, comme l'avait souhaité M. de la Chapelle, les ressources régulières. Le jardin du Monteil, la basse-cour et quelques bêtes dans l'étable participaient à la subsistance des pensionnaires.

La modestie des soeurs efface souvent leurs noms des histoires. Pourtant celui de Soeur Catherine est resté dans les mémoires. Née Valour à Sainte Sigolène, elle a consacré l'essentiel de sa vie religieuse toute d'amour et de dévouement aux enfants du Bon Edouard — qui l'appelaient "Maman" —, et y demeure la dernière. Agée, elle accueille encore avec chaleur quelques pensionnaires au début de la seconde guerre mondiale. Parmi eux, trois enfants réfugiés du nord de la France, les enfants Barbarin. Une photographie nous conserve le souvenir de cette présence protectrice dans des temps difficiles. Les enfants Barbarin entourent d'un côté la sœur qui vient de poser son carreau de dentellière et de l'autre Jean Vergeat et Marie Vassal. Certains Monistroliens et Monistroliens se rappellent encore de leurs visites au Bon Edouard où Sœur Catherine offrait de grandes tartines ou des fruits du jardin !



Soeur Catherine, à l'hospice avec les trios enfants Barbarin, Jean Vergeat et Marie Vassal

La vie de l'hospice du  
Bon Edouard se termine

bientôt, il est désaffecté.

En 1943, une partie des locaux héberge quelque temps un centre d'apprentissage. En 1947, octogénaire, Soeur Catherine quitte le Bon Edouard M. Glaude Moury en devient alors le gardien et s'y installe.

M. et Mme Moury



Des occupants occasionnels animent encore un peu la maison, à cette époque où la commune manque de lieux de réunion. Ainsi à partir de 1955, avec le succès tout nouveau du scoutisme à Monistrol, c'est la meute de louveteaux qui se retrouve au Bon Edouard quelques saisons. C'est surtout M. Victor Laforgue qui occupe « le bureau » où il gère l'administration des Ponts et Chaussées, le bureau à gauche de l'entrée. Garni de boiseries d'époque, c'était déjà le bureau du notaire Jean Moret comme l'évoque le procès-verbal de mise sous scellés du 19 frimaire an II (9 décembre 1793) : « avons apposé un scellé sur l'écusson de la serrure de la porte du cabinet à gauche en entrant où le dit Moret faisait son étude »<sup>50</sup>. C'était encore une belle pièce préservée.



50 N, W 417 / 953.

Pendant une vingtaine d'années, la commission de l'hospice qui devient hôpital rural et les élus s'interrogent<sup>51</sup>. Que faire de ce bâtiment jugé « vétuste » et décrété « irréparable » ? Pas n'importe quoi car le testament force encore le respect. C'est un peu « la statue du commandeur » ... Et les années passent. Jusqu'à ce que germe l'idée nouvelle de la construction d'une maison de retraite : c'est dans l'actualité des villes voisines . Des projets sont en cours à Aurec, Saint-Didier, Beauzac, Saint-Maurice de Lignon.

À Monistrol aussi les besoins existent. On évalue à trois cents les personnes âgées de plus de soixante cinq ans dans notre zone dont cent sont des couples.

La municipalité de M. Vialatte prépare un projet qu'adopte avec enthousiasme la commission administrative de l'hôpital rural le 30 janvier 1963 : bâtir sur ces 5.483 mètres carrés bien situés une maison de retraite desservie par les soeurs de Saint François, garde-malades à Monistrol. M. Grand du Puy est l'architecte mobilisé. Mais l'administration au Puy est réticente, ne croit pas à la capacité de doubler le nombre des cinquante lits du Château d'autant qu'il y a les réalisations des proches voisins. Et d'année en année la caisse régionale de la Sécurité sociale refuse toute subvention.

On s'engage alors dans la voie des aliénations du capital foncier de l'hôpital rural. On commence par Pierre Blanche et sa ferme achetés par la mairie à partir de 1965, en 1968 c'est au tour d'une partie du domaine de Cazeneuve.

La municipalité de Georges Boscher va échafauder une solution.

D'abord, on procède aux derniers transferts de propriétés. Ainsi en 1978, vente du reste de la ferme de Cazeneuve par l'hôpital à la mairie pour 600.000 francs, de même en 1981, vente du « pré du Monteil », avenue de la gare, pour 329.000 francs. L'hôpital rural en vendant son patrimoine foncier s'assure le financement non plus d'une maison de retraite, mais d'une résidence pour personnes âgées.

G. Boscher et "Glaude" Moury

Car, la stratégie est d'obtenir de l'administration la mutation de l'hôpital rural (que l'on s'emploie à

51 Documentation pour ce qui suit dans les Archives de la Maison de r...  
par Philippe Moret.



rénover) en maison de retraite, toujours dans les murs du Château : ce qui se fera en 1983.

Tandis que sur le terrain du Bon Edouard dégagé par la démolition de la vieille, vénérable maison, on se lie en copropriété avec l'Office public d'HLM de Haute-Loire qui apporte un statut social nouveau.

La vente des 7.927/ 10.000 èmes a lieu le 7 mai 1981, sous la condition rassurante de garder l'appellation de « Bon Edouard » et d'exposer dans le hall d'entrée « avec la légende de donation, la copie du portrait dudit Edouard ».

Le 1<sup>er</sup> décembre 1981, le maire, M. Boscher, remet les clés de deux appartements aux deux premières locataires du nouveau Bon Edouard. Ils font partie d'une première tranche de 26 logements sociaux disposant d'espaces communs qui « seront toujours attribués en priorité aux personnes âgées ou handicapées ». Après trois ans d'énorme déficit de gestion, l'hôpital rural devenu maison de retraite vend aux HLM sa part de copropriété, le 29 mai 1985. Les HLM offriront, en 1986, une deuxième tranche de 5 logements, par transformation des parties communes.

Telle se présente encore aujourd'hui la résidence complètement gérée par l'OPAC au Monteil. De la maison disparue subsiste, avec le nom, la statue de la Sainte-Vierge et la petite porte d'entrée de l'enclos.



L'ancienne porte du Bon Edouard, conservée, et la statue de la Vierge



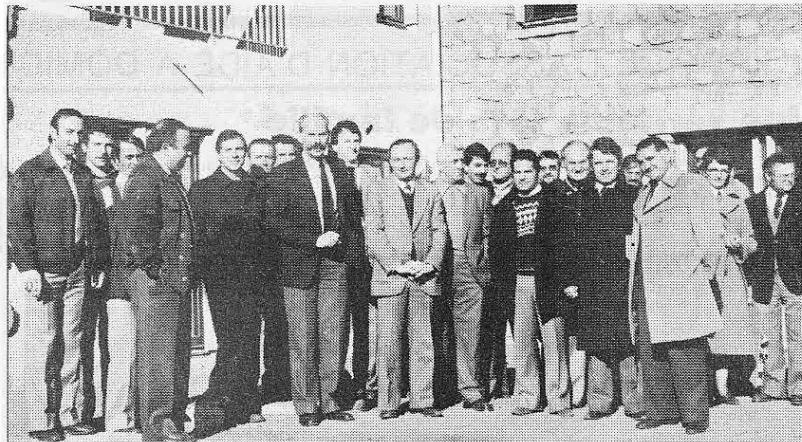
La démolition (1980)



Photographies de la famille Monteil

## Monistrol-sur-Loire

### Les nouveaux immeubles du Bon Edouard



Un très bel immeuble d'habitation comprenant 27 logements réservés, en priorité aux personnes âgées, ou handicapées, a été construit place du Monteil, sur l'emplacement de l'ancien hospice du « Bon Edouard ».

La réception des travaux a eu lieu jeudi dernier en présence de tous les entrepreneurs et des membres

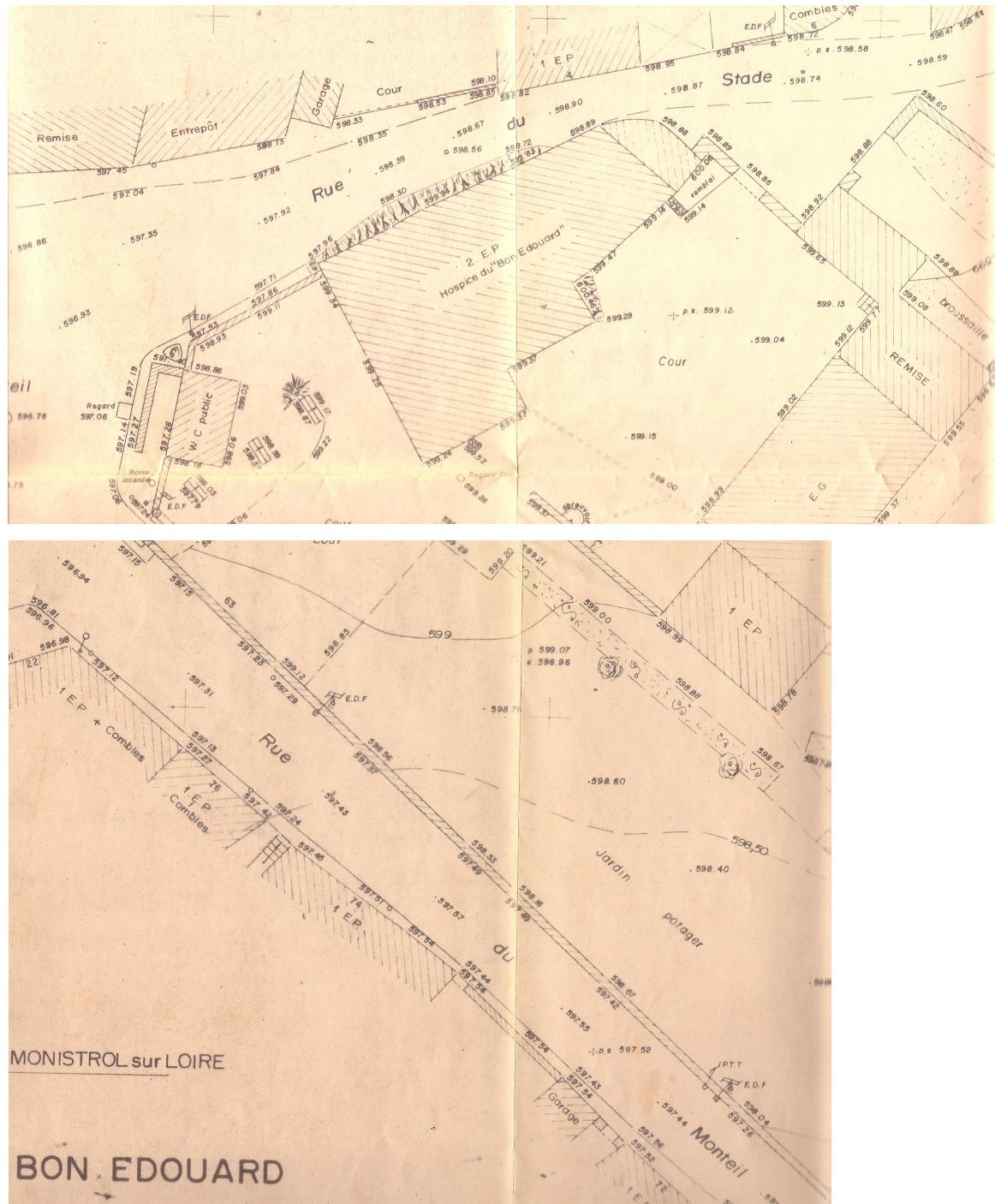
de la commission : M. Jean Proriol, député, président de l'Office public départemental d'H.L.M. de la Haute-Loire ; M. Vergnol, directeur et M. Terme, technicien dudit office ; M. Georges Boscher, maire de Monistrol, et son adjoint au Logement, Mme Berthoix, ainsi que l'architecte auteur du projet et directeur des travaux, M. André Granet.

### La réception des travaux des nouveaux bâtiments

L'OPAC annonce une nouvelle construction de six logements sur le site. Le permis de construire a été accordé en septembre 2012.

Les contraintes strictes des dispositions testamentaires de 1835 ont volé en éclats. Mais permanence ne peut aller sans capacité d'adaptation et, à Monistrol dans les années 60, 70, 80, que de réalisations de progrès sont nées de ces éclats ! Bien sûr la résidence du Bon Edouard et ses logements sociaux. Et ouvrons aussi les yeux sur le développement de l'urbanisme sur les domaines de Pierre Blanche et de Cazeneuve échappés, comme on l'a vu, du legs Moret de la Chapelle : du premier « village vacances » de Pierre Blanche aux lotissements de Cazeneuve ce sont d'importantes réalisations communales, en plusieurs étapes, qui répondent, avec d'autres, aux besoins d'une population toujours en augmentation. Et n'oublions pas les équipements ou services publics implantés sur des parcelles du Bon Edouard comme le premier terrain de football inauguré au Monteil en 1958, ou la gendarmerie actuelle édifiée sur le « pré du Monteil », avenue de la gare.

Plongés dans la vie publique à la veille de 1789 pour le meilleur et pour le pire Jean Moret du Monteil et Jean-Louis Moret de la Chapelle ont trouvé une postérité non plus familiale mais publique que nous voyons toujours vivre au XXIème siècle au service de la cité.



Plan topographique du Bon Edouard

Relevé Louis Chalaye, 15 juin 1977

## REGARDS SUR LE GROUPE LOISIRS ET CULTURE POPULAIRE

Annie Giraud Robin

### **C'**était le temps d'**un temps où** ...

Jardin de souvenirs, les boîtes à photos de mes parents m'ont promenée cet hiver encore, par les chemins de mon adolescence. Parmi les clichés jaunis, écornés parfois, j'ai retrouvé une curieuse Tour Eiffel. Elle se dresse, dégingandée avec un arrière-fond aujourd'hui disparu. Elle est en cours de réalisation par mon père, Pierre Robin, menuisier-ébéniste, dont l'atelier débouchait sur le Chemin du Coutelier, devenu le 20 de la rue du même nom. La maison Teyssier transformée en local pour l'Harmonie Municipale, démolie depuis, est encore visible sur la photo.

Ceux qui ont connu la rudesse de cette époque mesurent le côté insolite de ce travail, une gageure, aux mains d'un artisan renommé et toujours débordé par un carnet de commandes bien rempli. Qu'en est-il ? De là, surgit la figure tout à la fois originale, fantasque ou exaltée de mademoiselle Allary, fille de monsieur Allary qui fut en son temps Juge de Paix à Monistrol. Irène était l'inspiratrice des thèmes des bals organisés par «Loisirs et Culture»

Des bals à thèmes, dites-vous ? Eh oui ! Il était dans l'idée alors, aux «Loisirs», d'amuser, de distraire en valorisant le beau et le bien



dans une vulgaire activité qui finissait parfois en tessons de bouteilles et coups de poings. Pour ces sauterelles familiales, les Halles monistroliennes (aujourd’hui le bâtiment de la Médiathèque) nous fournissaient un décor vaste mais miteux. Le rendre fastueux et festif à la fois, nécessitait de fédérer beaucoup d’energies et de petites mains au cours de veillées et week-ends. Les grilles, portails, poutrelles et piliers d’acier devenaient les supports de panneaux décorés, peints par monsieur Boistel, sur des thèmes dont nous mesurions... la démesure face à nos faibles moyens matériels et financiers.

L’inspiration d’Irène emportait l’adhésion des gros bras qui, cette année-là se « coltinaient » PARIS, avec notamment cette Tour Eiffel transportée laborieusement dans la Halle (pour la petite histoire, elle finit ses jours à Pradelles) tandis que les Ponts et autres Monuments de la Capitale figuraient sur des décors grandioses et éphémères aujourd’hui regrettés.

Autres années, autres thèmes : le Moulin Rouge, très réussi, plus vrai que vrai ! Toujours les mêmes à la tâche ! La Riviera : un casse-tête inimaginable de nos jours, à nous, gens pressés et suréquipés, soucieux d’économie de temps et d’efficacité. Allez transformer des piliers métalliques en palmiers aux troncs ligneux ! Y fixer des palmes souples avec trois fois rien mais beaucoup d’astuces et de bonne volonté !

C’était beau, somptueux souvent, couru par les familles et les danseurs qui attendaient ce rendez-vous annuel, parfois chahuté par des fauteurs de troubles entretenant les immémoriales rivalités entre clans sigolénois et monistroliens.

### *C’était ce temps ...*

Plus de cinquante ans ont passé pour moi et je mesure la chance d’avoir été happée, adolescente, par l’enthousiasme créateur du Groupe des Loisirs et Culture populaire. Avant lui, d’autres formes d’animations existaient ou avaient existé à Monistrol, tels les Patronages, les groupes de Musique et de Gymnastique comme la Jeune Garde Monistrolienne, les Petits Tapins, le scoutisme avec Georges Antonneli, le cinéma du Foyer, les représentations théâtrales, le Club de Photos, les Conférences données par M. Roger Néron-Bancel etc.

Paul Bonche n'était pas pionnier mais plutôt visionnaire dans le choix des loisirs qu'il souhaitait proposer à des publics issus d'horizons divers, voire antagonistes, et cela dès le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle (1945 à 1960 : G.L.P. puis L.C.P.), quoiqu'en disent certains, sûrs d'être les initiateurs d'une révolution culturelle tardive au sein du Groupe qui ne les avait pas attendus pour œuvrer à la vulgarisation de loisirs culturels. Il savait mobiliser les énergies et faire agir ceux qui partageaient son désir de toucher le plus grand nombre en essayant de briser avec patience les verrous de l'individualisme.

Son équipe - notre équipe, dont j'étais un élément très jeune et en apprentissage de la transmission de la culture - était mue par l'estime réciproque, l'amitié communicative. Petit à petit, et selon les compétences de ses membres, le champ s'élargissait en activités offertes à une population qui n'était pas toujours assoiffée de culture.

### ***C'était un temps de semaines....***

Et de passer du chant choral, miel des soirées fraternelles, chaleur des nuits de la Saint Jean, chères à Jean Ferréol, aux voyages culturels qui dorment sur des clichés en noir et blanc ou sur la pellicule des films de Jean-Pierre Touron. Et encore la mise en place laborieuse d'une bibliothèque pour jeunes et adultes et les fastidieuses permanences dans un local sombre et froid avec Marguerite Chomarat, Mesdames Joubert, Berthoix et moi-même.

Que sont devenues les deux grosses armoires-bibliothèques en chêne, sorties de l'atelier de mon père, qui devaient se faire petites dans la salle exiguë du Ciné-Club (ex locaux des Ets Déleage, devenus Place du 19 Mars) ? D'abord à la MJC, elles sont allées à la Maison des Associations.

Petits moyens, petits budgets : plaisir d'offrir aux lecteurs les quelques nouveautés que nous pouvions acquérir chaque année. Le bon côté n'en reste pas moins que les ouvrages de la classique littérature, faute de mieux, étanchaient la soif des fidèles. Quel chemin parcouru depuis ce temps jusqu'à la munificence de la bibliothèque municipale actuelle!

Autre public, autres activités : les jeunes de la ville, garçons et filles

investissaient pendant les temps libres le fameux « Chalet des Loisirs », sommaire préfabriqué sis Place de Vaux, nostalgiquement conservé en maquette par les frères Duplain, à présent au Château. Cette construction de 1953 devient le premier local indépendant et propre au siège de l'association. D'aucuns sont intarissables sur les amitiés que les planches vermoulues ont vu naître et je connais de récents médaillés qui en ont célébré, en chanson, la pérennité (cf. les couplets 4 et 5 de la chanson de Jo Duplain, ci-après).

Puis des cycles de conférences vinrent étoffer l'offre culturelle. Entre autre, un jeune globe-trotter d'alors — j'ai nommé Jean Paul Gomez<sup>52</sup> — nous régalaît de sa faconde juvénile en commentant ses escapades au bout du monde autour de nombreuses diapos. Que de temps écoulé depuis son voyage en Norvège que ma mémoire ne saurait dater !

Ce qui m'a durablement marquée au Groupe des Loisirs, c'est la création du Ciné-Club en 1955, puis du Ciné-Club des Jeunes. Monsieur Bonche avait déjà ouvert une voie sur la culture théâtrale moderne. Grâce à la proximité avec Saint-Etienne et l'immense chance de pouvoir fréquenter le jeune théâtre de Jean Dasté, nous avons pu bénéficier du charisme du Maître à travers de nombreuses rencontres. L'exploration d'une autre voie, le cinéma sous l'angle de la critique, paraissait opportune, voire indispensable, et promise à une vulgarisation plus facile, d'autant que le Ministère de l'Education Nationale, par le truchement de la Direction de la Jeunesse et des Sports, nous encourageait et nous promettait des subsides.

C'était sans compter avec des débuts difficiles pour trouver un local, le meubler de chaises en bois, cauchemars de nos dos et fesses, d'acquérir un premier projecteur d'occasion capricieux et bruyant — un Debry 16 mm bricolé et équipé d'un hypergonar pour cinémascope — et un écran perlé vulnérable à la poussière et à l'humidité du lieu.

Le choix des animateurs allait assurer le succès de l'entreprise et ce furent Messieurs Euvrard et Bonnard qui surent nous faire partager leur passion du 7<sup>ème</sup> Art, aiguiser notre sens critique et goûter à l'éclectisme des programmes si difficiles à établir.

Personnellement, je dois beaucoup à M. Bonche pour m'avoir poussée à me former — ainsi qu'une poignée de mordus — en dénichant

<sup>52</sup> Voir sa contribution, à la suite du présent article...

pour nous des stages auxquels il participait lui-même malgré ses occupations professionnelles. Il me souvient de fabuleuses rencontres avec des spécialistes de tout poil : Rieupeyroux pour le western, Léon Barsac, décorateur des *Grandes Manœuvres*, Alain Cuny dans *les Visiteurs du Soir*, Patrick Préjean... Ford, Carné, Clément, Fellini... nous devenaient familiers, tandis que la Nouvelle Vague, Godard (*À bout de souffle*, 1960), Truffaut, Resnais etc. bousculaient les fondamentaux.

Cet apprentissage me passionnait et je souhaitais ne pas me contenter de participer aux séances de Ciné Club des adultes, si enrichissantes et chaleureuses à la fois. Le public avait fini par devenir une famille riche de diversités sociales mais soudée par la bonhomie rieuse et communicative des «dirigeants».

Forts de cette expérience les animateurs nourrissent l'idée de créer des séances spéciales pour enfants et adolescents. Nous connaissons le *pourquoi*, restait les *comment*, *quand*, et qui trouver comme responsables du matériel d'une part et de l'animation de l'autre.

Ah ! Quel plaisir d'avoir en face de soi des jeunes curieux d'apprendre à voir et à décoder une image, à juger d'un cadrage, d'un mouvement de caméra, d'analyser une séquence. J'avoue que ces heures furent mes délices... malgré les astreintes qu'entraînaient les séances du dimanche après-midi. Elles drainaient les enfants de tous les milieux sociaux monistroliens, mais à notre grand regret, pas assez ceux des villages alentour. Que dire des aléas dus au fonctionnement très moyen d'un projecteur fragile dont Jo Duplain et Jo Moger avaient la responsabilité ? Je me rappelle la terreur qui m'envahit plusieurs fois au cours de séances où, seule, je dus maîtriser spectateurs, bobines et pellicule. De bons souvenirs somme toute !

Les succès du Ciné-Club suscitaient selon le programme, l'engouement des internes, collégiens et lycéens du Pensionnat des Ursulines. Des séances spéciales pour eux m'obligeaient à visionner le film deux ou trois fois, pour en préparer l'animation et assurer la projection. Les jeunes bénéficiaient ainsi d'une ouverture d'esprit complémentaire, peu commune en ces temps-là.

En effet, dans le cadre scolaire des 10 % consacrés à des travaux

hors programme, la direction de l'Institution avait privilégié l'étude de l'Image en s'assurant le concours de l'équipe du Frère Vallet et de M. Leydier de Saint-Etienne qui venaient prêter main forte pour de nombreux travaux pratiques. Je me souviens d'un rapprochement très vivant et profitable entre western et épopée. Le Ciné-Club voyait là un de ses buts atteint et prolongé dans le système éducatif classique.

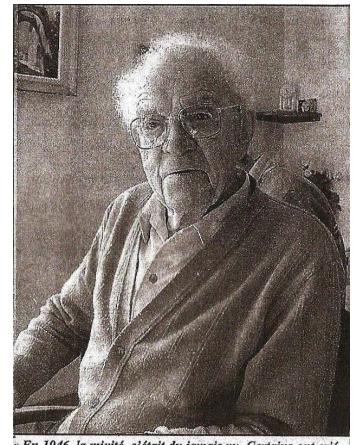
Ecrire ces mots réveille en moi l'enthousiasme qui m'habitait alors : je ne saurais jamais assez remercier ceux que j'ai côtoyés au sein des Loisirs et Culture populaire et spécialement Paul Bonche. Apparemment, il ne reste rien du Groupe des Loisirs ; il fut à Monistrol le printemps d'une forme de culture populaire dont on goûte l'automne fructueux, aujourd'hui, à travers les activités de la Maison des Jeunes et de la Culture, la Médiathèque, la Capitelle, la Société d'Histoire, l'Université pour Tous, la Saison Culturelle et de toutes les formes d'association qui promeuvent un humanisme fondé sur l'envie commune de s'ouvrir à l'autre dans le respect des convictions de chacun.



# Paul Bonche, l'homme sans frontières, l'autre défi

Jean-Paul GOMEZ

Près de 10 ans se sont écoulés depuis son décès, le 16 février 2003. Dans le n° 37 des Chroniques Monistroliennes (2003), Philippe Moret a raconté la vie altruiste de ce créateur stimulant à l'origine du Club des Aînés, de la Société d'histoire, du Ciné club et du “révolutionnaire” Groupe des Loisirs populaires.



« En 1946, la mixité, c'était du jamais vu. Certains ont crié au scandale. »

À l'heure des élections et des clivages qui faisaient dire au Général de Gaulle « La France est divisée en 40 millions de Français », je veux, en hommage à celui qui m'a mis le pied à l'étrier comme animateur, évoquer un point qui n'a jamais été abordé : notre complicité pour faire

sauter les barrières entre des publics séparés par les choix scolaires.

Une conférence — “Soleil de minuit au bout de l’Europe” (1964) — va être déterminante, un déclic, le début d’un processus qui a permis à Paul Bonche de préparer psychologiquement le terrain quand fut lancée l’idée de la MJC ...

Lorsque je commence ma carrière d’enseignant, c’est comme instituteur à l’école publique de Monistrol en 1963. J’ai déjà parcouru l’Europe du Nord jusqu’au Cap Nord en auto et bateau stop ! ... et j’ai envie de partager mes aventures avec le public, à l’aide de diapositives, très en vogue à l’époque, le récit est en direct :

fondé enchaîné et magnétophone viendront plus tard.

Quand j’annonce que je serai invité par le Groupe des Loisirs de Paul Bonche, c’est un... scandale pour mes collègues ! « ... Vous êtes un instituteur de l’école laïque, vous n’allez pas aller au ciné-club des curés ... que va penser le syndicat ? ... » Déjà, à la rentrée, je disposais de la liste des commerçants à fréquenter ! Venant de la Loire, je découvrais donc un clivage des murs à ne pas franchir. Il est vrai qu’on m’avait parlé des élèves du public qui ... croassaient au passage de ceux du privé, de la concurrence entre les écoles pour augmenter les effectifs, donc avoir des postes.

Au Prévescal il n’y a que deux classes de garçons : CO, CE, CMFE, deux classes de filles et la maternelle. Le personnel adopte une position défensive, de survie face aux deux écoles privées : les Frères (St-Joseph), les Ursulines surtout, fondées en 1634. Les classes y sont chargées, à une seule division chacune. Une ville dans la ville !

Entre la “laïque” et le privé catholique, ce n’est pas la guerre (même des boutons), mais l’ignorance, un abîme. Problèmes d’adultes essentiellement. À la même époque, il n’y a pas d’école publique à



Lapte, mais une dans le village dépendant, Verne, et ce n'est pas le cas unique en Haute-Loire. Alors, qu'un instituteur public veuille animer des conférences, participer au feu de la Saint-Jean avec Mr Bonche, est inacceptable. Pourtant depuis longtemps, ce dernier voulait réunir par la culture dans un esprit de tolérance et de laïcité, des gens aux options politiques et religieuses différentes... Dans les années 50, Paul Bonche avait été quasi excommunié par le curé pour avoir défendu la mixité ! (cf. la Gazette de février 2003).

Mr. Strozzini, inspecteur primaire, arrivé en Haute-Loire, à Monistrol, en 1963, encouragera notre initiative et me "couvrira" : « ... Allez-y, faites sauter les barrières, les absents ont toujours tort, je me suis renseigné ; le Groupe des Loisirs et Culture populaire n'appartient pas aux curés. Vous devez, vous pouvez y aller, les absents ont toujours tort... ! ». Et c'est ainsi que je vais, avec M. Bonche, bousculer les barrières, présenter des conférences audio-visuelles non conformistes (La Norvège, la Finlande, l'Inde, la Réunion...) qui vont convaincre mes censeurs et "ceux d'en face" dans le local "Déléage".

Sœur Monique, directrice des Ursulines, et Mr Doutre, directeur fondateur du Collège public (1961) couvrent ce rapprochement qui va indirectement préparer les esprits à l'idée d'une nouvelle structure culturelle ouverte à tous : la MJC. Paul Bonche va convaincre les élus municipaux, Jo Duplain, Jean Revol et Annie Robin (le Ciné-club), Mme Berthoix... de faire bouger les mentalités. Le nouveau maire, Mr Boscher, qui sera le premier à estimer que l'école publique ne doit plus être mise à l'index et au pain sec, s'engage dans la création de la MJC ; le choix de Joël Dupuy, premier directeur, et de Daniel Tcharcachian, président, confirme une option non sectaire. De 1972 à 2004, Joël joue un rôle majeur, avec son équipe, dans le rayonnement exceptionnel de la MJC, foyer de culture mais aussi d'intégration et de valorisation pour les nouveaux arrivants de Monistrol. La semaine internationale, à partir de 1990, fera connaître 20 pays et suscitera des échanges fructueux... Il était une fois la Norvège... Merci Paul Bonche, l'homme sans frontières, d'avoir persévétré pour faire sauter les clivages, souffler du vent dans les pantoufles du conformisme... 40 ans se sont écoulés depuis la création de la MJC succédant aux Loisirs et Culture populaire... Les structures culturelles se sont multipliées... Quel chemin parcouru depuis les années

60 !

# Le Pinet

## *Mémoires d'un village*

Christiane PETIT



**En haut de la montée du charreyrou, vers 1961**

Peinture de Georges Gandelot, artiste de la région parisienne

De g. à dr. Les maisons Consancis, Robin, Gagnaire et Faure

La vie qui s'écoule en constante mutation, les personnalités hors du commun, les édifices divers, les savoir-faire, les métiers, les objets, les mots, les faits, les gestes anodins, dérisoires du quotidien, en s'inscrivant dans l'impermanence du temps et de l'espace, deviennent la substance même et la richesse de l'histoire de nos villes et de nos campagnes.

De ma rencontre avec Victorine et Marcel Mogier en novembre 2008, est née cette idée de faire une traversée du temps et de la mémoire

de leur village : Le Pinet.

D'après Jean Arsac<sup>53</sup>, Le Pinet est un nom d'origine latine venant de *pinus*, le pin. Il signifierait donc tout simplement le lieu planté de pin, à l'instar du toponyme *La Pinède*. Quoi de plus normal pour notre région si riche en pins.

La plus ancienne mention du lieu remonte à 1285, après quoi il est plus ou moins régulièrement cité, en 1296, 1309, 1321, 1326, 1344, etc.<sup>54</sup>

Un hameau à peine sorti de Monistrol, agréable par sa situation géographique et chaleureux par la convivialité de ses habitants. Autrefois

<sup>53</sup> Jean ARSAC, *Toponymie du Velay*, Le Puy-en-Velay, *Les Cahiers de la Haute-Loire*, 1991, p. 181, art. 286 : « Parmi les nombreux NL *Le Pin* (patois *lou pi*, *lou pin*), quelques-uns présentent dans les textes anciens la forme latine *pinus*. Ainsi : LE PIN, hameau (Dunières) : *Pinus* 1315 ; LE PIN, ferme (Freycenet-Lacuche) : *Pinus* 1383 ; LE PIN, h. (St-Germain-Laprade) : *Pinu* 1108 ; LE PIN, village (Tence) : *Pinus* 1275. Le collect. *Pineta*, *pinetum*, qui a donné *Pinède* et *Pinet*, apparaît dans : LA PINÈDE, lieu-dit (Coubon) : *In illa Pineta* 996. — LE PINET, h. (Le Mas-de-Tence) : *Pinetum* 1331. — LE PINET, f. (St-Bérain) : *Pinetum* 1459. — LE PINET, h. (St-Pierre-Duchamp) : *Pinetum* 1339, mais après *Mansus del Pinet* 1266. — LE PINET, vill. (St-Sigolène) : *locus de Pineto* 1466. — LE PINY-BAS, h. Yssingeaux) : *Pinetum* 1515. » Jean Arsac a donc omis Le Pinet de Monistrol.

<sup>54</sup> Le village est cité dans l'hommage rendu par Guillaume Vacher, clerc, à l'évêque, « de ce qu'il a au château et mandement de Monistrol et au mas du Pinet ». Adrien LASCOMBE, *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy 1154-1741*, Le Puy, 1882, p. 309. — 11 ans plus tard, en 1296, Guillaume Vacher renouvelle son hommage, reconnaissant ce qu'il a, comme en 1285, « à l'exception du mas du Pinet ». En 1309, le même Guillaume Vacher, clerc, de Monistrol, « confesse tenir en fief une maison à Monistrol, un carton avoine, 6 deniers et une geline de censive annuelle sur les maisons et jardins qui sont derrière, 10 sols 8 deniers et une carte avoine sur une maison et jardin contigus sis au Pinet, 10 sols 8 deniers et une carte avoine de censive sur une maison contre celle de Jean Chambon, une carte seigle et une de pois chiches, de censive, sur le moulin situé à la rivière de Pinet, paroisse de Monistrol, et autres censives y spécifiées. — En 1321, c'est Ayceline de Lignon, femme d'Arnaud de Sablon, qui « reconnaît tenir en fief franc quinze métans de seigle, mesure de Monistrol, de censive annuelle sur les Montets de Trévas, de la Chabannerie, du Pinet, sur Jaubert de la Villette et autres ». Elle reconnaît encore ce qu'elle possédait dans le mandement de Monistrol.

Augustin CHASSAING et Antoine JACOTIN, dans leur *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*, Paris, 1907 (version mise en ligne par *Gallica*, le site internet de la Bibliothèque nationale : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k392965/f1.image>), donnent, p. 211 : LE PINET, vill., e<sup>ne</sup> de Monistrol-sur-Loire, 1296 (hommages de l'évêché du Puy). — *Pinetum*, 1326 (év.). — *Le Pinet*, 1344 (J. de Peyre, notaire). — *Lo Pine*, 1507 (év.). Ces respectables auteurs ont oublié la plus ancienne mention du lieu, en 1285 (ci-dessus), ainsi qu'une autre en 1321 (homm. év.).

ces villageois étaient agriculteurs à part entière. Ensuite, ne pouvant vivre uniquement de ce métier tout en gardant un pied dans l'agriculture, ils mirent l'autre dans les perles pour la confection de couronnes mortuaires, la passementerie, l'industrie métallurgique ou celle du bâtiment. Au cours de ces cinquante dernières années la périphérie du Pinet s'est considérablement modifiée. Si les nombreuses constructions en ont changé le paysage, le cœur est resté le même avec ses maisons à l'architecture traditionnelle. Toutefois, les caractéristiques de certaines : un pigeonnier, une embrasure de portails, de portes, de fenêtres, des pierres sculptées, un escalier à vis desservant l'intérieur, retiennent l'attention. Ce petit patrimoine laisse imaginer que des seigneurs pouvaient avoir vécu en ces lieux. Hélas, d'autres bâtisses recouvertes de crépi ou de badigeon ont perdu de leur authenticité. Sans doute, la rançon de la modernité.

Le Pinet a été le lieu de villégiature de nombreux touristes dans les années 60. À plusieurs reprises, il a fait l'objet de reportages dans les journaux, à l'occasion de fêtes organisées par ses dynamiques habitants, regroupés au sein de l'association des *Amis du Pinet* : nous en reparlerons plus loin...

## À la découverte de ses anciens habitants

Une série de sources documentaires nous renseignent heureusement sur le Pinet et ses habitants : il s'agit des archives notariales, minutieusement compilées dans le *fonds Chappellon*<sup>55</sup>, avec notamment l'analyse des minutes de l'un des plus anciens notaires de Monistrol, M<sup>e</sup> Danhiec (15<sup>e</sup> siècle). Ces précieux documents, ainsi que les registres paroissiaux pour les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, puis le plan cadastral pour les époques modernes, nous révèlent les noms de famille de ces villageois d'un autre temps, maillons de cette grande chaîne humaine qui ont œuvré à l'image de ce lieu de vie, lui ont façonné son identité et forgé son caractère, un caractère que les résidents actuels font évoluer.

---

<sup>55</sup> Rappelons qu'il s'agit du précieux travail du Baron Jacques Chappellon, déposé aux Archives départementales, mais que la Société d'histoire conserve en copie à la Tour de l'Arbret. Cf. *Chroniques monistroliennes*, n° 18 (1988), p. 32-33.

## Extraits du fonds Danhiec : Reconnaissances : Le Pinet (*ad Pinetum*)

### ***Le 21 août 1494, reconnaissance d'Antoine Bertrand :***

- , sa maison, une partie de cour commune avec Jehan Farghe (Fargheon) alias Rivat
- une partie de terre (3 métanchées<sup>56</sup>) avec un jardin contigu confrontant à l'est le chemin du Pinet à Cheucle
- une terre en bordure (bordée à l'est) du chemin de Monistrol au Chambon
- une terre (2 métanchées) appelée “la lista” confrontant à l'ouest le chemin de Monistrol à la Mure
- la quatrième partie d'un garayt<sup>57</sup> (sa partie : 10 métanchées)
- une terre (4 sesterées<sup>58</sup>) appelée le garayt de la vinhie
- une terre (10 métanchées) au terroir des Pastureaux
- une terre (3 métanchées) au Pinet
- une partie d'un pâturage appelé Lacombe (pour sa part : 2 métanchées)
- sa part d'un pré et terre à Lacombe bordé par le chemin de Monistrol à La Mure
- sa part d'un garayt appelé *La Chomasse*
- un pâturage au terroir *du Riou* appelé “Les Ages” (Ayges)
- un autre garayt appelé *La Chomasse*
- une partie d'un pré confrontant une terre de noble Charles de la Rivoire au nord
- un Pâturage au terroir “*dou Riou*” appelé Les Ages
- un garayt (12 métanchées) au Pinet
- une partie d'une terre (6 métanchées) au terroir de *Champroce* confrontant au nord une terre appartenant à Marcellin et Claude Tourton, frères

---

<sup>56</sup> La métanchée est une mesure agraire de superficie d'Ancien Régime, éminemment variable, comme toutes les mesures anciennes, selon les époques, les régions et la nature des marchandises mesurées.. À Monistrol-sur-Loire, la métanchée contenait 8 boisseaux, soit 300 t<sub>c</sub> 11 ar. 3962. Le boisseau contient 37,5 litres. Le métan est une mesure de grain contenant 27,0810 litres, ce qui est on ne peut plus précis ! Il est composé de 2 cartes, la carte valant 13,54 litres et étant subdivisée en 4 coupes. *Rapport entre les nouvelles et les anciennes mesures agraires de la Haute-Loire, et réciproquement, faisant suite à la métrologie de ce département*, par C. BEST, expert-géomètre. Au Puy, de l'imprimerie de J.-B. Gaudet, Rue Grangevieille, 1842.

<sup>57</sup> Un garayt/garait/garet (du latin *verractum*, jachère) a perdu son sens original de « lande, friche », pour désigner une terre en jachère, ou « un champ cultivé d'une certaine étendue » (J. ARSAC, *op. cit.*).

<sup>58</sup> La sestérée est une mesure de superficie, correspondant à la mesure de capacité qu'est le setier (mot provenant du latin *sextarius*, sixième partie). Elle est décomposée en cartelées (correspondant aux cartes, ci-dessus).

- une terre au même territoire, terre qui était autrefois “*in manu mortaia*”, en mainmorte<sup>59</sup>, bordée au sud par le chemin, du Pinet au Flach
- une partie d'une terre appelée “*Las Vuhasses*”

---

<sup>59</sup> La mainmorte est un droit successoral féodal perçu par le seigneur sur ses serfs qui ne pouvaient transmettre leurs biens, ayant « la main mort ». <http://fr.wikipedia.org/wiki/Mainmorte>

- une partie d'une terre appelée “*de Lumbra*”

Au cens annuel de 20 deniers tournois + 8 métens et 1 carte de seigle<sup>60</sup>

***Reconnaissance de Laurent Sénéon et de Marguerite son épouse :***

- une maison neuve, à l'ouest de celle d'Antoine Bertrand avec une cour
- un jardin
- une grange bordée au sud par la voie du Pinet au moulin de *Chateauvieux*<sup>61</sup>.

*Beaucoup de ces biens sont voisins de ceux d'Antoine Bertrand*

- une partie du territoire appelé “*Les Ages*”

Témoin Antoine Bertrand, du Pinet

***Reconnaissance de Jehan Farghon , alias Rivat, du Pinet :***

- sa maison qu'il habite au Pinet, avec grange, vacherie, cour entre la maison et la grange, bordée à l'est par le chemin de Monistrol à la Mure qui traverse le Pinet

*Plus de nombreux prés et terres dont certains sont voisins de ceux de la famille Basset, des biens au Pinet et aux Ages, voisins de ceux des deux précédents reconnaissants*

Témoin Antoine Bertrand

***Reconnaissance d'Étienne Choupard, du Pinet :***

- sa maison et un pré

***Reconnaissance de Benoit et Étienne Choupard cousins germains du Pinet :***

- Une maison, cour et grange au Pinet

*- De nombreux pâturages et terres*

---

<sup>60</sup> Note *supra*. La carte est la moitié du métan.

<sup>61</sup> Philippe Moret a situé ce lieu de “Château vieux” en amont du confluent des ruisseaux de Saint-Marcellin et du Piat (*Chroniques monistroliennes*, n° 40, 2006, *Tout sur le château*, p. 15, *Le château dans ses origines*), hypothèse qu'avait déjà formulée Christian Lauranson-Rosaz lors de la première exposition sur les origines du château, en 1989. Le château devait être perché sur l'éperon rocheux dominant le confluent, sur un site où on devine quelques substructions. En contrebas, tournait encore, en 1900, le moulin précité, aujourd'hui en ruine. Entre le château vieux et le château épiscopal, il y a 500 mètres de distance et 35 mètres de dénivelé. L'accès au moulin ne peut se faire qu'en remontant le ruisseau de Foletier à partir de Chaponas.

## Les seigneurs au Pinet

Ils ne nous sont vraiment connus qu'à partir du 17<sup>e</sup> siècle, d'après des extraits des registres paroissiaux et des minutes des notaires de Monistrol :

Noble **Christophe**<sup>62</sup> de Ravel, écuyer, sieur du Pinet, est cité dans la 1<sup>ère</sup> moitié du 17<sup>e</sup> siècle, donc sous le règne de Louis XIII (1610-1643).

1. **Gaspard de Ravel**, son fils, est sieur du Pinet après lui, cité en 1643, marié à Marguerite de Burin (ci-dessous). Sans doute mort sans postérité, puisque sa seigneurie passera aux *Faure* (ci-après).
2. **Isabeau de Ravel**, sœur de Gaspard et fille de Christophe, épouse avant 1642 Noble **Marcellin Faure**, sieur du Regard, où il est encore cité en 1676, pour le mariage de son fils Étienne (ci-après). Les *Faure* héritent ainsi des *Ravel* la seigneurie du Pinet.
  - a. **Jacques Faure**, né au Pinet le 6 décembre 1643, a pour marraine Marguerite de Burin, épouse de noble **Gaspard de Ravel**, sieur du Pinet (ci-dessus). Sans doute n'a-t-il pas vécu, l'héritage passant à son frère Étienne :
  - b. Sieur Étienne ou **Estienne Faure**, né au Pinet le 2 juillet 1647. Sieur du Pinet, il sera dit "honorable" en 1704. Il demeure au Pinet quand il épouse, âgé d'environ 30 ans, le 18 février 1676 à Monistrol, demoiselle **Suzanne de Charbonnel**, demeurant en ville, âgée d'environ 26 ans (donc née vers 1650), fille de Charles de Charbonnel du Betz et d'Anne de Béget. Suzanne meurt à 44 ans, le 26 avril 1694, est enterrée dans l'église de Monistrol. Sont présents à son inhumation son mari, sieur Estienne Faure, sieur du Pinet, M<sup>e</sup> François Basset, sieur Simond Dupuis, apothicaire et chirurgien. Estienne Faure, quant à lui, décède veuf bien plus tard, à plus de 73 ans, entre août 1720 et juin 1721, laissant au moins 2 filles :

- Demoiselle **Anne Faure**, fille d'honorable **Estienne Faure**, sieur du Pinet, et de demoiselle **Suzanne de Charbonnel**. Elle épouse le 17 janvier 1704, à Monistrol, **Jacques GAUCHIER**, procureur postulant en la

<sup>62</sup> Le prénom *Christophe* est orthographié *Christofle* ou *Christophle* — du latin *Christophorus* — jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle.

ville de Monistrol, fils des défunts Benoît Gauchier, lieutenant, et demoiselle Magdeleine Béchet, veuf de Jacqueline de Boucherolles (1656-1702). Il meurt une quinzaine d'années plus tard, le 13 mai 1715 au Pinet. Anne Faure, veuve, se remarie le 13 août 1720 à Monistrol (contrat de mariage passé devant M<sup>e</sup> Feixinet), à sieur **Ignace Lemore**, maître apothicaire et chirurgien de la ville de Monistrol, fils de feu Maître Estienne Lemore, juge de Tence. L'union est brève puisqu'Anne Faure, de nouveau veuve ; épouse en troisièmes noces, le 11 novembre 1721 à Monistrol (contrat de mariage du 7, passé devant M<sup>e</sup> Aubert), sieur **Denis Charentus**, marchand, fils de sieur Claude Charentus, maître chamoiseur, et de demoiselle Anne Martin, de Brunelles. Anne Faure habite en ville. — Anne Faure et Jacques Gauchier avaient eu de leur union 3 enfants :

- Mathieu Gaucher, dont on ignore tout.
  - Anne ou **Marianne Gaucher** (le i tombe), mariée le 5 octobre 1739 à sieur Jacques (de) Colomb de la Revallière. D'où Marie-Françoise de Colomb de la Revallière, mariée 1<sup>o</sup> à sieur Jacques Dupuis ; 2<sup>o</sup> le 8 octobre 1775 à Monistrol, à **Marcellin Moret** (27 sep. 1748, Monistrol - 18 nov. 1800 Monistrol), fils de Louis Moret et de Marguerite Aubert, bourgeois de Monistrol, receveur de l'Enregistrement.
  - Demoiselle **Marie Anne Faure**, sœur et presque homonyme de la précédente, épouse le 5 juin 1721 à Monistrol (contrat devant M<sup>e</sup> Danhiec) noble **Antoine de Chave**, sieur de la Garde, fils des défunts Claude de Chave, sieur de Chazalet, et dame Jeanne Marie de Banne.
- c. **Anne Faure**, sœur jumelle d'Estienne, née au Pinet le 2 juillet 1647. De destinée inconnue.
- d. **Marguerite**, née le 21 avril 1649 au Pinet, également de destinée inconnue.

## Propriétaires en 1870, et autres résidants au fil des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles.

D'après le cadastre de l'époque précitée voici la liste des noms de propriétaire de terrains, de maisons et bâtiments agricoles :

Merle Jean	Doutre Joseph	Cottey Jacques, à Monistrol
<u>Laurençon Marcellin</u>	<u>Marconnet</u>	<u>Laurençon Jean</u>
<u>Descellière Pierre</u>	<u>Verdier Eustache, de St Didier</u>	<u>Gaucher, dit "Sampalou", à Monistrol</u>
<u>Descellière Jean Baptiste</u>	<u>Saby Marcellin, aux Ages</u>	<u>Reviron, à Montarcher</u>
<u>Reboule Gabriel</u>	<u>Gagner</u>	<u>Lavigne, dit "Paysan", de Monistrol</u>
<u>Petit Joseph</u>	<u>Chambouvet</u>	<u>Ferrand Jean, dit "Roche"</u>
<u>Chol Reymond</u>	<u>Touche</u>	<u>Mirmand, de Chaponas</u>
<u>Oudin Henry</u>	<u>Chambonnet</u>	<u>Dubois, au Monteil</u>
<u>Verne Reymond</u>	<u>Porte Marie, veuve Mourier</u>	<u>Le dit Vergeac</u>
<u>Dumal Marcellin</u>	<u>Durand, meunier à Bilhard</u>	<u>Lixieux Benoit, dit "Barthélemy", à Beau</u>
<u>Robin</u>	<u>Quioc, médecin à Monistrol</u>	<u>Vérot</u>
<u>Titaud Daniel</u>	<u>Guillaumont</u>	<u>Vital Joseph, à Monistrol dit "Joubert"</u>
<u>Vacher Raimond</u>	<u>Saby Jean, du Bouchet,</u>	<u>Fraisse Jean, maréchal-ferr. à Monistrol</u>
<u>Descellière Joseph</u>	<u>à St-Maurice de Lignon</u>	<u>Marconnet Barthélemy, à Beau</u>
<u>Bernard, du Puy</u>	<u>Gagnaire, dit "le décharné",</u>	<u>Saumet Étienne</u>
<u>Petit Claude</u>	<u>du Grand-Solignac</u>	<u>Faure, dit "Bombard" à Chaponas</u>
<u>Cussinel</u>	<u>Mallet, tanneur à Monistrol</u>	
<u>Descellière Jean Pierre</u>	<u>Manant Bazil</u>	

Cette liste du 19<sup>e</sup> siècle nous révèle en partie le nom des familles les

plus anciennes : Colombet - Descellière - Doutre - Laurençon - Merle - Mourier - Petit - Robin - Touche - Verne - Vérot - lesquelles ont encore des descendants de nos jours.

Il faut y rajouter, propriétaires ou pas et estivants, les familles suivantes :

André - Achard - Aussel/Lenglet - Badel - Baudin - Bonnevialle - Charbonnier - Cornu - Crouzet - Decroix - les familles Déléage - Deville - Familles Delorme - Dumas - Durand - Durieux - Faure - Ferrand - Ferréol - Gagnaire - Garnier - Gerphagnon - Ginhoux/Aviouac/Rivat - Giraud - Goudard - Loquinos - Liogier - Massard/Béal - Mogier - Ollier - Pinel - Ponchon - Preynas - Rouchouse - Sabatier - Sabot - Somet - Vazille - Vocanson - Demars - Baldino - Baleydier - Bédiart - Blache - Brioude - Carlat - Constancis - Curtil - Debenoit - Duchamp - Gandelot - Gazulla - Gouy - Heyraud - Jacquier - Lafma - Laval - Pascal - Perrier - Schneider - Souvignet - Tcharkachian/Florin.

Les Martin (tous parents, de manière plus ou moins éloignée), sont une famille incontournable. Malgré leur bonne implantation et leurs nombreuses années de présence dans ce village, ils n'en sont néanmoins pas originaires, comme certains pourraient le penser. Si bon nombre de leurs descendants résident encore au Pinet, sous des patronymes différents, une grande partie des Monistroliens puisent aussi leurs racines dans cette grande famille.

En quittant le Pinet, les familles Ferréol et Pinel, comme d'autres sans doute, y ont laissé un peu de leur âme.

Il n'a été cité que quelques noms de famille de résidants suffisamment anciens, et sans doute y a-t-il des oubliers.

## Rémy Doutre (1845-1885), *le poète du Pinet*

\* Extraits de la préface-biographie d'Eugène Imbert :



ro spécial à Rémi Doutre : le n° 30, encore en vente.

« Reymond Doutre (car tel était son vrai nom, quoique partout il ait pris le prénom de Rémy et que sa famille l'eût toujours appelé ainsi). Il était né le 1<sup>er</sup> Mars 1845, dans le département de la Haute-Loire, à Monistrol, au village du Pinet. Ses parents étaient cultivateurs. Il avait à peine deux ans lorsque son père mourut à l'âge de vingt-sept ans. Sa mère, qui n'avait pas d'autres ressources que son travail, vint habiter St Etienne, et c'est là qu'il passa les trois quarts de son existence. Sa mère se remaria. Le beau-père ne tarda pas à accabler de mauvais traitements l'enfant et sa mère.

Il commença de travailler à dix ans comme remblayeur aux mines de Beau-Puits Thiollière, rouleurs au puits Gallois, limeur à la manufacture d'armes. Parti pour Lyon en 1877, il entra à la Buire et travailla ensuite dans d'autres ateliers.

Le goût de la chanson se prononça chez Rémy lorsqu'il avait seize ans à peine. Son plus grand plaisir, à cette époque, était d'aller, le dimanche, avec d'autres camarades de travail, passer une heure ou deux à la goguette. Vers 1868, plusieurs des chansons de Doutre commençaient à le faire connaître; mais c'est surtout en 1869 que son nom eut un véritable retentissement. Le souvenir de ses propres maux, l'aspect des souffrances ouvrières dictèrent ses premières inspirations, d'abord timides, ou plutôt prudentes : l'Empire ne plaisantait pas. C'est à la fin de ce sombre régime et pendant la guerre qu'il obtint ses plus grands succès.

L'insuffisance de son salaire, le chômage même n'arrêtaient pas son ardeur. Il organisait, ici des sociétés chantantes, là des soirées de

bienfaisance; il prêtait son concours à toutes les infortunes, et son nom sur une affiche assurait la réussite d'un bénéfice. Il a fondé plusieurs sociétés de secours mutuels et présidé, tant à Lyon qu'à Saint-Étienne, de nombreux *assauts de chants*.

Au moment où le travail devenait pour lui plus rémunérateur, où son nom avait le plus de retentissement dans la région, la maladie s'abattit sur le pauvre Doutre. Le 1<sup>er</sup> juillet 1885 il expirait dans sa demeure, à Lyon, au 128 du cours Lafayette ». Il avait à peine 40ans ...

Comme l'écrivait Philippe Moret dans la chronique n° 30, « Doutre n'était certainement pas un grand poète. Mais il ne faut jamais oublier que chacune de ses chansons fut arrachée à une vie sur laquelle pèsent les longues heures d'atelier, la marmaille envahissante (Doutre eut sept enfants, dont quatre moururent avant lui), l'angoisse des ardoises et des termes. Elles n'ont pu naître que dans la camaraderie de ces réunions où l'on boit et où l'on devise comme dans d'innombrables cafés, mais aussi l'on chante les mélodies du moment et où l'on s'essaie entre amateurs à "chansonnier" soi-même. C'est le "Caveau stéphanois", "la Gaité gauloise", ces sortes de clubs ouverts à toutes les bonnes volontés, indulgents à l'échec, crient leurs bravos à toutes les réussites. À travers les accents joyeux ou douloureux de Rémy Doutre, c'est l'écho de leur vie chaleureuse qui parvient jusqu'à nous ».

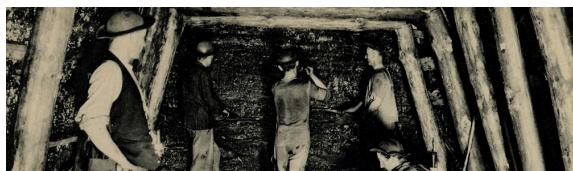
Le recueil d'Imbert contient 121 poèmes et chansons. En voici deux :

**LES MINEURS**(sur l'air de *Fleur de l'âme*, Victor Hugo)

Le soleil nous quittait emportant sa lumière,  
Et lentement la nuit venait le remplacer.  
Jean, le brave mineur, regagnant sa chaumière,  
d'un pénible travail allait se reposer;  
Ses pauvres vêtements, sa figure noircie  
Faisaient rire un enfant ignorant le malheur,  
Quand il entend soudain une voix qui lui crie:  
Ah! ne ris pas, enfant, de l'ouvrier mineur!  
Crois-moi, mon jeune ami, bénis ces mains  
calleuses  
Qui te feront braver l'hiver, froide saison;  
Oui, défends le sourire à tes lèvres moqueuses,  
Quand tu verras des traits noircis par le  
charbon ;  
Car le mineur, vois-tu, souvent meurt sur la  
brèche  
Comme un vaillant soldat pour donner la  
chaleur;  
Ta chambre à ton réveil sans lui serait bien  
fraîche:  
Ah! ne ris pas enfant, de l'ouvrier mineur!  
Quand tu souris encor, bercé par un beau rêve,  
Lui, sa lampe à la main, suit son pénible sort;  
Puis soudain, de la mine, une clamour  
s'élève...  
Enfant réveille-toi, c'est la voix de la mort!  
Encor des orphelins réduits à la misère,  
Une épouse au logis vouée à la douleur!  
Encor, encor, le deuil pour une vieille mère,  
Ah! ne ris pas enfant, de l'ouvrier mineur !  
Saint Étienne, 1866

**TOAST D'UNE PETITE FILLE**

Citoyens, permettez qu'une petite fille  
Vous dise quelques mots sur l'affreuse  
Bastille ;  
C'était, vous le savez, Quatorze-Juillet,  
Qu'enfin, las de souffrir, le peuple s'éveillait.  
Le peuple est toujours fort dans sa juste colère  
!  
La bastille croula sous l'effort populaire;  
Voilà bientôt cent ans que la noire prison  
Ne dresse plus ses murs à travers l'horizon,  
Et pourtant notre sort est toujours misérable,  
Et pourtant l'ouvrier est toujours pauvre  
diable,  
Et l'on croit vraiment qu'ici rien n'est changé.  
On paye à nos dépens un avide clergé !...  
Il est toujours tondu comme pauvre caniche  
Par le noble jour, le bourgeois ou le riche !  
Il peut bien rarement mettre la poule au pot,  
Parait-il mécontent ?... gare le chassepot !  
Ceci, chers citoyens, pour vous n'est pas un  
rêve ;  
Vous avez pu le voir sur les mineurs en  
grève...  
Et je dis pour finir, craignant de vous lasser,  
La Bastille est conquise... il faut recommencer  
!...  
Lyon, juillet 1880



Mineurs à l'ouvrage © Médiathèque de St-Étienne

## **uvenirs de Victorine et de Marcel Mogier**

Les époux Mogier ont la mémoire vive et deviennent intarissables quant à la vie de leur village. Grâce aux récits de Madame Laurençon, grand-mère maternelle de Marcel, ils sont ainsi une passerelle entre notre monde actuel et celui, complètement révolu des années 1870-1920.

### ***Les paysans et leur condition de vie***

Dans la dernière partie du 19<sup>ème</sup> siècle, le Pinet était alors un village entièrement agricole, comme tous les autres villages de Monistrol.

En général, des petits paysans, propriétaires ou pas qui élevaient seulement trois ou quatre bêtes à cornes, car tout le travail se faisait manuellement. Ils vivaient en autarcie.

Le bas du village était le quartier des miséreux (zone située sur la route de Cheucle comprenant la partie droite après le pont du Pinet ainsi que le premier chemin toujours sur la droite montant jusqu'à la croix du village) Ces personnes diminuées physiquement et mentalement, probablement à cause de mariages consanguins, habitaient tous dans des masures. À cette époque et bien plus tard encore, il se disait dans le village qu'ils n'étaient pas bien «fins» car ils avaient bu l'eau du frêne (allusion faite à l'eau de l'unique puits du lieu). Les voisins entretenaient avec eux une véritable solidarité. Une soupe ou un peu de monnaie contre un coup de main.

### ***Isabelle et la béate : deux femmes dans leur siècle***

C'est en 1855 qu'un être d'exception : Isabelle Blachon arrive dans le village. Elle fût plus connue sous le nom d'Isabelle de chez Rivat. (Pourquoi Rivat ? je n'en ai pas trouvé l'explication. Elle était née en 1836 au village du Chambon. Fille de André Blachon et de Marguerite Reviron). Pour épouser une dette, son père l'avait mariée à dix-neuf ans, à M. à Jean Verne. Celui-ci avait presque le double d'âge de son épouse.

Certainement pas très consciente de son nouveau statut, pour se divertir, Isabelle allait à la rencontre de camarades de son âge, et des âmes bien pensantes se chargeaient de lui rappeler son devoir d'épouse. Malgré ce

ge de raison pas très heureux, elle a su donner un sens à sa vie.

En se dévouant pour les marginaux, elle a laissé le souvenir d'une femme de bons conseils au caractère fort et bien trempé. Elle soignait ceux qui la consultaient, car elle possédait un don pour les simples et en connaissait leurs vertus. Elle participait aux accouchements, accompagnait les malades en fin de vie, veillait et habillait les morts. Une femme à double facettes ? Si son charisme avait supplanté celui de la béate, hélas, certains membres de sa famille ne bénéficiait guère de cette lumineuse aura, et la percevait comme une femme autoritaire. Sans doute, endurcie par les affres et les déceptions de la vie, elle œuvrait auprès des siens, avec le souci de l'efficacité sans laisser transparaître une once de tendresse et de compassion. De cette existence partiellement connue, les souvenirs des uns et les perceptions des autres suffisent-ils à cerner la vraie personnalité d'Isabelle ? (Elle était la grand-mère de Babeth Verne, ancienne mercière de la rue Chaussade)

À cette époque la béate enseignait aux jeunes enfants les rudiments de la lecture, de l'écriture, du calcul, de l'instruction religieuse, ainsi que la dentelle aux jeunes filles; elle se devait, aussi, d'assister les morts et diriger le mois de Marie. Si l'assemblée où elle demeurait n'était pas à l'emplacement de la maison Carlat, elle était probablement située dans les parages. La famille Mogier est dépositaire de la cloche de cette assemblée. Elle l'a faite sonner à la fin de la deuxième guerre et pour le baptême de leur fils. D'après la transmission orale du début du 20<sup>e</sup> siècle, il semblerait qu'il n'y ait plus eu au Pinet, depuis plusieurs années déjà, de demoiselle de l'instruction, comme elle était souvent appelée.

### *Les cafés*

Après la guerre de 1914-1918 se sont installés trois cafés au cœur du village. L'un, situé à proximité de la maison de Jean Martin, dit "Jean Tienne", était tenu par Jean Sabot<sup>63</sup>.

Le tenancier était resté célèbre par une annonce qu'il avait fait faire par le tambour Marçet pour informer la population qu'il y avait une fête au Pinet :

<sup>63</sup> Il s'agit de Jean SABOT (1879-1904), d'abord cafetier au Pinet avant d'aller travailler à Firminy, comme tant de Monistroliens. C'était l'oncle de Madame Touron, qui nous a communiqué cette photographie, et l'arrière-grand-oncle de Christian Lauranson.

« *Venez tous au Pinet, la bière sera fraîche et les filles chaudes* »... ce qui, bien sûr n'était pas du goût du M.L.F. local.

On le voit ici représenté, le plus à droite sur la photo, pour une communion.

Jean Marie Doutre (*chez Lourio*), lui-même natif du village, avait ouvert le deuxième café vers le communal : c'était le café où les hommes se rendaient le dimanche pour jouer aux cartes. Sa veuve l'a tenu jusqu'en 1953. À présent la maison est démolie (à proximité de la maison Lenglet-Aussel).

En plus de son café et de sa petite ferme, M. Doutre avait une autre activité : tueur de cochons. Toutes les familles du village lui faisaient tuer leur animal. C'était alors la grande fête pour chaque famille et à charge de revanche pour le prochain. Après la seconde guerre, d'autres ont appris le métier et Jean Marie Doutre a perdu le monopole.

M. Deville a ouvert un troisième café, à l'emplacement de la maison Granger, habitée plusieurs années par la famille Gazulla. Café connu pour être « mal famé ». Ce Deville avait servi dans les bataillons de Joyeux en Afrique, un bagne militaire. Le café a été fermé pendant la guerre 39-40. La famille est elle aussi partie dans la vallée de l'Ondaine.

On peut enfin signaler, bien qu'excentré du Pinet, le café Charbonnier à Mans sur la route de Cheucle<sup>64</sup>.

## ***L'environnement***

Après la guerre de 40 la grand-mère de Marcel Mogier avait compté environ 100 bêtes à cornes dans le village et depuis 1998, il n'y en a plus. “Jean Tienne” Martin a été le dernier paysan du Pinet, et il possédait environ 38 vaches.

Dans ces années-là, il n'y avait pas d'assainissement, pas de WC. Les besoins naturels se faisaient dans la cabane au fond du jardin ou dans l'étable. La nuit, dans un pot de chambre (les tables de nuit étaient

---

<sup>64</sup> Renvoyons à l'enquête menée naguère pour les *Chroniques monistroliennes* par Paul Bonche et Christian Lauranson, « Les 101 bistrots de Monistrol » (*Chroniques* n° 4, 6, 8 et 9).

par  
foi

saménagées en marbre afin de recevoir ce récipient). L'eau des éviers s'écoulait dans les ruelles. Les chemins du village n'étant pas goudronnés, par temps de pluie, avec les excréments des animaux c'était un vrai cloaque. Il y avait bien les journées de prestation, mais l'entretien ne durait que l'espace d'un moment, et la boue refaisait vite surface. Il y avait deux abreuvoirs : un au communal et un autre vers la croix. Le lavoir était situé sur le ruisseau de Saint-Marcellin à proximité du pont du Pinet (dit aussi "Pont-Chauvau" ou "Pont-Chouveau", d'une déformation et mauvaise lecture de "Château Vieux", abrégé Ch<sup>au</sup>Vieu" sur le cadastre<sup>65</sup>). Il a été construit en 1908. Petite fille, Victorine allait aider sa maman et les ménagères à remonter les seaux de linge du lavoir jusqu'au centre du village.

Enfant, Marcel se souvient de la lavandière, mademoiselle Eugénie Touche. Elle possédait une petite terre qu'elle cultivait elle-même et vivait dans une espèce de cave (sous la maison Edouard Petit) avec ses poules. Avec d'autres camarades, il l'assimilait à la fée carabosse. Elle est morte en 1946.

Dans les années 1935-36 l'électricité remplace la lampe à pétrole. L'eau devient courante en 1953 et le gaz de ville est installé en 1980.

L'arrivée de l'eau a révolutionné la vie du Pinet. Il y avait seulement un puits pour l'eau des ménages. Les années de sécheresse, afin de l'économiser et que personne ne la gaspille, la pompe était cadenassée et le conseiller local, M. Mourier, venait distribuer deux seaux par ménage.

M. Mogier précise que leur maison actuelle avait été achetée par le grand-père paternel de son épouse en 1865 (M. Vérot) et que la construction daterait des années 1835-1836. Le grand-père maternel de sa mère, M. Marcellin Laurenson, a acheté une ferme en 1870, laquelle est toujours la propriété des descendants. Marcel Mogier nous a quittés en mars 2009.

---

<sup>65</sup> Ph. MORET, « Sur le site du château-vieux : après les mots, les pierres », *Chroniques* n° 40 (*Tout sur le château*, cit. *supra*), p. 13.



#### Au communal...

De g. à dr. : Éric Petit, G. Goudelet, Bruno Cornu, Dominique Mogier , Bernard Constancis (casquette), Christian Laurenson (homonyme du nôtre), André Cornu (chapeau), René Deléage, Cécile Cornu (haut)

#### Sous la croix du bâchal

De g. à dr. Et de bas en h. : Gilles Gandelot,

## Les années 1950-1960 de Jean Béal

### *Un rythme de vie*

M. Marius Béal travaillait chez Martouret et exploitait avec son épouse une petite ferme composée de deux vaches, quelques poules, lapins et cochons. Si en conjuguant la profession d'agriculteur-métallurgiste, les parents amélioraient la condition financière de la famille, ils en rythmaient considérablement l'existence des membres la composant. Cette manière de vivre laissait peu de place à l'amusement des enfants. En plus de l'école, ils devaient participer aux divers travaux agricoles, au gré des heures et des saisons.

François, Jean, Marc et Guy se joignaient au groupe d'écoliers qui montait en ville pour se rendre dans leurs différents établissements scolaires.

La  
ma

jorité fréquentait l'école publique, les autres se répartissaient dans les écoles privées. Les grands accompagnaient les plus jeunes. Arrivés au pont Chouveau les plus téméraires montaient sur le parapet pour le traverser (en ce temps-là, il n'y avait pas de barrière) : réaliser cette prouesse était sans doute une façon de s'affirmer ou tout simplement d'épater la galerie.

Pendant l'année scolaire, l'éducation nationale tolérait des jours de vacances supplémentaires pour les enfants d'agriculteurs en période de fenaisons, de moissons, et de tuailles de cochons. Chez Béal, un des enfants s'absentait une demi-journée pour monter vendre le veau de l'année au marché. Il fallait bien être deux pour faire grimper la côte du cimetière à l'animal. Lorsque la tractation était achevée, il y avait une récompense à la clé d'environ 500 francs du moment. Pour le concerné, l'intérêt financier était supérieur à l'intérêt scolaire. À cette époque, comme il était difficile d'obtenir de l'argent de poche, c'était une aubaine à ne surtout pas manquer.

### ***Mésaventure***

François et Jean, les deux aînés de la famille, avaient dès l'âge de raison la responsabilité de garder les deux vaches de la ferme sur le terrain Ollagnon situé dans les côtes (contre-bas gauche en descendant à Cheucle, dominant le ruisseau de Folletier).

Dans cette décennie, un jour de moisson, les deux frères se laissèrent distraire et captiver par l'effervescence qui régnait sur le champ voisin, au point d'en oublier Carline et Marquise. Celles-ci, éprises de liberté, rêvant sans doute d'un ciel plus bleu et d'une herbe encore plus verte, profitèrent de l'inattention et de l'insouciance de leurs petits maîtres, pour prendre la poudre d'escampette. Tout en folâtrant, bravant les dangers, elles traversèrent le ruisseau de Folletier et achevèrent leur escapade sur le versant voisin, au village de Chaponas, dans la propriété d'Émile Largeron.

Reconnaissant les deux intruses, broutant paisiblement et sans se gêner la pâture de son propre bétail, M. Largeron s'empressa d'alerter et de rassurer par portée de voix les deux frères Béal, pour qu'enfin le nécessaire soit fait pour récupérer les deux ruminantes.

Tous confus, François et Jean s'en retournèrent à la ferme, avec l'appréhension de conter leur infortune et dans la crainte de recevoir les foudres paternelles. Tout en maugréant, Marius Béal prit ses jambes à son cou

rapatrier ses deux fugueuses. Afin d'éviter d'éventuels désagréments et limiter les risques d'accidents, le convoi prit la direction de Monistrol par le Monteil, traversa le bourg pour descendre au Pinet. La mésaventure n'eut pas de conséquences fâcheuses, mais fut une leçon pour les garçons de la famille.

### *Divertissements, dévotions...*

Après l'école, les devoirs, la garde et le ravitaillement des animaux et autres travaux agricoles, enfin place aux jeux.

Les garçons du village se retrouvaient sur le communal pour se divertir. En ce temps-là, il y avait peu de jouets. Peu importe, cela suscitait l'imagination. Avec des pneus usagés qu'ils faisaient rouler à l'aide d'un bâton, les garnements organisaient des compétitions chronométrées à l'aide d'un vieux réveil. C'était aussi le lieu de prédilection pour jouer au football. Plus par défi que par méchanceté, ils s'amusaient à dénicher les oiseaux à l'aide d'une fronde de leur confection. Ces mêmes jeunes gens se retrouvaient quelques années plus tard dans la cour des enfants de Joannès Martin pour écouter les commentaires du tour de France émis sur les ondes d'un poste à transistors.

L'été la petite troupe allait se rafraîchir dans la Loire à Cheucle ou à Berry car il n'y avait pas de piscine. Quel que soit le divertissement il fallait être de retour vers les 17h pour la garde des vaches.

À Noël, la plupart des enfants recevaient comme présents, des vêtements, chaussures ou autres avec quelques friandises. En fonction de l'âge, certains enfants de Joannès Martin et Édouard Petit recevaient des jouets du comité d'entreprise de l'usine Verdié à Firminy<sup>66</sup>, lieu de travail de ces deux pères de famille. En ce temps-là, quelle chance avaient-ils eu d'être les heureux bénéficiaires de ces cadeaux !

Les habitants du Pinet se rassemblaient en février sur le communal pour les "fugats"<sup>67</sup>. Ils dressaient un pin qu'ils avaient coupé au préalable dans la propriété de Régis Chambouvet au Peyron et transporté à l'aide d'un char à bras. En remerciement, Régis recevait un paquet de tabac. Les fêtards se "réchauffaient" à la buvette avec du vin rouge, improvisaient des danses et farandoles sans musique.

<sup>66</sup> Devenue la C.A.F.L., ensuite Creusot-Loire pour disparaître enfin... comme la distribution des jouets

<sup>67</sup>

'il

y avait un temps pour l'amusement, il y avait aussi un temps pour le recueillement. Pratiquement, tous se retrouvaient au mois de Mai, dans un endroit inoccupé, propriété Mourier, Sabatier ou Touche (lieu d'habitation de Jean) pour honorer la Vierge. Pour ainsi dire, un mois de Marie "tournant". C'était aussi un moment de convivialité pour les adultes et les enfants. Les discussions se terminaient au communal.

### ***Une façon de vivre***

Il n'y avait pas de téléphone ; Le premier fut installé aux Éts Cornu dans les années 1951 pour leurs besoins professionnels et personnels. Par servabilité, chacun pouvait l'utiliser. C'était surtout dans les cas d'extrême urgence. Les trois quarts du temps, M. Cornu avait la terrible mission d'annoncer les mauvaises nouvelles aux familles. Une démarche pénible, délicate, angoissante, confirmée par Cécile, sa fille. Il fallait trouver les mots de circonstance.

Il n'y avait pas de télévision. On faisait la veillée entre voisins. La première fût installée chez Jean Laurenson aux environs de 1965.

Il n'y avait ni réfrigérateur, ni congélateur. Pour manger de la viande fraîche on tuait un lapin ou une poule. Chacun avait son potager et en prélevait les légumes au fur et à mesure de ses besoins. Le surplus, consommé l'hiver, était stérilisé dans des bocaux et remisé dans une cave fraîche à température constante. La viande de porc, elle aussi était conservée dans le sel ou au courant d'air dans des charniers. On la retrouvait également dans des bocaux sous forme de pâtés.

Il n'y avait pas de salle de bain. Pour la grande toilette hebdomadaire, comme ceux du bourg, la population du Pinet se rendait aux bains douches publics du grand-chemin.

Il n'y avait pas encore de tracteur, pas de moissonneuse-batteuse, les exploitations étant petites, le travail se faisait à la main.

Avec les changements fulgurants de ces cinquante dernières années, lorsque Jean compare sa vie enfantine avec celles de ses enfants et petits-enfants, il se demande s'il n'a pas rêvé.

## **solution du monde agricole**

Au début des années cinquante, l'agriculture au Pinet était le reflet de celle du pays : exsangue !

À la fin de la seconde guerre mondiale, quand la France détenait 28.000 tracteurs, la Grande Bretagne en alignait 172.000. En vingt-cinq ans, au-delà de toutes espérances, l'agriculture française battit des records de production grâce à la mécanisation. Au Pinet aussi.

En 1959, en achetant à deux leur premier tracteur, qui est aussi le premier du village, MM. Jean "Tienne" Martin et Marcel Faure rompirent avec la tradition et entrèrent de plain-pied dans la modernité. Un évènement, une curiosité ? En tous les cas une nécessité pour répondre aux souhaits des pouvoirs politiques de l'époque, car il fallait produire plus pour subvenir aux besoins vitaux d'une population de plus en plus nombreuse. Les moissonneuses de "Ristou" Barlet et ensuite de Jean Moulin entrèrent en action et en sillonnèrent les chemins en juillet/août.

À l'image du pays, le visage traditionnel du Pinet commence à changer. À cause d'une certaine rentabilité, les petites exploitations diminuèrent au profit de plus grandes. Les bâtiments sont mieux entretenus et les habitations bien aménagées deviennent coquettes. Mais hélas, au fil du temps, c'est la désillusion. Ce métier exigeant n'offre plus de perspectives attrayantes aux jeunes, et faute de remplaçants, les prairies et les terres cultivables se transforment en lotissements à construire, vendus aux nouveaux accédants à la propriété que sont les jeunes ménages en mal d'espace, de calme et d'indépendance.



À

### ***la mémoire de ...***

De tous temps, le village a connu heurts et malheurs. Sur toutes générations confondues, des lames de fonds que sont les guerres, les accidents, les maladies se sont abattues sur lui, rafitant sur son passage des jeunesse prometteuses ainsi que d'autres dans la force de l'âge. Ces étoiles, dont la lumière brille sans déclin, illuminent le firmament de leur présence pour toujours. Elles sont à jamais gravées dans le cœur des membres de leurs familles et de ceux qui les ont connues, appréciées et aimées.

Il est le berceau de ces héros qui ont donné leur vie lors de la guerre de 1914-1918 et qui figurent au monument aux morts : Badel Jean, Guillaumond Jean, Mourier Jacques, Petit Jean-P.

*« Ils semblaient par la voie sacrée monter pour un offertoire sans exemple à l'autel le plus redoutable que jamais homme eût élevé »*

Paul Valéry.

Hommage aussi, à ceux qui partis sur les champs de bataille de la seconde guerre, éprouvés dans leur âme et dans leur chair, se sont retrouvés prisonniers ou déportés du travail en Allemagne :

Jean Badel, Pierre Laurençon, Claude Durieu, Joseph Déléage, Pierre Mourier, Marcel Sabatier

Sans oublier ceux qui ont porté et qui portent encore les stigmates de la décolonisation de l'Algérie :

les frères Claudius et Marcel Gerphagnon, Roger Carlat, Jean Riboulet, les frères Pierre et André Petit, René Souvignet, Jean.Pierre Clémenton... et bien d'autres sans doute.... .

Comme à chaque printemps, l'espérance renaît de l'hiver et la vie, plus forte que tout, reprend ses droits.

### **Les associations**

De tous temps, les habitants ont toujours pris la vie à bras le corps et se sont épanouis à travers le tissu associatif. On les retrouve à la J.A.C., aux Loisirs et culture populaire, Saint Vincent de Paul, la Famille rurale, l'Harmonie municipale, les Anciens combattants (FNACA), les Paralysés de

e, Les Pastourios, la Chorale, les Pompiers, les Amis du Pinet, les Restos du cœur, l’U.S.M., le Basket, la Pêche, la Chasse, la Boule amicale, les fédérations de parents d’élèves des différentes écoles, le Club du troisième âge, Jonathan pierres vivantes, et autres associations culturelles ou culturelles...

En 1971 Maryse Pinel (épouse Colombier) entre malgré elle dans l’histoire sportive de Monistrol. Forte de son engouement pour le sport, elle bouscule les préjugés de l’époque et fonde le basket féminin, auquel participe sa sœur Marinette (épouse Béal). C’est la première association sportive pour les filles à Monistrol. Grâce à elle, le sport se pratique maintenant, au féminin. Quant à Ginette (madame Martin), elle est une des premières filles à jouer des cymbales au sein de l’harmonie municipale. En quelque sorte les trois sœurs ont fait évoluer les mentalités du moment.



*Les minimes filles lors de la saison 1987-1988.*

*encadrées par Marinette Béal-Pinel (à g.) et sa sœur Maryse Pinel-Colombier-Pinel (à dr.).*

Bien que parti de Monistrol, M. Jean Ferréol a laissé le souvenir d’une personne très engagée dans le milieu associatif. Il oeuvrait au sein des Loisirs et culture populaire, de la chorale, de l’association familiale ; il était président de l’O.G.E.C et président de l’harmonie municipale.

Portés par leur dynamisme et leur profond désir de se réunir, les “Pinatous” fondent l’association des *Amis du Pinet* en 1991. Paul Déléage en est le premier président.

Voilà que le village est connu de toute part pour ses omelettes géantes et



ière l'esprit fédérateur du charismatique Léon Déléage, membre des paralysés de France et celui de la non moins incontournable présidente de l'association lutte contre la mucoviscidose, Marie Paule Demars, les habitants du Pinet savent se mobiliser pour les causes nobles : mucoviscidose, myopathie, sensibilisation à divers handicaps etc.

D'autres, plus discrets, plus anonymes n'en sont pas moins efficaces et méritants. Grâce à leur disponibilité, leur dévouement, leur écoute, leur enthousiasme à mettre leur expérience et leur savoir au service des autres, transmettent: confiance, joie, plaisir d'échanger et d'apprendre. Toutes ces valeurs rendent la vie plus souriante, plus chaleureuse, plus citoyenne et plus humaine.

## **D'autres professions**

En marge de l'agriculture au travers des décennies on y trouve les professions suivantes :

Apiculteur : Dumas

Architecte : Pasciuto

Artisan en mécanique générale : Fanget

Bouilleur de cru : Vérot

Eleveur de poulets : Ferréol

Expert comptable : Schneider

Maçons : Robin, Verne, Petit, Gerphagnon

Fabriquant de meubles en carton : Cornu

Médecin : Baldino

Passementiers : Colombet, Massard, Cheucle, Badel, Déléage, Usine Cornu

Paysagiste : Jardin d'Eden

Plâtriers : Verne, Delorme, Debenoit, Hugon

## **Le boum démographique des trente dernières années**

L'écho paroissial de Mars 1923 nous faisait état d'un article relevé dans la gazette d'Yssingeaux et repris dans la chronique n° 19-20 de ce qu'était la population de Monistrol en :

1820 : le Pinet seulement 27 maisons et 146 habitants

1921 : sont groupés le Pinet - Pagnon - Mans - Folletier : 53 maisons ,

nages, 179 habitants

Evolution de la population d'après la chronique précitée :

1954 : 152 habitants

1975 : 91 habitants

1983 : 103 habitants

2010 : d'après les renseignements pris à la mairie, le cœur du Pinet et ses tous proches environs compteraient actuellement 350 habitants.

\*

Depuis plusieurs années le Pinet est un village en pleine mutation et expansion, et il y a lieu de s'en réjouir. Mais certains pourront regretter que, devenu comme tant d'autres un village quelque peu "dortoir", il ait du même coup vu disparaître complètement l'élément agricole qui en faisait sa spécificité, *ce pourquoi* il était né...

Pour terminer, citons cet extrait de l'exposé de Jean Dumas, Professeur à la faculté des lettres et sciences humaines de Clermont Ferrand, en mars 1974 ; il est intitulé : *Le folklore aujourd'hui* :

« Le passé...dont nous sommes les dépositaires constitue une leçon de vie que nous avons le devoir de transmettre aux hommes de notre temps... Si les entrailles de la terre sont éternelles, les mémoires humaines ne le sont pas... ».



# “Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de son heure...”

Le testament de Pierre Limousin, laboureur de Tranchard, suivi de l'inventaire de ses biens, 6-9 décembre 1664.

Christian Lauranson-Rosaz

C'est avec un titre presque identique que nous avons jadis publié le testament d'un serrurier monistrolien de la fin du 17<sup>e</sup> siècle, Maître Jean Civier<sup>68</sup> : nous avions alors souligné l'intérêt d'un tel document pour la compréhension de la société de cette époque, celle du règne de Louis XIV et de l'épiscopat d'Armand de Béthune<sup>69</sup>.



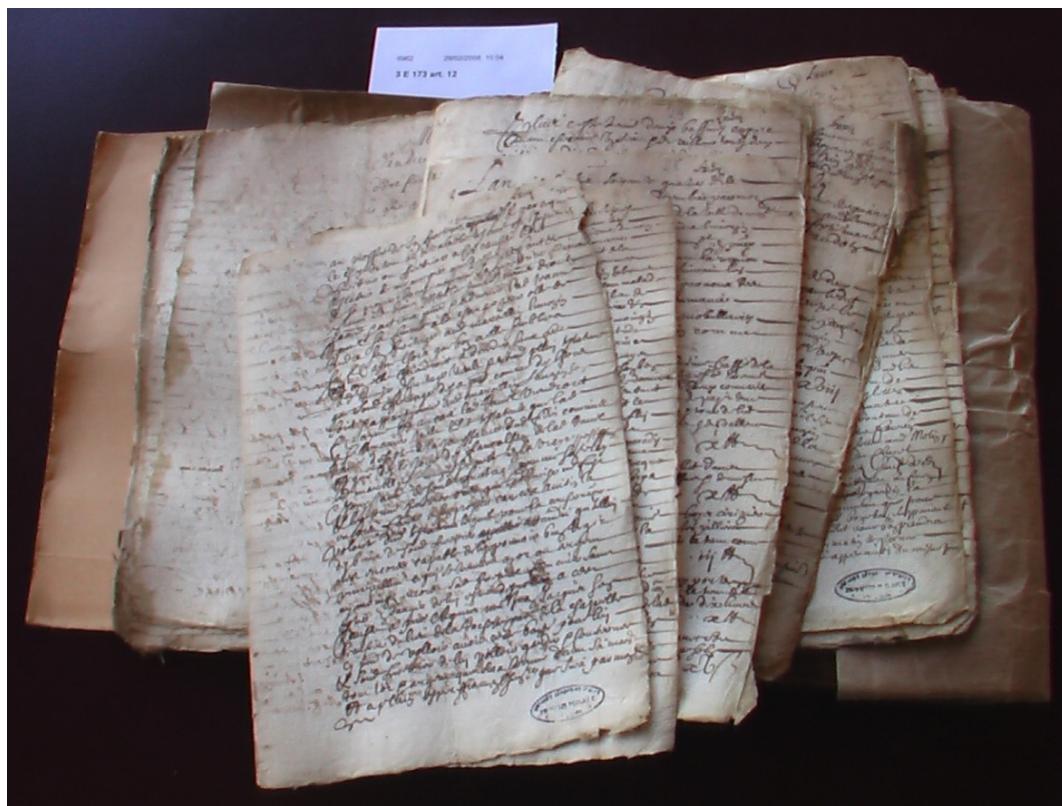
Daté du 6 décembre 1664, ce testament est antérieur d'une trentaine d'années à celui de Jean Civier, ce qui nous reporte au tout début du règne personnel de Louis XIV et de l'épiscopat Béthune<sup>70</sup>.

<sup>68</sup> *Chroniques Monistroliennes* n° 26-27 (1992-1), pp. 34-47.

<sup>69</sup> Renvoyons à un autre article, publié dans la même revue en 1988 : « Monistrol et les Monistroliens sous le “règne” d'Armand de Béthune (1665-1703) », article paru dans les *Chroniques Monistroliennes*, n° 18 (été 1988), pp. 3-14 et 27-32.

<sup>70</sup> Louis XIV est monté sur le trône enfant, en 1638, à la mort prématurée de son père Louis XIII. Il régnera sous la tutelle de sa mère la régente Anne d'Autriche, et de Mazarin, jusqu'en 1664, date de sa « prise de pouvoir ». – Quant à Mgr de Béthune, il n'accède en fait au siège épiscopal du Puy-en-Velay qu'en 1665, parce

e n'est pas d'un serrurier qu'il s'agit cette fois, mais d'un laboureur, entendons par ce terme un paysan aisé, propriétaire de ses biens, de fortune confortable<sup>71</sup>. Pour preuve l'importance de l'inventaire des biens qui suit le testament : un inventaire qui va s'étaler sur trois jours, du 7 au 9 décembre : entre-temps, le 8 décembre, le testateur est mort<sup>72</sup>...



Le testament et inventaire des biens de Pierre Limousin, 6-9 décembre 1664.

Minutes de Me Claude Basset, notaire royal de Monistrol.

Archives départementales de la Haute-Loire, 3<sup>E</sup> 173/12.

que trop jeune lors de sa nomination officielle, en 1661 (il n'avait que 22 ans). Rappelons qu'il était le petit-neveu du célèbre Sully, de son vrai nom Maximilien de Béthune (1559-1641), principal ministre du grand père de Louis XIV, le bon roi Henri IV.

<sup>71</sup> Ainsi est désignée sous l'Ancien Régime la catégorie supérieure des paysans. Les laboureurs sont propriétaires de leur exploitation, quelle qu'en soit la taille. Ils sont leur propre maître et peuvent avoir même des employés (en dehors des travaux saisonniers). Certains peuvent être pauvres mais c'est quand même le plus souvent la catégorie la plus aisée. On parle aussi de "ménagers", comme en Provence. Cinquante ans après, et pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, toujours à Tranchard, on emploie indifféremment "laboureur" ou "ménager".

<sup>72</sup> Me Claude Basset est lui-même mort peu après, avant le 22 février 1667.

Le mandement de la Tranchardière apparaît sur les listes communautaires de 1695, avec comme seigneur haut-justicier Marcellin de Bégret, , mais il n'est en fait séparé de celui d'Aurec qu'en 1710.

Catarina, Cahiers de la Haute-Loire, 2000, p. 34

Comme tout document juridique, cet acte notarié est d'un style très particulier, souvent hermétique... sans oublier les caractéristiques des testaments, avec leurs formules religieuses, encore utilisées au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>73</sup>.

Autre difficulté : les mesures monétaires et autres... chercher l'équivalent...

### Transcription

**f° LXIII r° (25 r° au crayon)**  
**Testament de M<sup>e</sup> Pierre Limousin, laboureur du lieu de Tranchard,  
paroisse de Monistrol,**

L'an mil six cent soixante quatre et le sixième jour du mois de décembre avant midi, régnant très chrétien et souverain prince Louis quatorzième du nom, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, par devant moi notaire royal du nombre réduit de la ville de Monistrol soussigné et témoins bas nommés, s'est constitué en sa personne M<sup>e</sup> Pierre Limousin, laboureur du lieu de Tranchard, paroisse de Monistrol, lequel gisant malade dans un lit de la cuisine basse de sa maison du dit lieu de Tranchard, toutefois sain de ses bon sens, mémoire et entendement, ainsi qu'a apparu à moi dit notaire et (aux) témoins.

Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle, et afin qu'après son décès n'arrive procès ni débat entre ses enfants, parents et amis et autres personnes au sujet de ses biens.

A fait son testament nuncupatif<sup>74</sup> et disposition de dernière volonté en la forme qui suit :

<sup>73</sup> Le XVIII<sup>e</sup> siècle les verra régresser, voire disparaître en certaines provinces, signe évident de la déchristianisation du "Siècle des Lumières". Cf. Michel VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1973.

<sup>74</sup> Sorte de testament oral, déclaration solennelle devant témoins...

Il a recommandé son âme à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, à tous les saints du Paradis, et par exprès à son bon patron saint Pierre, pour qu'il leur plaise, son âme étant séparée de son corps, il leur plaise de la colloquer au nombre des élus du Paradis.

Il veut que son corps soit inhumé au cimetière de l'église collégiale et paroissiale Saint-Marcellin de Monistrol, au tombeau de ses prédécesseurs.

Il veut que le jour de son enterrement soit donné aux pauvres par son héritier fiduciaire nommé plus bas, la quantité d'un setier de blé, mesure de Monistrol, en pain<sup>75</sup>.

Il s'en remet à son héritière fiduciaire pour les autres frais funéraires et causes pie. Il lui fait confiance et estime qu'elle s'en acquittera selon sa condition et importance de ses biens.

Il donne la somme de 3 livres<sup>76</sup> à Messieurs les prêtres de l'église de Monistrol pour la fondation d'un obit. Il veut que cette somme soit payée un an après son décès ; sinon son héritière versera aux mêmes prêtres une pension annuelle de 3 sols, correspondant aux intérêts de la somme de 3 livres.

#### f° 25 v°

Il lègue à chacun de ses fils, Marcellin, Jean et Simon Limousin, la somme de 500 livres, payable lorsqu'ils auront atteint l'âge de majorité ou lorsqu'ils se marieront. Ces règlements seront arbitrés par parents et amis. Ces legs pour tous droits sur ses biens.

Il lègue à chacune de ses filles, Marie, Jeanne et Philiberte Limousin, la somme de 600 livres, 8 setiers de blé, mesure de Monistrol, un habit nuptial selon leur condition, un lit garni d'une couverte de laine et de deux linceuls<sup>77</sup> de toile de pays, couette et coussin, rideaux frangés et courtines, le tout toile de pays, payables à chacune d'elles par son héritière lorsqu'elles colloqueront en mariage ou auront atteint l'âge de la majorité<sup>78</sup>.

---

<sup>75</sup> Environ 216 litres. Le setier vaut 8 métans, soit un peu plus d'un double décalitre. Pour les mesures en Velay, voir C. Best, *Métrologie de la Haute-Loire*, Le Puy, 1838. — G. Sabatier, *Les mesures anciennes en Velay*, Cahiers de la Haute-Loire, 1975, p. 81-118. — Chr. Lauranson-Rosaz et Ph. Moret, « Volonbtés dernières de François Bayle de Martiunas », *Chroniques Monistroliennes*, 41, 2007, p. 64.

<sup>76</sup> La livre vaut ...

<sup>77</sup> Le linceul désigne un drap.

<sup>78</sup> Il est pour les filles de 25 ans.

donne aux dits Marcellin, Jean et Simon Limousin, ses fils susdits, en plus du legs fait ci-dessus et à chacun d'eux, la quantité de 5 setiers de blé seigle, mesure de Monistrol, payable aux conditions susdites.

Il lègue 5 sols à chacun des autres prétendants sur ses biens, payables lorsqu'ils auront fait apparaître leurs droits : faisant d'eux ses héritiers particuliers qui ne pourront prétendre autre chose sur ses biens.

Il lègue au posthume ou à la posthume dont sa femme pourrait être enceinte : 500 livres si c'est un fils, et 5 setiers de seigle ; 600 livres [si c'est une fille] et 8 setiers de blé, comme dessus payables aux mêmes conditions que ci-dessus. Si au cas où sa femme ne se trouverait pas enceinte, le testateur veut que ce legs reste au profit de son héritière universelle.

Le testateur désigne comme héritière fiduciaire en tous ses biens meubles, immeubles, noms, droits, raisons et actions, présents et avenir, sa femme Jeanne Ravel, à charge pour elle de rendre son héritage à leur fils ainé le dit Marcellin Limousin lorsque bon lui semblera. Au cas où elle viendrait à décéder sans avoir fait la dite remise d'héritage, le testateur veut que son héritage soit et appartienne audit Marcellin Limousin, son fils ainé. Si sa femme Jeanne Ravel se remarier, le testateur veut qu'elle se désiste de la jouissance dudit fidéicommis, et que dès le jour des fiançailles de Jeanne Ravel, leur fils ainé Marcellin Bergier [pour Limousin] soit mis en jouissance et en la vraie possession de son héritage comme son vrai et légitime héritier, si la remise prévue n'a pas été déjà faite.

Le testateur désigne comme exécuteur testamentaire son beau-frère M<sup>e</sup> Jean Jacquet, du lieu de la Rochette, paroisse de la Chapelle [d'Aurec], ici présent<sup>79</sup>.

Le testament est fait dans la maison du testateur, en présence d'honorable André Moret, docteur en médecine<sup>80</sup>, de M<sup>e</sup> André et Pierre Mercier, père et fils, apothicaires<sup>81</sup>.

[rajout #°] De plus, le testateur donne à sa mère Jeanne Mourier sa nourriture et entretien sa vie durant dans sa maison, aux dépens de son héritière universelle ; à la charge pour Jeanne Mourier de demeurer et vivre avec la femme du testateur, Jeanne Ravel.

[ le f° 27 v° est une page blanche ]

---

<sup>79</sup> Ce Jean Jacquet avait épousé Antoinette Limousin... Nombreuse postérité.

<sup>80</sup> 1628-1718

<sup>81</sup> Propriétaires au Monteil ...

**f<sup>o</sup> LXVII r<sup>o</sup> / <sup>28 r<sup>o</sup></sup>** M<sup>e</sup> Basset, notaire royal du nombre réduit de Monistrol soussigné, avant midi, dans la maison de Pierre Limousin de Tranchard, suivant la recommandation que lui en a faite le testateur ; a été procédé à l'**inventaire des facultés mobilières, titres et documents.**

Premièrement, dans la cuisine basse de la maison dudit Limousin, a été trouvé le lit où il gît malade, lit garni de 2 couvertures de laine de pays, 2 linceuls toile de pays, une couette et coussin balusse<sup>82</sup>, 2 rideaux et tour de lit avec des franges, le tout en toile de pays. Valeur estimée 10 £



Plus un autre lit dans la dite cuisine basse, garni comme dessus et de même valeur. Estimé 10 £

Plus une grande table en bois de cerisier avec 2 petits tiroirs en bois de pin, et les piliers de cette table aussi en bois de pin. L'ensemble valant 3 £

Plus 2 grandes garde-robés avec deux portes, chacune avec leurs barres et serrures, en bois de pin. L'ensemble estimé 10 £

Plus une vieille armoire en bois de pin, avec barre sans serrure. Estimée 15 sols

<sup>f<sup>o</sup> 28 v<sup>o</sup> Plus 3 petits coffres en bois de pin, fermant à clé, contenant chacun trois métans de seigle. Les 3 coffres sont vides. L'ensemble estimé 6 £</sup>

Plus 2 bancs et un petit berceau, en bois de pin. Le tout estimé 20 sols

Plus a été trouvé dans la dite cuisine basse, 2 grands coffres en bois de pin, l'un presque neuf et l'autre usé, chacun avec ses barres et serrure, contenant chacun environ deux setiers de seigle, mesure de Monistrol, étant presque neufs et tout vides, que le dit Limousin a estimé chacun à 10 £

Plus un autre grand coffre servant de grenier, en bois de pin, avec ses barres et serrure, contenant environ 7 setiers de seigle, mesure de Monistrol, vide. Estimé par Limousin à 8 £

<sup>82</sup> coussins ou oreillers garnis de balle d'avoine.

un vieux dressoir<sup>83</sup> à quatre étages, en bois de pin. Estimé 20 sols

Plus 4 oules<sup>84</sup> fer avec leur couvercle et manille<sup>85</sup> fer, l'une contenant environ 60 écuelles, l'autre 20, la troisième 10 et la quatrième 8 écuelles. Le tout estimé à 12 £.

Plus 2 chalis<sup>86</sup> en bois de pin, estimés 3 £

f° 29 r° Plus 2 bassines en cuivre contenant chacune un seau. L'ensemble estimé 10 £

Plus 2 peyroles<sup>87</sup> en cuivre, avec leurs couvercles et manilles en fer, l'une contenant 5 seaux et l'autre 1,5 seaux. Le tout estimé 15 £

Plus 2 crémaillères en fer, pesant chacune environ 8 livres, et l'ensemble estimé 2 £ 8 sols = 48 sols

Plus une petite oule en fer contenant environ 2 écuelles, avec son couvercle et manille fer, estimée 15 sols



Plus une petite ca[is]se en cuivre jaune avec sa serrure en fer, estimée 10 sols

Plus 2 grandes cuillers en laiton, estimées toutes deux 20 sols

Plus sur le dit dressoir a été trouvé 6 cuillers étain, 2 plats, 5 écuelles et 2 gouburdes<sup>88</sup>, l'ensemble estimé 5 £



Plus un grand manteau avec une casaque et un habit<sup>89</sup>, le tout en drap gris et non vieux, estimé 30 £



<sup>83</sup> Vaisselier ou buffet à étagères sur lesquelles on disposait les ustensiles de table.

<sup>84</sup> Marmites, du latin *olla*.

<sup>85</sup> Anse.

<sup>86</sup> Bois de lit.

<sup>87</sup> Grands chaudrons de cuivre.

<sup>88</sup> Sans doute des gourdes.

un grand fusil tout neuf, estimé 30 £

<sup>f° 29 v°</sup> Plus, dans une des garde-robés : 20 linceuls, 6 chemises du dit Limousin (3 à demi usées, 3 neuves) en toile de pays, estimé 26 £

Plus, dans cette garde-robe, 3 serviettes, 2 nappes, 2 paires d'habits de femme, l'un noir, l'autre violet, diverses chemises, tant de femmes que de petits enfants, que le dit Limousin n'a pas voulu être inventoriées, comme appartenant à sa femme Jeanne Ravel, et être estimées tant pour son usage que celui de leurs enfants.

Plus, dans la dite cuisine basse, un petit landier<sup>90</sup> de fer pesant environ 3 livres, plus un grand cuiller en fer, le tout estimé 15 sols



Tous les biens ci-dessus, en attendant de poursuivre l'inventaire, ont été laissés au pouvoir de Jeanne Ravel, femme et héritière fiduciaire du dit Limousin, et cela avec son accord. Jeanne Ravel a promis par serment sur les Évangiles de montrer, lorsqu'elle en sera requise, les valeurs mobilières, l'or et l'argent appartenant à son mari, pour être inventoriées.

Fait en présence d'honorable André Moret, docteur médecin, de M<sup>e</sup> André et Pierre Mercier, père et fils, apothicaires et chirurgiens, tous de Monistrol.



<sup>f° 30 r°</sup> [7 décembre 1664]

À la requête de Pierre Limousin, gisant malade dans un lit de la cuisine basse de sa maison du lieu de Tranchard, et suivant le testament qu'il a fait hier, il a été procédé à la **continuation de l'inventaire des facultés mobilières, papiers, titres, documents, or et argent du dit Limousin**, comme suit :

Premièrement, a été trouvé dans la chambre au-dessus de la cuisine basse, 4 coffres en bois de pin servant de greniers, avec leurs barres et serrures : ils sont

<sup>89</sup> Le grand manteau est une cape, et la casque un manteau ample. L'« habit à la française » est une tunique à col droit avec manches à parements.

<sup>90</sup> Gros chenet de cuisine, garni de crochets pour soutenir les broches et muni d'un récipient.

tou  
s

vides. 3 contiennent chacun 10 setiers de seigle, mesure de Monistrol, et l'autre 3 setiers, mesure de Monistrol, estimés par Limousin 20 £

Plus, a été trouvé dans la dite chambre, une vieille maie<sup>91</sup> à pétrir, fort usée, 5 sols

Plus, à côté de la dit chambre, a été trouvé un petit charnier bâti de murailles<sup>92</sup>, dans lequel a été trouvé un lard tout entier que le dit Limousin veut qu'il soit pour aider à l'entretien de sa famille.

Plus, étant entré dans le fournial<sup>93</sup> qui est de plain pied avec la cuisine basse, fermant toutefois avec une porte en bois de pin avec ses barres et verrou de fer, a été trouvé une grande maie à pétrir en bois de noyer, avec un couvercle fermant à clé. Estimé par Limousin 6 £

Plus, a été trouvé dans le fournial 4 pioches, 3 bugons<sup>94</sup>, 4 hâches, 2 coins de fer, 3 bêches toutes neuves, 3 fourches en fer, une chaîne en fer pesant 10 livres, 5 fauilles, un fait (?) le tout fer, le tout estimé 8 £ 10 sols

Plus 3 grilles en fer, une aysette<sup>95</sup> en fer, 3 tarières<sup>96</sup>, 2 scies à bras, le tout en fer, estimé 50 sols = 2 £ 10 s.



f° 30 v°

Plus, a été trouvé dans la grange un abant<sup>97</sup> de gerbes de blé seigle où il y a environ 1.600 gerbes, et auxquelles le dit Limousin a dit qu'il s'y pourra recueillir la quantité de 14 setiers de blé seigle, mesure de Monistrol.

Plus, s'est trouvé au sol de la grange, environ 2 setiers de blé non vannés, mesure de Monistrol.

<sup>91</sup> Pétrin.

<sup>92</sup> Le charnier est une petite annexe maçonnée où se trouvait un saloir, et où l'on conserve le lard et les salaisons.

<sup>93</sup> Ou fournil, lieu où l'on pétrit la pâte.

<sup>94</sup> Pour bigots, désignant des espèces de pioches à deux fourchons.

<sup>95</sup> Pour hachette.

<sup>96</sup> Sortes de grandes vrilles.

<sup>97</sup> Pour tas. On dit "abanç" dans le parler occitan de l'Yssingelais.

lus,

a été trouvé dans cette grange, un grenier en bois de pin fermant à clé, contenant environ 30 setiers de seigle, mesure de Monistrol, que Limousin a estimé valoir 20 livres, car il est neuf. 20 £

Plus, a été trouvé dans ce grenier, 12 métans de seigle, mesure de Monistrol, 5 quartes de froment et 6 métans d'orge, mesure de Monistrol.

Plus, a été trouvé dans la grange, 4 chars, 20 claies<sup>98</sup> de pays, 3 araires, le tout estimé 15 £

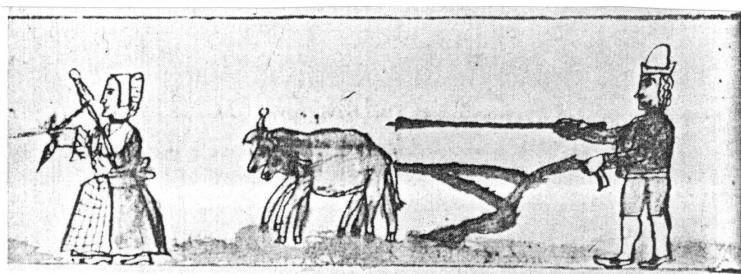
Plus, a été trouvé dans la grange, une sorte de parc garni de paille, étant sur une charrette à deux roues, estimé par Limousin 3 £

Plus, a été trouvé les bandes d'une charrette, étant en fer, pesant 47 livres, estimé 7 £

Plus, 3 cordes de char, une toute neuve, les autres deux à demi usées, valant toutes les trois 40 sols

Plus, a été trouvé dans cette grange, la fenelle<sup>99</sup> pleine de paille et de foin, que le dit Limousin a dit y avoir 20 charrettes de foin et environ 48 quintaux de paille, et encore 300 liasses [gerbes] de paille, outre la paille qui est encore aux susdites gerbes.

<sup>f° 31 r°</sup> Plus, a été trouvé dans la dite grange, 3 jougs avec leurs joucles<sup>100</sup> et invanes (?), estimé 6 £



Plus, a été trouvé dans l'étable, une paire de bœufs, 7 vaches pleines, un taureau, 2 braues<sup>101</sup> d'un an chacune, le tout poil challiot<sup>102</sup>, estimé le tout 270 £

Plus, a été trouvé dans cette étable, une truie et un petit pourceau, l'ensemble estimé 6 £

<sup>98</sup> Clôtures en lattes de bois servant de parcs à brebis ou moutons.

<sup>99</sup> Pour fenil, grenier à foin.

<sup>100</sup> Courroies de cuir des jougs. "Jocla" en parler occitan de l'Yssingelais.

<sup>101</sup> Génisses. "Braus" en parler occitan de l'Yssingelais.

<sup>102</sup> Chai ou chaion ≈ qui a le pelage bigarré, tacheté, toujours en occitan.

a été trouvé dans cette étable, un petit lit garni d'une couverte et deux linceuls, laine et toile de pays, le tout estimé 3 £

Plus, a été trouvé dans cette étable, un coffre en bois de pin servant de grenier, fermant à clé, contenant environ 7 setiers de blé, mesure de Monistrol, estimé 5 £

Plus, a été trouvé dans cette étable, un grand cuvier à faire la lessive, en bois de pin, avec 2 cercles en fer, estimé 3 £

Plus, dans cette étable, un grand pal<sup>103</sup> en fer pesant 20 livres, estimé 3 £

Plus 8 chaînes en fer servant à attacher le dit bétail, 4 £

Plus, dans cette étable, un bachat<sup>104</sup> en pierre de taille servant à donner à manger aux pourceaux, contenant environ 4 seaux, estimé 50 sols, soit 2 £ 10 s.

<sup>f° 31 v°</sup> Plus, a été trouvé dans le coffre proche du lit du testateur, les obligations et autres papiers suivants :



#### Obligations en faveur du dit Pierre Limousin, prêts faits par Limousin :

- 50 £, prêtées à Pierre Masson et Raymond Ferrier, du 24 novembre 1662 (M<sup>e</sup> Jerphanion, notaire à Monistrol)
- 100 £, prêtées à Simon Limousin le 11 novembre 1664 (M<sup>e</sup> Cussinel, notaire à Monistrol)
- 60 £, prêtées à Simon Limousin le 13 novembre 1663 (M<sup>e</sup> Cussinel)
- 30 £, prêtées à Jean Massard, du Mas, du 19 mai 1664 (M<sup>e</sup> Cussinel)
- 33 £, prêtées à Jean Chomarat, d'Ollières, le 19 juin 1651 (M<sup>e</sup> Porte, notaire à Monistrol)
- 100 £, prêtées à Mathieu <sup>f° 32 r°</sup> et Marcellin Cheuclenc, père et fils, de la Rivoire-Haute, 22 novembre 1655 (M<sup>e</sup> Jerphanion)
- 40 £, en faveur du susdit Cheuclenc, 4 septembre 1661, reçu par M<sup>e</sup> Basset, notaire à Monistrol

<sup>103</sup> Pieu, destiné à être fiché en terre ou servant de coutre à une araire.

<sup>104</sup> Auge, bassin en pierre.

- 100 £, prêtées à Mathieu et autre Mathieu Cheuclenc, le 1<sup>er</sup> mai 1651 (M<sup>e</sup> Porte)
- 40 £, prêtées à Mathieu <sup>f° 32 r°</sup> et Marcellin Cheuclenc, père et fils, 10 novembre 1660 (M<sup>e</sup> Basset)
  - 120 £, prêtées à Pierre Jacon, des Sauvages, et à Barthélemy Queyton, 1<sup>er</sup> juillet 1651 (M<sup>e</sup> Cussinel)
  - 100 <sup>f° 32 v°</sup> £, prêtées à Pierre et Vital Rolly, et à Jacques Grand, du Regard, 6 novembre 1662 (M<sup>e</sup> Jerphanion)
  - 3 vaches, correspondant à un capital de 73 £ 10 sols, en faveur d'Antoinette Dupin, de la Chapelle. Au dos de cette obligation, un reçu de 25 £ 10 sols, le 22 mai 1663 (M<sup>e</sup> Jerphanion)
  - 3 vaches et un taureau, au capital de 84 £. Au dos, un reçu de 21. À Marcellin Bley et Charles Rascle, 2 avril 1663 (M<sup>e</sup> Jerphanion)
  - 140 £, à Gabriel Royet, du Marey, 4 janvier 1649 (M<sup>e</sup> Porte)
  - Obligation portant quittance et subrogation d'hypothèque de 200 £, au dit Gabriel Royet (M<sup>e</sup> Basset), 9 novembre 1660.
- <sup>f° 33 r°</sup> - 32 £, au dit Gabriel Royet, du 16 juin 1653 (M<sup>e</sup> Danhiec, notaire à Monistrol)
- 40 £, au dit Gabriel Royet, 17 mars 1652 (M<sup>e</sup> Porte)
  - 200 £ de capital pour contrat de pension, consentie par le dit Royet en faveur de feu M<sup>e</sup> Jean Verjac, le 22 août 1630 (M<sup>e</sup> Gauchier). Cette pension remise au dit Pierre Limousin par M<sup>e</sup> Marcellin Cussinel, héritier du dit M<sup>e</sup> Verjac par cette obligation.
  - Un arrêt de la cour du sénéchal du Puy, le 8 novembre 1663, obtenu par Pierre Limousin, portant condamnation contre le dit Royet de la somme de 412 £, plus dépens de 17 £, 10 sols, 3 deniers, signée par Messieurs Mombrat, Bernard et Pellissier.
  - 130 £, à Benoîte Gardon et Jean Massard, mère et fils, du Mas, 9 mars 1659 (reçu par M<sup>e</sup> Danhiec)
- <sup>f° 33 v°</sup> - 40 £, au dit Jean Massard, 23 avril 1653 (feu M<sup>e</sup> Basset)
- 40 £, à Claude Mourier, de Chabanes, 18 mai 1664 (M<sup>e</sup> Porte)
  - 80 £, à Sébastien Héritier, du Peyron, 20 août 1662 (M<sup>e</sup> Jerphanion)
  - 40 £, à Simon Limousin, 15 août 1662 (M<sup>e</sup> Porte)
  - 60 £, à Simon et Pierre Limousin, cousins, 30 mars 1660 (M<sup>e</sup> Marcellin Cussinel, notaire)
  - 10 £, consenties à feu Marcellin Limousin, par Jean Boudon, 25 mai 1632 (M<sup>e</sup> Danhiec)

<sup>r°</sup> - Contrat d'échange de fonds, entre Pierre Limousin et le dit Jean Boudon et Marcellin Grangier, son gendre, avec quittance au dos, 17 février 1662 (M<sup>e</sup> Danhiec)

• Contrat de vente à jour, passé par Jacques Legras et Claude Masson, en faveur de Pierre Limousin (M<sup>e</sup> Jerphanion), 24 novembre 1659.

• Extrait de l'acte d'émancipation de Jeanne Mogier, faite par Messieurs les officiers de Monistrol, le 4 février 1653 (M<sup>e</sup> Magne, officier)

• Contrat de vente, passé par Pierre Moger et la dite Jeanne Mogier, sa fille, de fonds qui y sont mentionnés, en faveur du dit Pierre Limousin, 6 janvier 1655 (M<sup>e</sup> Danhiec)

• Contrat d'accense<sup>105</sup>, passé par le seigneur du Villard, à Pierre Limousin, d'un pré, pour 1663, 1664, 1665 (M<sup>e</sup> Porte), 12 novembre 1662.

- Contrat d'accense de fonds, passé par Simon Limousin à Pierre Limousin (M<sup>e</sup> Chanut), 12 février 1663.



<sup>f° 34 v°</sup> - Quittance de la somme de 40 £, par Simon Limousin à Pierre Limousin (prix de l'accense d'un domaine accensé à Pierre Limousin), 29 avril 1663 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

• Contrat de rémission de la moitié des fruits des arbres fruitiers qui sont dans le domaine de Simon Limousin pendant la susdite accense, moyennant la somme de 15 £ que Simon Limousin confesse avoir lieu par la rémission faite par lui au dit Pierre Limousin, 13 juillet 1663 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

• Quittance de 80 £, consentie par Simon Limousin à Pierre Limousin, pour le prix des accenses du dit domaine, en 1664 et année prochaine 1665 (M<sup>e</sup> Cussinel), 10 août 1664.

• Contrat de garantie, passé par Simon Limousin, en faveur de Pierre Limousin, du séquestre des biens du dit Simon, fait à la requête du seigneur du Villard (M<sup>e</sup> Porte, notaire), 4 juillet 1662.

<sup>105</sup> Bail à ferme

Ac

cense de main prime, passée par M<sup>e</sup> Danhiec, au dit Pierre Limousin, des ténements appelés Baslisle, 6 mai 1661.<sup>106</sup>

- Copie d'arrêt, obtenu par le seigneur de Monpar, avec un exploit <sup>f° 35 r°</sup> d'inhibition<sup>107</sup> au dit Pierre Limousin de payer aucune rente au nommé Simon Dumas. Arrêt du 7 septembre 1663.

• Quittance de main prime, de 6 £, 6 sols, 3 deniers, de la cote des tailles du dit Boudon, donnée à Pierre Limousin par Marcellin Oullion, collecteur, 28 janvier 1664.

• Quittance de main prime, de 9 £, 4 sols, 3 deniers, donnée au dit Limousin par M<sup>e</sup> Mogier, collecteur de Monistrol en 1664, pour la cote des tailles du seigneur du Villard, en 1664.

• Quittance de main prime, de 9 £, 7 sols, 6 deniers, de la cote des tailles du seigneur du Villard, en 1663, donnée à Pierre Limousin par le sieur Jerphanion, collecteur, 28 octobre 1663.

• Expédition de la quittance annuelle de la constitution dotale d'Antoinette Limousin, donnée à Pierre Limousin par M<sup>e</sup> Jean Jacquet, en date du 5 juin 1662 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

<sup>f° 35 v°</sup> - Quittance, donnée par Simon Limousin à Pierre Limousin, des tailles qu'il avait payées pour le dit Pierre Limousin sur le mandement d'Aurec, pour une terre et pré appelés de la Combe et du Combat, le 6 novembre 1656 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

- Expédition du testament de feu Marcellin Limousin, père du dit Pierre Limousin, reçu par M<sup>e</sup> Danhiec le 6 août 1651<sup>108</sup>.

Plus, a été trouvé dans le dit coffre :

- 20 doubles pistoles d'or, coin d'Espagne<sup>109</sup>, valant chacune 22 livres,
- 60 louis d'or<sup>110</sup>, valant 11 £ pièce,
- 40 pistoles d'or, coin d'Espagne, valant 11 £ Pièce.

<sup>106</sup> Bail de première main.

<sup>107</sup> Acte judiciaire de défense signifié à quelqu'un.

<sup>108</sup> Notaire ...

<sup>109</sup> La pistole d'or est le nom de l'écu espagnol. La mention "coin d'Espagne" désigne le lieu de fabrication de la monnaie. La valeur de la pistole est de 11 £., et la double pistole est donc bien de 22 livres.

<sup>110</sup> Le louis d'or est le nom de la pièce d'or française, au type de Louis XIII ou de Louis XIV ; la fabrication des premiers louis date de 1640. De titre et de poids analogue à ceux de la pistole, même valeur de 11 livres.

ant le tout la somme de 1.540 £. Laquelle somme constituée par les susdites espèces, a présentement été baillée et délivrée à M<sup>e</sup> Jean Jacquet, beau-frère du dit Pierre Limousin, pour la garder et la conserver à l'héritier du dit Pierre Limousin, conformément à ses dispositions testamentaires (testament qu'il a fait hier devant M<sup>e</sup> Basset). Lequel M<sup>e</sup> Jean Jacquet, après avoir compté et retiré les susdites espèces faisant la somme de 1.540 £, s'est établi en sa personne, et de gré promis et promet par ces présentes, de bien et dûment conserver à l'héritier du dit Pierre Limousin les susdites espèces d'or, et les lui rendre lorsqu'icelui aura atteint l'âge de majorité, ou de recueillir l'héritage du dit Limousin conformément au dit testament dans les mêmes espèces, à peine de tous dépens.

Et pour les autres meubles et documents contenus en la continuation du présent inventaire, ont été du consentement du dit Pierre Limousin, baillés et délivrés à Jeanne Ravel, sa femme et héritière fiduciaire, laquelle a promis de tout rendre à l'héritier appelé du dit Limousin quand <sup>f° 36 r°</sup> besoin sera, sous peine de répondre de tous injonctions et dépens.

Et ainsi ont promis les dits Jacquet et Ravel, ont promis et juré par serment prêté sur saints Évangiles, de respecter la volonté du testateur.

Fait dans la maison de Pierre Limousin, à Tranchard, en présence de Marcellin Oullion, du Mas, de Simon Limousin, de Tranchard, habitant actuellement à la Rivoire-Basse, paroisse de Monistrol.



**9 décembre 1664**

F° LXXV r° / <sup>36 r°</sup>

### **Suite de l'inventaire Pierre Limousin**

Après midi, dans la maison de feu Pierre Limousin, du lieu de Tranchard, à la requête de sa veuve et héritière fiduciaire Jeanne Ravel, il a été poursuivi l'inventaire des papiers déjà répertoriés dans le coffre ci-dessus.

Premièrement, obligation de 12 métans de blé, mesure de Monistrol, consentie par Pierre Montaignon à feu Marcellin Limousin, le 23 novembre 1659 (reçue par M<sup>e</sup> Basset). [Un inventaire avait été fait à la suite du décès de Marcellin Limousin, et cette obligation répertoriée sous le n° LXXVII].

<sup>f° 36 v°</sup> Obligation, contre Giraud Robert, de 15 setiers de seigle, consentie à feu

llin Limousin, le 21 janvier 1658 (reçue M<sup>e</sup> Jerphanion)

Obligation, de 26 £, consentie par feu Marcellin Limousin, le 7 mai 1658 (M<sup>e</sup> Danhiec)

Une cédule<sup>111</sup> de 9 £, 15 sols, consentie par Claude Arnodier, en faveur de Claude Varenne, le 12 avril 1657, figurant à l'inventaire de feu Marcellin Limousin.

Obligation, du dit Marcellin Limousin, consentie par Jean Miramand, de 8 métans de seigle, 11 juillet 1658 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

Obligation, consentie par le dit Jean Miramand et Antoine Dubosc, à Marcellin Limousin, de 21 métans de blé, 3 avril 1657 (M<sup>e</sup> Danhiec) [Au dos : reçu 1 setier].

Obligation, de 3 setiers de seigle, consentie à Marcellin Limousin, par Marcellin Monistrol, 24 octobre 1660 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

Obligation, de 15 setiers, 1 quarte de blé, mesure Monistrol, consentie par Marcellin Limousin et Jean Monistrol, à feu Marcellin Bergier, 28 octobre 165... (M<sup>e</sup> Jerphanion)

Un transport<sup>112</sup>, fait par Jean Monistrol, à feu Marcellin Limousin, sur Claude Delallier, de la somme de 56 £, 16 sols, 15 janvier 1660 (M<sup>e</sup> Basset)

Transport, de la somme de 60 £, faite par Marcellin Mogier à Marcellin Limousin, 2 juillet 1659 (feu M<sup>e</sup> Basset)

Obligation, de 12 £, consentie par Claude Her (?) et Antoine Cellarier, à Marcellin Limousin, 24 octobre 1660 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

Obligation, de Marcellin Limousin, de 17 setiers de blé, consentie par Marcellin Verne et Jacques Mogier, 4 janvier 1657 (feu M<sup>e</sup> Verjac)

Obligation, de Marcellin Limousin, consentie par François Chambonnet et Sébastien Gauchier, d'un setier de blé, 18 février 1659 (M<sup>e</sup> Danhiec)

Obligation consentie par Antoine et autre Antoine Varenne, au dit Marcellin Limousin, d'un setier de seigle, 17 octobre 1655 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

Obligation, consentie par Pierre Mogier et Antoine Martin, en faveur de Marcellin Limousin, de 5 setiers de blé, 12 mars 1657 (M<sup>e</sup> Danhiec)

<sup>f° 37 r°</sup> Obligation, de 26 setiers, 1 quarte de blé, consentie à feu Marcellin Limousin, par M<sup>e</sup> Simon Dupuis, 26 mars 1657 (M<sup>e</sup> Danhiec)

<sup>111</sup> La cédule est un petit morceau de papier où l'on écrit quelque chose pour servir de mémoire.

<sup>112</sup> Acte par lequel se réalise une cession.

gation, d'un setier, 1 quarte de seigle, consentie à feu Marcellin Limousin, par honorable Michel Valicon, 6 mai 1658 (M<sup>e</sup> Danhiec)

Obligation, de 4 £, 13 sols, consentie au dit Marcellin Limousin, par Marcellin Verne et Jean Montaignon, 9 juin 1659 (M<sup>e</sup> Girard)

Obligation, de métans de seigle, consentie à feu Marcellin Limousin, par Jacques Mogier et Jacques Péalla, 15 avril 1658 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

Une commande, d'une vache, consentie en faveur de Marcellin Limousin, par Anna de Navernies (?), de 38 £. Au dos de laquelle se trouve un reçu du retrait de cette vache par la nommée Françoise, pour le prix de 36 £, 22 août 1656, M<sup>e</sup> Jerphanion.

Obligation, de 56 £, par Claude Tavernier à feu Marcellin Limousin, 4 avril 1660 (M<sup>e</sup> Basset)

Obligation, de 2 setiers de seigle, consentie en faveur de Marcellin Limousin, par le dit Mogier et Marcellin Richard, 4 avril 1658 (feu M<sup>e</sup> Cussinel)

Obligation, de 24 £, du dit Marcellin Limousin, consentie par Barthélemy Queyton, 8 mai 1660 (M<sup>e</sup> Cussinel)

Obligation, de 132 £, 10 sols, consentie par Vital Bontemps à feu Marcellin Limousin, 5 juillet 1659 (M<sup>e</sup> Cussinel)

Obligation, de feu Marcellin Limousin, de 8 métans de seigle, contre Louis Lyonnet, 8 juillet 1658 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

Obligation, de 40 £, setiers, de feu Marcellin Limousin, contre Gabrielle Civier et Jeanne Morier, 9 février 1650 (M<sup>e</sup> Danhiec)



f° 37 v° **Un appt (?)<sup>113</sup>** du sénéchal du Puy, obtenu par Marcellin Limousin, contre Marcellin Jalliot et autres, le 10 octobre 1657. Condamnation de 15 £, 10 sols, et 7 setiers, 1 quarte de blé.

Une cédule de Marcellin Limousin, contre le dit Dupuys, de 20 £, 17 mai 1656.

<sup>113</sup>

gation, de Marcellin Limousin, de 24 £, contre André Jarsent et Marcellin Blanchard, 16 septembre 1652 (M<sup>e</sup> Danhiec)

Obligation, consentie par Jean Mogier à Marcellin Limousin, reçue par M<sup>e</sup> ..., notaire de Saint-Didier, le 5 avril 1657. Au dos : reste 30 sols.

Obligation, de 15 £, par Marcellin Limousin, contre Yllaire, le 2 mai 1655 (M<sup>e</sup> Cussinel)

Obligation, de 10 setiers de seigle, de Marcellin Limousin, contre Antoine Varenne, 4 mars 1658 (M<sup>e</sup> Jerphanion)

Obligation, d'Antoine Varenne et Françoise Saignard, consentie par feu Claude Boudarel, de 39 £, 6 sols, 4 deniers (M<sup>e</sup> Cussinel), 4 octobre 1652./

Cédule, faite à Marcellin Limousin, de 9 métans de blé, par M<sup>e</sup> Pierre Dupin, médecin, le 28 septembre 1660.

Obligation, de Marcellin Limousin, de 16 £, contre Marcellin Jalliot (feu M<sup>e</sup> Fa.....), 20 mars 1651.

Obligation, de Marcellin Limousin, contre André Lyottier, de 2 setiers de blé, 24 février 1659 (M<sup>e</sup> Cussinel)

Obligation, de feu Marcellin Limousin, contre Marie Verjac et Jean Pousset, de 86 £, 5 sols, 8 juin 1659 (M<sup>e</sup> Danhiec)

<sup>f° 38 r°</sup> Obligation, de feu Marcellin Limousin, de 5 £, contre Michel Cuerq, 25 novembre 1658 (M<sup>e</sup> Porte)

Un compte, des médicaments, exposé par le sieur Saunier, apothicaire de Saint-Didier, avec la quittance de la somme de 19 £, 5 sols, consentie et signée par le dit Saunier à Mr de Montabonnet, 7 décembre 1660.

Quittance, de la somme de 27 sols, donnée à feu Pierre Limousin, par Antoine Granjasse, 31 juillet 1662 (M<sup>e</sup> Cussinel)

Quittance, de 20 £, donnée par M<sup>e</sup> Véron, avocat, à feu Pierre Limousin, à raison des poursuites et vacations au procès intenté devant la cour de Montfaucon par le sieur de Montabonnet, contre Pierre Mogier, comme tuteur des enfants de feu Marcellin Limousin, 1<sup>er</sup> novembre 1662.

Inventaire des biens de feu Marcellin Limousin, reçu par M<sup>e</sup> Cussinel, comme juge de Solignac, le 28 juin 1660.

Inventaire des biens meubles délaissés par feu Claude Varenne, beau-père de François Limousin, reçu par feu M<sup>e</sup> Blaise Cussinel, juge de Solignac, le 23 mai 1652.

Quittance, passée par feu Pierre Limousin, à Françoise Saignard, contenant transport, passé par le dit feu Pierre Limousin à noble François du Blanc, écuyer,

sie  
ur

de Montabonnet, reçue par M<sup>e</sup> Faure, notaire de Saint-Didier, le 7 novembre 1662.

Contrat de remise, de la loue de la récolte de blé de feu Marcellin Limousin, faite par feu Pierre Limousin, en faveur de Jean et Jacques Rabeyrin, avec la quittance de 400 £ du dit louage, donnée au dit feu Pierre Limousin, suite de la dite remise. Ensemble, autre quittance, de ..... payée au dit Rabeyrin, pour le dispicquement (?) des grains de la dite récolte..... ensuite ..... de la dite remise. Le tout reçu par M<sup>e</sup> Pierre Jerphanion, notaire, le 24 juillet 1661.

<sup>f° 38 v°</sup> Procuration, donnée par la dite Saignard, à M<sup>e</sup> Claude Dumas, pour lever et exiger les dettes du dit feu Marcellin Limousin, 23 août 1660 (reçue par M<sup>e</sup> Cussinel, notaire)

Contrat d'accord, passé entre feu Marcellin Limousin et Antoine Varenne, et 2 quittances générales, passées au dit feu Marcellin Limousin par le dit Varenne et Vital Bontemps, du 4 avril 1654, 8 août 1655, 18 avril 1656, M<sup>e</sup> Faure, notaire de Saint-Didier.

Extrait de l'accense de la c[ueillette] des fruits, de feu Marcellin Limousin, du 1<sup>er</sup> juillet 1661, icelui de l'estrousse<sup>114</sup> du disp..... des grains, du 25 juillet 1661. Un extrait de la vente de 43 setiers, 9 métans de blé, mesure de Monistrol, appartenant à feu Marcellin, du 21 avril 1662. Extrait de la vente et estrouss de 18 métans de blé, du 23 juin 162. Extrait du verbal de la vente de 2 greniers provenant de l'hoirie de feu Marcellin Limousin, du 17 juillet 1662. Le tout fait par les officiers de Solignac.

Plus, s'est trouvé dans la maison de feu Pierre Limousin, et qu'il avait oublié d'inventorier, 4 setiers de noix, mesure de Monistrol, estimés à la somme de 15 £

Finalement, a été trouvé dans le jardin du dit feu Pierre Limousin, 2 ruches à miel, estimées 6 £

Et autre chose n'a été trouvée pour être inventoriée ci-devant.

Et tout ce, contenu dans cette suite d'inventaire, a été baillé à Jeanne Ravel, veuve et héritière fiduciaire de feu Pierre Limousin.



<sup>114</sup> Estrousse = adjudication.

**lin LIMOUSIN**, sans doute fils de Simon LIMOUSIN, de Tranchard. Comme lui laboureur à Tranchard. Teste Cn Danhiec 6 août 1651 (perdu ?), inventaire Cn Cussinel 28 juin 1660. Mort au domaine de Solignac avant 1666 (c. 3 avril 1682, ADHL 3<sup>E</sup> 173/16 p. 35). Épouse 1<sup>o</sup> Jeanne PHILIBERTE. 5 enfants. 2<sup>o</sup> **Jeanne MOURIER**, qui teste, veuve, “indisposée de son corps à cause de sa caducité”, Cn Basset 7 février 1666 (3<sup>E</sup> 173/12 avec généalogie, p. 50). *Du second mariage :*

**Antoinette LIMOUSIN**, épouse de **Jean JACQUET/JACQUES**, de Brousse, paroisse de la Chapelle d'Aurec (c. 1666), laboureur à la Rochette, même paroisse, c. 1664 (exécution testamentaire de son beau-frère), 1673 et 1676 (mariage de sa nièce Jeanne LIMOUSIN). Lettré. Postérité...

Marcellin LIMOUSIN

*Autre* Marcellin LIMOUSIN

Jeanne LIMOUSIN

Agathe LIMOUSIN

Jacques LIMOUSIN

**Maître Pierre LIMOUSIN “le jeune”**, fils de Marcellin LIMOUSIN et de Jeanne MOURIER sa seconde femme. Laboureur à Tranchard, teste 15 juillet et 16 décembre 1664 (testament suivi d'inventaire fait sur 4 jours ! 3<sup>E</sup> 173/12 p. 6). Épouse Jeanne RAVEL, héritière universelle de sa belle-mère en 1666. Encore citée en 1672<sup>115</sup> et en 1676 (mariage de sa file Jeanne).

Marcellin LIMOSIN, né à Tranchard, baptisé le 16 septembre 1647. Parr. Marcellin LIMOSIN de Tranchard, marr. Marguerite TEYSSEIRE de St. Victor. Mort avant 1703. Cité dans le testament de son père en 1664. Laboureur à Tranchard, métayer de Jacques Danhiec, praticien de Monistrol, de 1680 à 1694 au moins<sup>116</sup>. Épouse le 31 janvier 1673 à Monistrol, âgé de 25 ans (présent son oncle Jean JACQUET, de la Rochette), Catherine MOURIER, née vers 1652, âgée de 21 ans, fille de Me Claude MOURIER (qui signe) et de Marguerite GAILLARD, grangiers à Chabannes. Morte entre 1718 et 1726.

Marguerite LIMOUSIN, mariée le 20 avril 1700 à Gabriel ROYE, fils de Claude ROYE et de † Marie BEYRON?

<sup>115</sup> Quittance de Simon LIMOUSIN de Tranchard, habitant granger à la Rivoire-Basse, de ce qu'il lui devait en raison de l'acense de biens à Tranchard. Cn Basset 4 janvier 1666.

<sup>116</sup> Le 26 février 1680, Cn Basset, honorable Jacques DANHIEC, praticien de Monistrol, lui afferme son domaine et métairie sis à Tranchard et Antonianes pour 4 ans. Le bail est renouvelé en 1684 et le 15 novembre 1688 pour 6 ans.

LIMOUSIN, né le 12 novembre 1673, baptisé le 13. Parrain Pierre MOURIER, qui signe ; marraine Jeanne RAVEL. Laboureur à Tranchard. Épouse le 1<sup>er</sup> mars 1707 à Monistrol, Antoinette PLEYNET, fille des défunts Mathieu PLEYNET et Anna BRUN, de Lioriac, paroisse de Beauzac. Elle teste veuve le 26 juillet 1718, Cn Danhiec.

Claude LIMOUSIN, cité dans le testament de sa mère en 1718.

*Autre* Claude LIMOUSIN, id.

Marie LIMOUSIN, id.

Marguerite LIMOUSIN, id.

Marie LIMOUSIN, née le 16 avril 1678. Parrain André MORIER de Chabannes ; marr. Marie LIMOSIN. Mariée le 2 février 1717 à Simon GAY, fils de M<sup>e</sup> Antoine GAY et de Claudia NEYRON, du faubourg de Larbret.

Claude LIMOUSIN aîné, né le 21 février 1680, baptisé le 22. Parrain Claude MORIER, marraine Jeanne LIMOSIN de Grangevallat ; présents André MORIER, oncle et Jean DUBOSC de Tranchard. Laboureur à Pouzols. Épouse le 23 janvier 1712 Cn Danhiec, Marguerite DUBOSC, fille de † Ciriey DUBOSC et de Claudine CHOUMARAT, d'Ollières ?

Claude LIMOUSIN le cadet, marié le 4 janvier 1712 (Cm du 23), avec Magdeleine DUBOST, fille de † Ciriey DUBOST et de Claudine CHOUMARAT d'Ollières. Remarié (?) le 5 mai 1718 (Cn Danhiec 22 juin), à Marcelline BERNAUD, fille de † Claude BERNAUD et d'Isabeau MARCON, du Monteil de Beauzac.

Marcellin LIMOUSIN, épouse le 24 août 1726, Cm Danhiec du 29, Antoinette MASSARD, fille des défunts André MASSARD et Anne FAURE, du Mas.

# souvenirs de Béates

Dans leur livre « Voyage au pays des béates » paru en 2003, Auguste Rivet, Philippe Moret, Pierre Burger, André Cremilleux nous ont conté « Les Béates, filles dévotes et dévouées et leur rôle dans la population rurale ».

Notre propos n'est donc pas de faire des « redites » mais d'écrire des petites histoires de Béates de Monistrol.

Nous avons rencontré certaines personnes qui ont bien voulu nous raconter leurs souvenirs. Nous vous en livrons quelques extraits.

Si certains lecteurs connaissent par leur entourage des « morceaux de vie » relatifs à cette époque des Béates, qu'ils nous contactent et nous pourrions envisager une suite à cet article.

Par ailleurs, puisque nous pouvons disposer d'un local au château, il nous semblerait intéressant présenter des souvenirs de béates.

Pour ce faire, les personnes qui pourraient nous aider, en nous apportant divers objets trouvé dans les assemblées détruites, sont priées de se faire connaître à Madame Moret, Présidente de la Société d'Histoire. D'avance, un grand merci à tous.

## BEATE DE PAULIN

Il n'est pas inutile de rappeler le pourquoi de cette maison et les activités qui s'y sont déroulées au cours de ce siècle car à part les anciens, beaucoup l'ignorent. Nous n'avons pas d'archives, nous n'en savons que ce que nous en avons dit nos parents et ce que nous avons vécu. Cette maison a été construite vers ... par les habitants du village. A cette époque, tous ont activement participé à sa construction en fournissant des matériaux : pierre, bois et en assurant le transport et en donnant des journées de travail, etc.

Cette maison, à l'origine, avait deux buts : permettre la scolarisation des enfants et assure leur formation religieuse .Au cours des années, elle a été entretenue par les gens du village, nous ne rappellerons que les travaux auxquels nous avons participé.

Il faut dire que contrairement aux autres maisons du village de la

co  
m

mune, dont certaines se sont vendues ou se sont écroulées faute d'entretien, celle-ci avait à peu près été tenue en état.

Après avoir parlé bâtiment, il est bon de rappeler le pourquoi de cette construction et les activités qui s'y sont déroulées au cours de ce siècle.

Au départ cette maison s'appelait aussi maison de la béate, qui désignait la personne qui était chargée d'apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter (qui logeait à l'étage) était aussi chargée d'apprendre l'enseignement religieux par le catéchisme. Il faut dire qu'à l'époque, la pratique religieuse était généralisée en campagne. La béate dirigeait les réunions de prières où toutes les familles du village et des environs étaient représentées (par exemple, en mai, 1<sup>e</sup> mois de Marie ; ou encore lors d'un décès, pendant trois jours, récitation du chemin de croix). 1933

Dès l'ouverture de l'école publique du village, la béate fut déchargée de la partie scolaire mais elle gardait ses autres attributs. La dernière est partie en 1958.

Propos recueillis chez M. Jean Valour de Paulin

Mme Granger Jeanne née Masson et M. Jean Valour ont bien voulu nous confier leurs souvenirs des béates qu'ils ont connues à Paulin.

M.Valour se souvient de Mlle Mounier qu'on voit sur la photo ci-jointe prise en 1932 avec la liste des noms d'élèves de l'époque (ceux-ci fréquentaient surtout de Toussaint à Pâques car ensuite ils étaient très utiles pour le travail de la ferme).

Mme Granger est allée chez Mme Chevalier jusqu'à l'âge de 6 ans ; elle a appris à lire, écrire et compter avant d'aller à 'école publique de Paulin, ouverte en 1933 ou 1934 ?

La classe se situait au rez-de-chaussée et avait 2 grands bureaux allant d'une fenêtre à l'autre ; sur ceux -ci il y avait 3 ou 4 encriers, des rainures pour poser les crayons et un casier pour ranger le matériel scolaire. Les élèves s'asseyaient sur des bancs. La béate avait son petit bureau sur une estrade. Dans un coin, trônait l'horloge.

On devait acheter les fournitures scolaires.3 la béate dispensait des cours de lecture, écriture, calcul. A 11h30, elle faisait de l'instruction religieuse jusqu'à midi, tous les jours sauf le mardi où M. Roger Néron faisait le catéchisme et racontait une histoire jusqu'à 12h45. A la fin, il faisait sortir les enfants un par un et leur donnait à l'époque de M. Valour des bonbons au miel, à l'époque de Mme Granger « 3 cachous » chacun. Ensuite, il fallait

vite pour manger et être présent à 13h30.

Le jeudi, jour de congé, l'Abbé Garde ou l'Abbé Collard venait s'occuper du catéchisme de 14h à 17h, les enfants de Prailes, Ollières et Bellevue étaient aussi présents.

### **Les fêtes religieuses animées par la béate**

#### **Pâques**

Le jeudi saint, les béates emmenaient les enfants à Monistrol afin qu'ils assistent à la cérémonie « du lavement des pieds ». A la sortie, les parents ayant donné « trois sous » les enfants allaient s'acheter »un pantin » (pâtisserie spécifique de Pâques).

**Le vendredi saint**, la béate sonnait la cloche pour qu'à 15h commence « le chemin de croix ». Tout le monde s'arrêtait de travailler et au moins un membre de chaque famille assistait à la cérémonie dirigée par la béate.

**Le mois de Marie** avait lieu tout le mois de mai .Quelques jours avant début mai, les jeunes filles du village venaient aider la béate à installer l'autel. Elles étaient nombreuses, souvent 25.

Chacune avait un rôle :

Laver les vitres, les rideaux, faire briller les chandeliers (avec du miror et de l'argentil) installer les tréteaux, récupérer les nappes et tentures rangées au grenier. On grimpait tout d'abord pour installer « le ciel » qui était fixé sur un cadre de bois (il était bleu avec des étoiles dorées)

Puis de part et d'autre du ciel, tombaient des tentures blanches retenues avec un ruban. » le décor était ouvert pour la célébration et refermé à la fin ».

Sur les tréteaux on tendait une nappe rouge ou une nappe bleue etc. et on terminait avec une nappe bleue sous la vierge.

Ensuite, au bord du tréteau on plaçait une bande en dentelle blanche faite au carreau par la béate sur laquelle on épingleait un ruban foncé.

Après avoir installé chandeliers, vases, fleurs on disposait un petit panier où les fidèles pouvaient mettre leur obole.

Ensuite les jeunes filles répétaient des chants à Marie ou apprenaient des chants nouveaux.

En mai, les gens de Paulin et des environs se dépêchaient pour avoir terminé tôt leur travail et pouvoir assister à 20h aux prières. On apportait aussi des fleurs fraîches.

A

la

fin du mois de mars, on en profitait pour échanger, se donner des nouvelles et discuter parfois fort tard.

Fin mai, il fallait tout ranger à nouveau et « remonter » au grenier.

Pour la fête des « Rogations » rite de pénitence destiné à attirer la bénédiction de Dieu sur les fruits de la terre et les animaux (elle consiste en une procession instituée en 469 qui se fait normalement chacun des 3 jours qui précèdent l'Ascension et la fête de St Marc le 25 avril ?)

La béate et ses élèves faisaient le tour de toutes les chapelles et reposoirs (dressés pour cette fête) : Le Flachat, Le Pinet etc.. On portait des petites croix en bois confectionnés par « les pères » pendant l'hiver on les faisait bénir à la cérémonie des Rogations. Ensuite en procession, on posait ces croix bénies dans les champs de céréales afin de les protéger contre la grêle.

### **La béate**

Sa vie était entièrement consacrée au service des habitants du village ; jamais elle ne quittait sa maison, ni ne recevait de famille.

Elle s'occupait des personnes malades, elle aidait les mamans à garder les enfants en bas âge lorsque celles-ci, devaient s'absenter. Quand une personne décédait, elle faisait la toilette mortuaire ; elle organisait les veillées mortuaire en récitant chaque soir pendant 3 jours le « chemin de croix ». Ensuite, on accompagnait le défunt à pied. On se rassemblait à la croix de Paulin avec le prêtre et les enfants de chœur attendaient le cortège funéraire au Carrefour puis on se rendait à l'Eglise et au cimetière de la commune.

La tradition voulait qu'on invite les proches et les gens venus de loin au repas de midi pris au restaurant.

Elle vivait de ce que les gens leur donnaient pomme de terre, légumes du jardin, morceaux de cochon, boudin...). Souvent elle allait manger dans les maisons où elle était toujours bien accueillie. Les gens lui fournissaient du bois. Plus tard la Commune lui livrera du charbon. Elle habitait au 1<sup>er</sup> étage où se trouvait un fourneau noir (mais qui chauffait très mal) et un « lit de coin » avec un énorme édredon. Elle faisait cuire sa soupe sur le poêle de la classe (soupe d'herbe avec orties...)

Pour avoir un peu d'argent, elle faisait de la dentelle et Mme Mourier de la Champravie se souvient qu'elle ramassait des « babets » et des champignons qu'elle revendait.

était vêtue d'une longue robe noire et dessous d'un jupon à nombreuses poches où elle plaçait sa tabatière car elle aimait « priser » et n'hésitait pas à partager avec les hommes.

Elle lavait elle-même son linge au lavoir, par contre 2 fois par semaine, 2 élèves lui lavaient les cheveux avec une infusion de plantes qu'elle avait préparée.

Ensuite elles la coiffaient en faisant 2 tresses qu'elles enroulaient autour de la tête en piquant des épingle parfois malencontreusement !...

Arrivée à un certain âge, elle quittera Paulin et personne ne peut nous dire où elle s'est rendue.

### ***IN MEMORIAM***

En

2012, nous commémorons le bicentenaire de la douloureuse campagne de Russie engagée par Napoléon 1<sup>er</sup> en 1812.

C'est le moment d'honorer la mémoire de sept Monistroliens qui y ont participé et sont rentrés sains et saufs au pays.

On a retrouvé la trace de ces anciens combattants parce que témoins survivants de la Grande Armée, ils ont été recensés en 1857 dans leur commune avec la mention de leur état militaire, avant d'être décorés de la glorieuse médaille de Sainte-Hélène.<sup>117</sup>

On peut alors associer en toute probabilité le nom de chaque soldat médaillé avec les noms des grandes batailles dans lesquelles son régiment était présent.

Ce sont ces patientes recherches sur les combattants originaires de Haute-Loire que Roger Renault, président du Club « Histoire, Révolution, Consulat et Empire » du Monastier, vient de publier.<sup>118</sup> Nous lui empruntons l'état des renseignements collectés sur les parcours des Monistroliens dans la campagne de 1812.



Lors de la retraite de Russie, le passage de la Bérésina (novembre 1812)

BOURBON Michel

106 ème Régiment d'infanterie de ligne, 1811 à 1816.

<sup>117</sup> « Les 38 médaillés de 1857 », *Chroniques Monistroliennes* n° 40 (2006), p.157-159.

<sup>118</sup> Roger Renault, *Les hommes de la Haute-Loire pendant la campagne de Russie en 1812, Les hommes de bronze*, Le Puy-en-Velay, 2012.

e Corps du vice-roi Eugène de Beauharnais.

Division général baron Alexis Joseph Delzons.

Brigade général baron Jean-Claude Roussel.

Colonel Jean Antoine Bertrand.

Batailles : Ostrowno, Borodino la Moskowa, Malojaroslawetz, Wiasma, Smolensk, Krasnoë, Borisow et Vilna.

#### CELLE Benoit

9 ème Régiment d'infanterie de ligne, 1810 à 1816.

4 ème Corps du vice-roi Eugène de Beauharnais.

Division général comte Jean Baptiste Broussier.

Brigade général baron Louis Bertrand de Sivray.

Colonel Victor Vautré.

Batailles : Ostrowno, Borodino la Moskowa, Malojaroslawetz, Wiasma, Dogorobouge, Smolensk, Krasnoë, Kowno et Niémen.

#### CHAIZE Jacques

4 ème Régiment d'artillerie, 1809 à 1817.

Général Jean Ambroise Baston comte de Lariboisière.

Colonel François Bernard de Montgenet.

Batailles : Borodino la Moskowa, Malojaroslawetz, Krasnoë et la Bérésina.



#### CUSSINEL Jean

18 ème Régiment d'infanterie de ligne, 1811 à 1815.

3ème Corps du maréchal Michel Ney duc d'Elchingen.

Division général comte Jean Nicolas Razout.

Brigade Joseph Antoine René vicomte de Joubert.

Batailles : Smolensk, Valoutina-Gora, Borodino la Moskowa, Ghjat, Krasnoë et Vilna.

#### DELORME Marcellin

106ème Régiment d'infanterie de ligne, 1809 à 1815.

on général baron Alexis Joseph Delzons.

Brigade général baron Jean-Claude Roussel.

Colonel Jean Antoine Bertrand.

Batailles : Ostrowno, Borodino la Moskowa, Malojaroslawetz, Wiasma, Smolensk, Krasnoë, Borisov et Vilna.

LIMOUZIN Pierre

Vieille garde, 1806 à 1815.

Grenadier.

VIALATTE Jean

21<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie de ligne, 1806 à 1815.

Sergent.

1<sup>er</sup> Corps maréchal Louis Nicolas Davout duc d'Auerstaedt prince d'Eckmühl.

Division général comte Charles Etienne Gudin de la Sablonnière.

Brigade général comte Maurice Etienne Gérard.

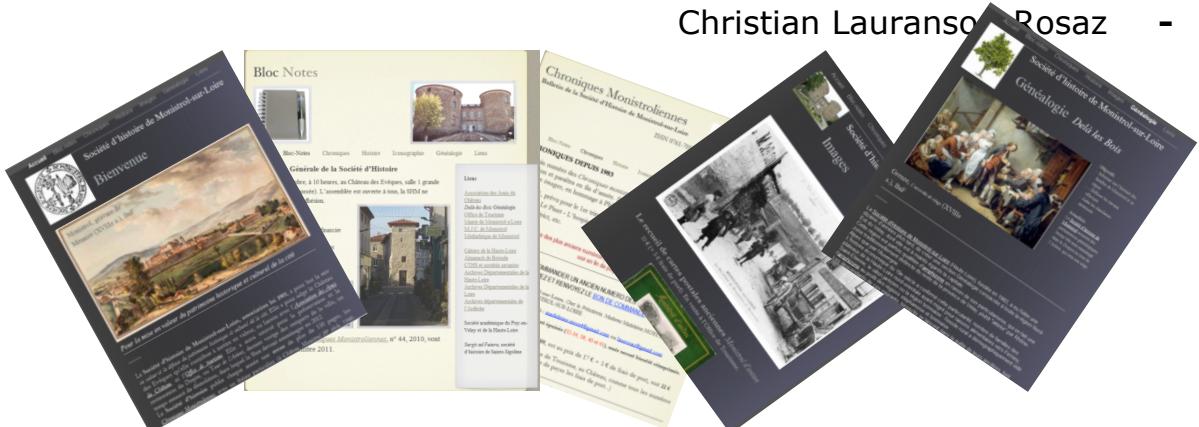
Colonel François Marie Cyprien Teullé.

Batailles : Smolensk, Valoutina-Gora, Borodino la Moskowa, Malojaroslawetz, Mojaïsk et Vilna.

Une pensée aussi pour tous les autres, morts, disparus, blessés ou prisonniers au cours de tant de combats à des milliers de kilomètres du Velay, qui restent dans la page d'ombre de l'épopée napoléonienne.

# Le site internet de la Shm

Christian Lauranson Rosaz



Depuis quelques semaines, la Société d'histoire de Monistrol possède son site internet. Une présentation et une ergonomie attrayantes permettent d'obtenir déjà un certain nombre d'informations sur l'association, ses activités, ses projets.

L'accès au site se fait en tapant son adresse (URL) :

[www. http://shmonistrol.com](http://shmonistrol.com)

directement sur la page d'accueil présentant donnant les contacts pour communiquer avec les. La "navigation" se fait ensuite en se bâneau" situé en haut de chaque page, rubriques suivantes :

Nouvelles / Chroniques / Généalogie / Histoire / Liens

La page, intitulée sorte de bloc-notes, informe sur les activités de la Shm et latéral donne des "liens" autres associations ou esquelles la Shm

Le site propose de nombreux documents et publications, dont les bulletins de la Société d'histoire de Monistrol, les chroniques, et les notices historiques. Des liens vers d'autres sites et associations sont également disponibles.

La page intitulée "Histoire", actuellement en construction, permettra aux visiteurs du site de la Shm de consulter des notices conséquentes concernant l'histoire de la ville. Il sera également accessible une "Iconothèque", véritable banque d'images monistrolie-



cart  
es

postales anciennes, gravures et dessins, films et vidéos, etc.

Une rubrique “Généalogie” informera celles et ceux qui le souhaitent des possibilités de recherches sur les familles de Monistrol et de ses environs immédiats.

Enfin, la dernière page, à l’instar du menu de la page Bloc-Notes, donnera les liens utiles aux passionnés d’histoire monistrolienne.

Nous attendons avec impatience les réactions, commentaires, critiques et suggestions concernant ce site, qui commence ainsi bien modestement. N’hésitez donc pas à nous écrire : les contacts sont mentionnés en page d’accueil :

[moret.madeleine@gmail.com](mailto:moret.madeleine@gmail.com) / [laurosaz@gmail.com](mailto:laurosaz@gmail.com) /

[lciocchetto@lagazette42.fr](mailto:lciocchetto@lagazette42.fr)



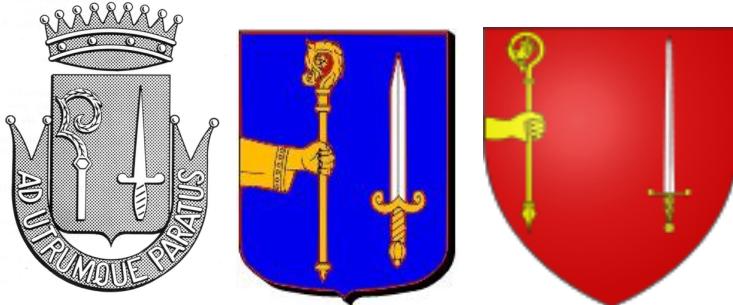
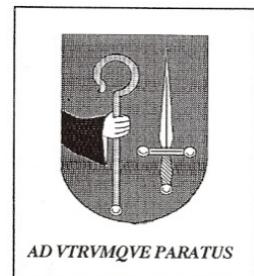


# Deux sénateurs monistroliens : Le Général de Chabron et Édouard Néron

Madeleine MORET  
et Christian LAURANSON-ROSAZ



# À propos des armes et de la devise de Monistrol



Armes ou armoiries...

L'héraldique ...

Se décline ainsi en langage héraldique :

*« De gueules, à une épée d'or à la lame d'argent à senestre, au bras issant tenant une crosse d'évêque, le tout d'or, à dextre »*

Ou encore :

*« De gueules, au dextrochère d'or tenant une crosse de même à la garde d'or, mouvant du flanc senestre de l'écu, et à l'épée d'argent à la garde d'or mouvant du flanc dextre ».*

Ces armoiries sont très proches de celle du Velay, qui sont :

*« De gueules, au dextrochère d'argent, sortant d'une nuée d'azur, tenant une épée d'argent, à la garde d'or, mouvant du flanc dextre de l'écu et un sénestrochère tenant une crosse d'or mouvant du flanc senestre, sortant aussi d'une nuée d'azur ; le tout entouré d'une bordure engrelée d'argent<sup>119</sup> ».*

Il n'y a pas eu plagiat ; cela vient simplement du fait que le seigneur direct de Monistrol était l'évêque du Puy, comte de Velay, et qu'il le sera du XIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution. Il y réside, dans le château qu'il a acquis, ou même construit si l'acquisition de 1270 concernait le « château vieux », sis précédemment au nouveau — l'actuel — dans les gorges de Billiard<sup>120</sup>.

La devise de Monistrol, *Ad utrumque paratus*, pourrait se traduire par « prêt à tout », littéralement « prêt à l'un — la paix, symbolisée par la crosse — comme à l'autre — la guerre, symbolisée par le glaive — »

<sup>119</sup> Georges Paul, *Armorial général du Velay*, Paris, 1912 ; réimpr. anast., Laffitte reprints, Marseille, 1995.

<sup>120</sup> Je renvoie simplement à ce qu'en a déjà écrit, de manière très détaillée, Philippe Moret, dans le n° 40 des *Chroniques Monistrolaises*, paru en 2006 et intitulé « Tout sur le château ».

*Ad  
utru*

**mque paratus**, parfois abrégé en **ad utrumque**, est une formule latine pour «prêt à chaque alternative» ou «prêt aux deux». C'est une phrase attribuée au poète latin Virgile.

La formule a été maintes fois reprise, historiquement. On la retrouve encore de nos jours comme devise de la Force sous-marine espagnole<sup>121</sup>... Devise inscrite à l'entrée du bâtiment sur le port de Cartagène. Sans doute le tenait-elle de la monarchie espagnole, qui avait comme devise le début de la formule, *Ad utrumque*, au 17<sup>e</sup> siècle<sup>122</sup>.

En novembre dernier, l'Office de tourisme nous a mis en rapport avec un étudiant de l'université de Lund, en Suède, Per Stobaeus.

La devise *Ad utrumque [paratus]*, signifie en l'occurrence que les étudiants sont préparés à la fois aux études et au service militaire. L'iconographie illustre la formule : sur le sceau est représenté un lion, , tenant un livre et une épée.

L'Université de Lund a été fondée en 1666 dans la province suédoise de Scanie qui était danoise jusqu'en 1658. Voici une photographie du sceau de l'Université nouvellement fondée puisqu'il date de 1668 :



En voici la version moderne



**LUNDS  
UNIVERSITET**



C'est une référence explicite au double pouvoir de l'évêque du Puy, comte de Velay, seigneur direct de Monistrol du XIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution : son pouvoir spirituel de *pastor* (pasteur), et son pouvoir temporel de défenseur de la “cité”, au sens romain de pays (*civitas, pagus*), à l'instar de ses prédécesseurs du Bas-Empire, lorsque ce terme de *defensor civitatis* désignait une

<sup>121</sup> <http://forejercito.forumup.es/about947-0-forejercito.html>

<sup>122</sup> Avilés, José, Marqués de de Avilés (1780). *Ciencia heroyca, reducida a las leyes heráldicas del blasón*, Madrid: J. Ibarra, (Madrid: Bitácora, 1992). T. 2 ISBN 84-465-0006-X, p. 171, 172 and 175.

stitution publique reconnue, la plupart du temps remplie par l'évêque.



Le chapitre des chanoines de l'église collégiale de Saint-Marcellin de Monistrol<sup>123</sup> portait : « *D'azur, semé d'étoiles d'or, à une croix raccourcie de même, brochant sur le tout*<sup>124</sup> ». Ces armes figuraient il y a encore peu avec celle de Monistrol sur la façade de l'église, de chaque côté de l'horloge, également enlevée.



Interprétations toutes plus ou moins fantaisistes et innovantes...



Peut-on, doit-on regretter que l'héraldique ait laissé la place à des “logos”<sup>125</sup> plus modernes, plus parlants, plus “riants” ?

<sup>123</sup> Chapitre de chanoines fondé en 1309. Cf. *Chroniques Monistroliennes*, ...

<sup>124</sup> G. Paul, *ibid.*, d'après D'Hozier.

<sup>125</sup> Logos qui ne sont rien d'autres que les héritiers des armoiries anciennes.



Comme certains pourront regretter la disparition des armes de Monistrol et des chanoines sur la façade rénovée de l'église... Mais en échange, n'a-t-on pas gagné des "signes" autrement plus anciens de l'identité monistrolienne avec ces superbes bas-reliefs mis au jour précisément derrière la précédente façade qui les avait occultés ?



C

# apitelle et capitelles

Mireille Sauvanet, Colette Chambonnet et Christian Lauranson-Rosaz

Capitelle... Lorsque la toute nouvelle salle de cinéma et spectacles du Mazel a été ainsi baptisée, de nombreux Monistroliens ont été dubitatifs : que venait faire chez nous ce nom d'apparence bien méridionale, *estrangère* ?



La capitelle la plus proche de la Capitelle, au Mazel, en contrebas du site du centre nautique

